

L'AFFAIRE DES POISONS : LES ORIGINES DU SATANISME

par

Daniel Cardinal

Thèse de maîtrise
présentée au département d'études anciennes et de sciences des religions
de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa.

© Daniel Cardinal, Ottawa, Canada, 2021

Résumé

L'affaire des poisons est une célèbre enquête policière qui se déroula à la fin du XVIIe siècle en France sous le règne de Louis XIV. Les rapports officiels de la police de l'époque allaient dévoiler l'implication de membres des plus hautes sphères de la société française, y compris du clergé, du parlement, de la noblesse et de l'aristocratie. Mais l'enquête fut rapidement mise sous silence lorsque le roi découvrit l'implication de son ancienne maîtresse en titre, la marquise de Montespan, avec qui il avait passé neuf ans de sa vie. Le nom de la dame fut mentionné par de nombreux témoins qui l'impliquèrent dans plusieurs méfaits, dont l'achat et l'utilisation de philtres d'amour et de divers poisons. Mais pis encore, Montespan fut compromise dans des cérémonies de nature blasphématoires organisées en secret par une devineresse du nom de Catherine Montvoisin - dites la Voisin - et son complice, l'abbé Étienne Guibourg. Ces rituels allaient plus tard prendre le nom de *messe noire* et inspirer une nouvelle forme de religiosité qui allait prendre le nom de satanisme.

À partir des éléments révélés durant l'enquête de *l'affaire des poisons*, le satanisme allait pour la première fois se distinguer des pratiques de la sorcellerie et de la magie rituelle et se définir en tant que système de croyances. C'est d'ailleurs à partir des témoignages et des révélations de l'époque que la nomenclature satanique allait apparaître et que tous les rituels subséquents allaient s'inspirer. Avant le XVIIe siècle, le culte voué à Satan avait été entièrement défini par les penseurs de l'Église, les démonologues et les inquisiteurs en particulier, et se confondait injustement avec les activités de sorcellerie et de magie. Il aura fallu la mise à jour des rapports de police de *l'affaire des poisons* pour que l'on en vienne à la conclusion que la sorcellerie, la magie rituelle et le satanisme étaient des pratiques distinctes et originales.

Remerciements, soutiens et inspirations

Natalie, Émilie et Sofi

Ceux qui, consciemment ou inconsciemment, m'ont guidé dans la bonne direction :

Professeur Emma Anderson

Jean Carrier

Jashong King

Professeur Adele Reinhardt

Quelques professeurs influents :

Professeur Naomi Goldenberg

Professeur Martin Kalulambi

Professeur Pierluigi Piovanelli

Professeur Anne Vallely

Mon directeur de thèse :

Professeur Michel Gardaz

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	page : 1
I-1 Méthodologie.....	page : 5
I-2 Question de recherche.....	page : 7
I-3 Hypothèse.....	page : 7
<u>CHAPITRE 1 : L'ADVERSAIRE</u>	page : 9
1-1 De Satan à Lucifer.....	page : 9
1-2 L'Antéchrist.....	page : 23
1-2-1 Satan dans les Épitres.....	page : 24
1-2-2 Évangiles et textes apocryphes.....	page : 27
1-2-3 <i>L'Apocalypse</i>	page : 34
1-3 Traité de démonologie.....	page : 37
<u>CHAPITRE 2 : L'AFFAIRE DES POISONS</u>	page : 52
2-1 <i>L'affaire</i> et les poisons :	page : 52
2-1-1 Le point de départ.....	page : 52
2-1-2 <i>L'Affaire des poisons</i> en dates et en chiffres.....	page : 54
2-1-3 La Chambre ardente.....	page : 58
2-1-4 L'Âge de l'arsenic.....	page : 64
2-2 La France sous Louis XIV.....	page : 70
2-3 La marquise de Brinvilliers.....	page : 79
2-4 Madame de Montespan.....	page : 89
2-5 Le réseau la Voisin.....	page : 95
2-6 Satan s'invite.....	page : 108
2-7 Le modèle des requêtes.....	page : 120

<u>CHAPITRE 3 : DÉVELOPPEMENTS</u>	page : 126
3-1 Problématique et historicité.....	page : 126
3-2 Messe noire, sabbat et évocation.....	page : 140
3-2-1 Satanisme, sorcellerie et magie rituelle.....	page : 140
3-2-2 Messe noire, sabbat et rituels magiques.....	page : 147
3-3 Répercussions.....	page : 168
3-3-1 Magiciens, sorcières, médiums et théosophes.....	page : 168
3-3-2 Satanistes et lucifériens.....	page : 170
CONCLUSION.....	page : 177
BIBLIOGRAPHIE.....	page : 182
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	page : 188
ANNEXE I – Titres aristocratiques et de noblesse.....	page : 192
ANNEXE II– Chronologie de <i>l'affaire des poisons</i>	page : 193
ANNEXE III – Principaux personnages de <i>l'affaire des poisons</i>	page : 199

INTRODUCTION

« Satan est le mal et le mal est dans nos cœurs. »

Joseph Balsamo

L'affaire des poisons est une célèbre enquête policière qui se déroula à la fin du XVIIe siècle en France sous le règne de Louis XIV. Historiquement, elle se compare à d'autres causes célèbres comme celle de Jack l'éventreur en Angleterre à la fin du XIXe siècle ou de Charles Manson aux États-Unis au XXe siècle. L'affaire sera mise à jour le 16 juillet 1672 avec la mort de Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix qui laissa dans son legs testamentaire une série de preuves incriminantes contre son ancienne maîtresse, Marie-Madeleine Anne Dreux d'Aubray, marquise de Brinvilliers. La marquise, impliquée dans une série de meurtres, tenta d'échapper à la justice en fuyant le pays, mais fut toutefois rattrapée quelques années plus tard après une escapade à travers l'Europe. En 1676, elle fut jugée et reconnue coupable de plusieurs infractions majeures, dont les empoisonnements successifs de son père et de ses deux frères afin de pouvoir récolter plus rapidement les fonds de l'héritage familial. La marquise fut exécutée sur la place publique le 17 juillet 1676.

Avec la conclusion de cet épisode, l'affaire semblait s'être résolue, mais voilà qu'une seconde vague d'accusations allait s'ajouter à l'incident initial. Au début de l'année 1679, l'attention de la police fut dirigée vers Marie Bosse, une chiromancienne bien connue dans les milieux parisiens. La Bosse s'était vantée, lors d'un diner bien arrosé, d'avoir fourni des poisons aux épouses de plusieurs politiciens importants afin

que celles-ci puissent se débarrasser de leurs maris encombrants. L'enquête prit une tournure encore plus spectaculaire lorsque des témoignages impliquèrent d'importants membres du clergé, de la noblesse et même des proches du Roi-Soleil. Cette même année (1679), un tribunal extraordinaire - la *chambre ardente* – fut réinstauré afin de juger les individus impliqués dans cette sordide affaire. Plus de quatre cents personnes allaient être arrêtées pour une variété de crimes et condamnées à diverses peines dont la prison à vie, le bannissement, les galères et diverses formes de mise à mort.

L'affaire s'était immiscée dans les plus hautes sphères de la cour du roi jusqu'à ce que le nom de madame de Montespan, l'ancienne *maîtresse en titre*¹ de Louis XIV, soit mentionné par de nombreux témoins qui l'impliquèrent dans plusieurs méfaits, dont l'achat et l'utilisation de philtres d'amour et de divers poisons. Mais pis encore, la dame fut compromise dans des rituels de nature blasphématoires organisés en secret par une devineresse du nom de la Voisin et son complice, l'abbé Étienne Guibourg. Protégée par le souverain, madame de Montespan allait éviter son interrogatoire, mais dut quitter Versailles dans la disgrâce. Elle finit ses jours à l'abbaye de Fontevault où elle entreprit une vie de sacrifice et de dévotion. La marquise mourut à Bourbon-l'Archambault à l'âge de soixante-six ans.

Vingt-huit ans plus tard, le 13 juillet 1709, Louis XIV ordonna la destruction systématique de tous les documents reliés à cette affaire afin que celle-ci tombe dans

¹ Maîtresse en titre est une désignation semi-officielle qui désigne une relation non clandestine entre le roi et une femme de son choix. La terminologie complète est importante puisqu'elle indique que la dame en question a établi plus qu'une relation extra-conjugale avec le souverain puisque le résultat de la progéniture obtiendra un titre aristocratique appropriée.

« l'éternel oublié ». Malgré le passage du temps, le souverain se sentait toujours hanté par quelques détails reliés à l'investigation. Mais le chef de la police de l'époque, Gabriel de la Reynie, conserva sa portion des rapports d'enquête, ce qui permit aux historiens contemporains de reconstituer les faits. C'est François Ravaisson qui, au milieu du XIX^e siècle, allait mettre à jour tous les détails de l'affaire dans ses *Archives de la Bastille*.

Avec le passage du temps, *l'affaire des poisons* allait passer dans la culture populaire. Les chercheurs intéressés allaient se scinder en trois catégories : d'un côté, nous avons les historiens qui, en général, traitent l'incident comme une simple anecdote dans l'histoire de la France. Nous ne voulons pas minimiser ici les travaux de ces chercheurs, mais plutôt mettre en évidence le fait que *l'affaire des poisons* n'est pas un sujet d'une importance primordiale dans les livres d'histoire : en général, nous retrouvons le sujet dans l'index, mais pas dans la table des matières. Nous retenons dans cette catégorie les noms de Maral, Lebigre (1988), Pernot, Sarmant, Walch, Savard et Dussault. Malgré le peu d'importance qu'ils attachent à l'affaire, ils nous donnent une excellente élaboration de l'environnement social en France sous Louis XIV et de la vie quotidienne à Versailles à la fin du XVIII^e siècle.

Nous retrouvons ensuite les chercheurs qui traitent spécifiquement de *l'affaire des poisons* comme une enquête criminelle dans son ensemble : Lebigre (1995), Petitfils, Quénel, Somerset, Wood Mollenauer, Lemoine, Funck-Brentano et Mossiker. Ce sont ces auteurs que nous donnons les éléments les plus détaillés de l'affaire. Leur apport est essentiel puisque ceux-ci se concentrent strictement sur ce sujet, mais il faut par contre se méfier des spéculations et du potinage véhiculés dans cette catégorie.

Enfin nous retrouvons les chercheurs qui se penchent spécifiquement sur le personnage de Satan – Faxneld, Davies, Page, Unger, Wraym et Mobley – et plus particulièrement ceux qui considèrent *l'affaire des poisons* comme un cas établi de satanisme : Introvigne, van Luijk, Medway et Rhodes. D'ailleurs parmi les auteurs avec lesquels nous travaillons, deux d'entre eux définissent l'affaire comme le premier cas de satanisme documenté de l'histoire (Introvigne, p. 34 et van Luijk, p. 48) tandis que Medway confirme la présence de son historicité (Medway, p. 99). Notre thèse s'inscrit dans la foulée des pas déjà développés par les auteurs de cette dernière catégorie.

Avant le XVII^e siècle, le satanisme avait été entièrement défini par les penseurs de l'Église, les démonologues et les inquisiteurs en particulier, et se confondait injustement avec les activités de sorcellerie. Il aura fallu la mise à jour au XIX^e siècle des rapports du lieutenant général de la police de la Reynie pour que l'on en vienne à la conclusion que la sorcellerie et le satanisme étaient deux pratiques distinctes et originales.

Pour les besoins de ce travail, nous définissons le satanisme comme un culte voué à Satan de même que les activités et les rituels associés à ces croyances, en particulier la messe noire. Le satanisme a cette particularité de ne pouvoir exister que par opposition à son antithèse, c'est-à-dire l'Église catholique. Dans *Children of Lucifer*, Ruben van Luijk écrit : « The concept of Satanism is an invention of Christianity. » (van Luijk, p. 16). Introvigne ajoute : « Le vrai sataniste, le sataniste au sens le plus strict et le plus rigoureux du terme, c'est précisément celui qui croit dans le diable de la Bible et qui a décidé de se ranger de son côté. » (Introvigne, p. 141). Historiquement, le satanisme est indissociable du catholicisme et devient, par le fait même, son image miroir, c'est-à-dire

une version soit inversée, soit opposée aux pratiques de l'Église. Nous reviendrons en détail sur ce sujet lorsque nous traiterons des thèmes de la « débaptisation » (section 1-2), de la « lecture inversée des *Évangiles* sur la tête » (sections 2-6 et 2-7) et de la « messe noire » (chapitres 2 et 3).

I-1 Méthodologie

L'approche que nous avons l'intention d'utiliser pour notre recherche est la méthode critique-historique. Cette méthode nous apparaît la plus efficace pour la démonstration de notre thèse puisque nous mettrons en évidence des événements qui datent de plus de quatre cents ans et qui ont été étudiés à maintes reprises par des historiens, des criminologues, des vulgarisateurs et des tenants des sciences des religions. Ceci nous permettra non seulement d'analyser les événements tels qu'ils furent rapportés à l'époque, mais aussi de remettre en question les différentes études qui en ont été faites depuis sur le sujet en révisant les auteurs des différentes catégories ci-dessus.

Le premier objectif de notre approche est de remettre dans une disposition chronologique appropriée les différents événements reliés à *l'affaire des poisons*. Comme nous le verrons au cours de notre étude, les révélations de l'enquête policière ne nous sont pas parvenues dans un ordre linéaire. Les témoignages reliés au satanisme en particulier ont été entendus dans les derniers mois d'interrogatoires alors que l'enquête tirait à sa fin. En plus, plusieurs éléments de l'enquête se déroulaient simultanément, ce qui rend leurs conceptions plus difficiles à cerner. Notre but est de remettre en ordre non seulement les événements, mais aussi la chronologie des révélations.

Le second objectif est de s'assurer de l'authenticité et de l'historicité des évènements que nous allons mettre en évidence pour élaborer notre thèse. Comme nous le verrons dans la section 3-1, les faits entourant le satanisme doivent toujours être validés avant d'être tenus pour acquis. Le sujet baigne dans les spéculations, les affirmations gratuites et le mensonge, ce qui rend son étude encore plus laborieuse.

Dans le premier chapitre, nous mettrons en évidence les sources littéraires et les éléments historiques reliés au personnage de Satan et établirons le fondement de son culte. À l'aide des sources bibliques et des textes apocryphes, nous examinerons comment Satan s'est transformé à travers les écrits sacrés et profanes pour finalement s'adapter aux besoins du christianisme montant. Nous verrons comment le Satan original, celui qui, comme nous le verrons dans le premier chapitre, fait son apparition dans le *Livre de Job*, est bien différent de celui qui fut développé par l'Église catholique à travers son histoire. D'ange tentateur reconnu pour sa beauté et son éloquence, Satan se transformera graduellement en créature horrible et démoniaque.

Dans un second chapitre, nous analyserons les éléments historiques du règne de Louis XIV qui permettront le déploiement et l'essor de *l'affaire des poisons*. Nous évoquerons ici la construction du château de Versailles en tant que centre d'attraction pour la noblesse de l'époque, les nombreuses guerres déployées par le Roi-Soleil, l'appauvrissement chronique de la société française et la montée en force de la bourgeoisie qui allait éventuellement mener à la chute de la monarchie dans ce pays. Nous dresserons ensuite une liste chronologique des évènements définissant l'affaire et démontrerons comment le satanisme est apparu et s'est développé dans cette succession de faits. Cette étape est fondamentale puisque c'est à partir des révélations de l'enquête

de *l'affaire des poisons* que le satanisme viendra se définir jusqu'à notre époque contemporaine.

Dans le troisième chapitre, nous démontrerons comment le satanisme s'est différencié des autres formes d'hérésies et plus particulièrement de la sorcellerie et de la magie rituelle (les termes magie cérémoniale et évocation sont aussi acceptables). Selon notre hypothèse, les trois pratiques qui font partie de notre recherche devraient aujourd'hui être traitées en tant que sujets distincts et originaux. Nous examinerons enfin les conséquences de l'affaire et ses répercussions jusqu'à l'ère contemporaine.

I-2 Question de recherche

Notre question de recherche sera formulée ainsi : avant le XVIIe siècle, les pratiques de la sorcellerie, de la magie rituelle et du satanisme se confondaient et tombaient toutes sous la coupole de l'hérésie telle que définie par l'Église. En quoi ces pratiques sont-elles différentes et qu'est-ce qui les distingue?

I-3 Hypothèse

Notre hypothèse de travail sera la suivante : à partir des éléments révélés durant l'enquête de *l'affaire des poisons*, le satanisme va se distinguer pour la première fois des pratiques de la sorcellerie et de la magie rituelle et se définir en tant que système de croyances. De par le fait même, il vient redéfinir la sorcellerie et la magie rituelle. C'est d'ailleurs à partir des témoignages et des révélations de l'époque que la nomenclature satanique allait être créée et que tous les rituels subséquents allaient s'inspirer. Avant le XVIIIe siècle, le clergé catholique avait monopolisé la terminologie de l'hérésie et y avait

entassé à peu près toutes les formes de pratiques non conformes à la doctrine de l'Église.
Dans ce méandre dogmatique s'était emmêlé le vocabulaire relié à la sorcellerie, à la magie, aux pratiques occultes et de ce nouveau venu qui allait devenir le satanisme.

CHAPITRE 1 : L'ADVERSAIRE

1-1 : DE SATAN À LUCIFER

« Yahvé demanda au Satan: « D'où viens-tu? »
Et le Satan répondit à Yahvé: « De parcourir la terre et de m'y promener. » »

Livre de Job (1, 7)

Dans ce chapitre, nous ferons une analyse de la métamorphose du personnage de Satan à travers les différents textes canoniques et apocryphes du judaïsme et du début de l'ère chrétienne. Dans la première section, nous verrons comment l'ange déchu se définit dans les écrits de *l'Ancien Testament* et comment il se transforme progressivement en dirigeant des troupes infernales opposées à Yahvé. Nous nous pencherons ensuite sur l'utilisation du personnage dans le christianisme et sur son évolution à partir d'entité angélique jusqu'à l'antagoniste de Jésus. À travers ces premiers millénaires d'histoire religieuse, Satan sera passé de conseiller à la cour de Yahvé à l'antithèse même du Christ. Nous terminerons le chapitre avec un court traité de démonologie qui nous permettra de mieux comprendre les fondements du satanisme et de certaines activités occultes connexes.

Le mot *Satan* (שָׂטָן) tire ses origines de l'hébreu et peut signifier à la fois adversaire, ennemi, usurpateur ou accusateur. Dans *l'Ancien Testament*, le terme est utilisé pour représenter le nom du démon de même que sa qualification. Dans le *Livre de Job*, par exemple, la terminologie utilisée est *Le Satan* (dans la traduction française) et le personnage y est identifié par son titre. Le mot sera plus tard emprunté par l'araméen

(*sâtânâ*), le grec (*satanâs*) et l'arabe (*saytân*) de même que par les religions qui s'y associent : le judaïsme, le christianisme et l'Islam.

Bien que le personnage soit d'une importance fondamentale dans l'histoire du christianisme, Satan ne prend qu'une place secondaire dans le judaïsme en général. *L'Ancien Testament*, les textes rabbiniques et les traditions du Premier et du Second Temple contiennent maints récits et légendes mettant en vedette des créatures démoniaques, mais Satan y est très peu présent. Celui-ci, malgré le fait qu'il soit un personnage biblique distinct, fait très peu partie de la démonophobie juive. En fait, si l'on se fie strictement aux textes bibliques, il n'y apparaît qu'à trois occasions; cinq si nous comptons les exceptions et deux supplémentaires pour les annotations concernant la chute des anges.

La chute des anges est cet évènement mythologique au cours duquel Satan et un groupe d'anges rebelles auraient tenté de s'emparer du trône de Dieu et de prendre le pouvoir au paradis. Vaincus par les anges fidèles à Yahvé, ils auraient été repoussés jusqu'en enfer et condamnés à y rester pour l'éternité. Le concept de la chute est mentionné à quelques reprises dans la Bible, mais son élaboration originale est tirée de deux sources principales : le *Livre d'Hénoch* et le *Livre des Jubilés*.

Le *Livre d'Hénoch*, plus particulièrement le *Livre des Veilleurs* fut écrit entre le quatrième et le second siècle avant l'ère commune. Ce texte apocryphe se veut un préambule au récit des évènements qui précèdent le Déluge dans la *Genèse*. Bien qu'il ne soit pas reconnu dans les textes canoniques, son contenu sera plus tard grandement utilisé et cité. La mythologie de la chute des anges se veut ainsi une combinaison des traditions

bibliques et du récit du *Livre des Veilleurs* d'Hénoch. Par contre, même si cet auteur utilise les mêmes anges que dans les textes de *l'Ancien Testament* (Michael, Uriel, Raphaël et Gabriel sont cités dans *Book of Enoch*, IX-1, p. 36), il ne mentionne jamais le nom de Satan dans son récit. Le leader des anges déchus se nomme ici « Semjâzâ » (*Book of Enoch*, VI-3, p. 34). Selon certaines légendes, Semjâzâ, dont l'étymologie signifie « J'ai vu le nom », connaissait l'appellation sacrée du nom de Yahvé. Celui-ci était à la tête de deux cents anges (*Book of Enoch*, VI-6, p. 35) qui l'avaient suivi dans sa tentative de conquête du ciel et qui furent précipités dans l'abîme avec lui. Parmi ses principaux complices, Hénoch cite : Sêmâzâz, Arâkîba, Râmêêl, Kôkabêl, Tâmîêl, Râmîêl, Dânêl, Êzêqêêl, Barâqjâl, Asâêl, Armârôs, Batârêl, Anânêl, Zaqîêl, Samsâpêêl, Satarêl, Tûrêl, Jômjâêl et Sariêl (*Book of Enoch*, VI-7, p. 35). Hénoch nomme aussi Azâzêl et ses acolytes qui auraient donné aux hommes la connaissance et leur aurait appris les secrets de la métallurgie, de l'orfèvrerie, de l'art esthétique (*Book of Enoch*, VIII-1, p. 35), de la magie et des enchantements, de la botanique (*Book of Enoch*, VII-2, p. 35), de l'astrologie et de l'astronomie (*Book of Enoch*, VIII-1-3, p. 35-36). Selon une conversation entre Yahvé et ses anges, toute cette science n'était pas censée tomber entre les mains des humains : « Thou seest what Azâzêl hath done, hath taught all unrighteousness on earth and revealed the eternal secrets which were (preserved) in heaven, which men were striving to learn. » (*Book of Enoch*, IX-6, p. 36). Finalement, le *Livre des Nombres* mentionne aussi le nom d'Anaq dont les descendants auraient survécu au Déluge et se seraient répandus dans la région de Canaan (*Livre des Nombres* 13, 33).

Pour ce qui est du *Livre des Jubilés*, c'est dans cet apocryphe de l'époque du Second Temple que le personnage de Satan – Mastema dans ce texte – sera désigné comme le leader des anges déchus :

« Et Mastema le chef des esprits vint et dit : – Seigneur, créateur, laisse certains d'entre eux demeurer devant moi et qu'ils écoutent ma voix et fasse tout ce que je leur dirai ; car si certains d'entre eux ne reste pas avec moi, je serais incapable d'exécuter le pouvoir de ma volonté sur les fils des hommes, car ceux-là sont pour la corruption et l'égarement devant mon jugement, car grande est la cruauté des fils des hommes. » (*Livre des Jubilés*, chapitre 10)

Le nom de Mastema et tous ceux proposés dans Hénoch ne seront pas retenus par la littérature relative à la démonologie.

La première manifestation de Satan se retrouve dans le *Livre de Job*. Selon les indices du texte et la comparaison des écrits, le livre aurait probablement été rédigé à l'époque des grands rois, mais pourrait remonter à la période de l'Exode. C'est dans ce récit que le personnage est cité par son titre, c'est-à-dire « Le Satan ». À ce premier stade de développement, le personnage faisait partie intégrante de la cour divine et était identifié comme l'un des *filis de Dieu* (du moins, il se trouve parmi eux). Il insistera sans cesse à ce que Job, le plus fidèle serviteur de Yahvé, soit soumis à diverses afflictions afin de démontrer que celui-ci finirait par se retourner contre son Créateur. Dieu acceptera le défi et donnera au Satan le pouvoir de terrasser Job en toutes formes. Dans une première épreuve, la maison de Job sera détruite par une terrible tempête et il y perdra non seulement sa demeure, mais aussi tous ses enfants qui s'y étaient réunis pour une fête. Une bande de brigands viendront par la suite tuer ses serviteurs et s'emparer de son bétail et de ses chameaux. Nullement découragé, Job fera la déclaration notoire :

« Nu, je suis sorti du sein de ma mère et nu, j’y retournerai. Yahvé avait donné, Yahvé a repris. Que le nom de Yahvé soit béni. » (*Job*, 1, 20)

Suivant cette défaite, le Satan décida de s’attaquer à la personne même de Job et de couvrir son corps de plaies malignes. Accablé par ces blessures ignobles, Job fut alors accusé par sa femme et ses amis d’avoir pêché contre Dieu et d’avoir ignoré ses commandements. Il clama son innocence et jura ne jamais avoir blasphémé contre son Créateur, mais malgré tout, il fut rejeté par ses proches. Après plusieurs mois de souffrance, de misère et de solitude, Dieu lui apparut au sein d’une tempête et le félicita de sa confiance malgré toutes ses afflictions. Il le libéra alors de ses nombreuses afflictions, doubla sa fortune et lui donna l’opportunité de se remarier, d’avoir de nombreux enfants et d’établir des relations avec de nouveaux amis. Job vécut encore cent-quarante ans et mourut « chargé d’ans et rassasié de jours. » (*Job* 42, 17). Le texte est ouvert à maintes interprétations, mais la leçon à en tirer est que le serviteur loyal restera toujours fidèle à Yahvé malgré les épreuves qui pourront lui être présentées. La foi sera récompensée par le respect et la confiance de Yahvé.

Il n’y a pas de description physique de Satan dans le texte de Job. C’est d’ailleurs l’une des grandes faiblesses de tous les livres bibliques qui sont avares de ces détails; personne ne connaît l’allure physique des héros et ses protagonistes de *l’Ancien* et du *Nouveau Testament*. Par contre, il existe certains indices qui nous permettent de tirer quelques conclusions sur le caractère du personnage. Nous savons par exemple que Satan erre de par le monde, qu’il a la possibilité de revenir à son gré dans la cour de Dieu et de se mêler parmi les anges; nous assumons ici que fils de Dieu et anges sont synonymes. Cet élément nous amène à deux conclusions importantes. La première est que le monde

des humains (la terre) et la cour divine sont deux endroits séparés et distincts et que Satan a un accès inconditionnel à ces deux sphères d'existence. Nous nous retrouvons ainsi en présence d'un Satan d'avant la chute; fait intéressant puisqu'il signifie que la chute des anges aurait eu lieu au cours de l'existence humaine. La seconde est que l'Accusateur fait partie des fils de Yahvé (ou du moins, il est accepté parmi ceux-ci). Le texte se lit ainsi : « Le jour où les Fils de Dieu venaient se présenter devant Yahvé, le Satan aussi s'avancait parmi eux. » (Job 1, 6). Satan apparaît ici non pas comme un démon, mais plutôt comme un conseiller qui joue plus ou moins le rôle de procureur de la couronne devant la cour divine; celui qui vient dénoncer ou démontrer le tort des humains. Nous nous retrouvons en présence d'un Satan qui n'a pas encore été démonisé.

Un autre point d'une importance majeure est que le texte de Job identifie deux autres entités très célèbres à cette époque de l'histoire du peuple d'Israël; il s'agit de Béhémoth et du Léviathan. La description qui est faite des deux entités est très intéressante puisqu'elle représente une distinction radicale par rapport au Satan :

« Mais regarde donc, Béhémoth, ma créature, tout comme toi! Il se nourrit d'herbe, comme le bœuf. Vois, sa force réside dans ses reins, sa vigueur dans les muscles de son ventre. Il raidit sa queue comme un cèdre, les nerfs de ses cuisses s'entrelacent. Ses os sont des tubes d'airain, sa carcasse comme du fer forgé. C'est lui la première des œuvres de Dieu. [...] Sous le lotus, il est couché, il se cache dans les roseaux des marécages. Le couvert des lotus lui sert d'ombrage et les saules du torrent le protègent. Si le fleuve déborde, il ne s'émeut pas; un Jourdain lui jaillira jusqu'à la gueule sans qu'il bronche [...]. » (*Job* 40, 15-24)

Béhémoth, démon lourd et stupide, malgré ses dignités. Sa force est dans ses reins ; ses domaines sont la gourmandise et les plaisirs du



Illustration 1-1-1 : *Béhémoth*, Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, p. 86.
Dessin de Louis Le Breton

Pour le Léviathan, Job écrit :

« Et Léviathan, le pêches-tu à l'hameçon, avec une corde, comprimes-tu sa langue? Fais-tu passer un jonc dans ses naseaux, avec un croc, perces-tu sa mâchoire? [...] Je parlerai aussi de ses membres, je dirai sa force incomparable. Qui a découvert par devant sa tunique, pénétrée dans sa double cuirasse? Qui a ouvert les battants de sa gueule? La terreur règne autour de ses dents! Son dos, ce sont des rangées de boucliers, que ferme un sceau de pierre. [...] De sa gueule jaillissent des torches, il s'en échappe des étincelles de feu. Ses naseaux crachent de la fumée, comme un chaudron qui bout sur le feu. (Job 40, 25-26 et 41, 4-12)



Illustration 1-1-2 : *le Léviathan*, Gustave Doré. Malan, Dan, *Gustave Doré, Masterpieces of Art*, p. 47.

Les créatures décrites ci-dessus détiennent des traits animalesques précis (croc, gueule, queue, naseaux) qui leur donnent un aspect distinctement bestial. Ces attrait ne semblent pas appartenir à Satan qui, dans le non-dit, parait détenir le même aspect physique que les fils de Dieu. Évidemment, nous demeurons ici dans le domaine de la spéculation, mais nous verrons plus loin que dans un texte prophétique ultérieur, Ézéchiel

décriera le personnage comme un « chérubin protecteur » (*Ézéchiel* 28, 16) et vantera son éclat et sa grande beauté (*Ézéchiel* 28, 17)². Ces éléments enlèvent à Satan l'aspect animal qui lui est souvent conféré.

Satan fait une seconde apparition biblique dans la quatrième vision de Zacharie (*Zacharie* 3, 1-2), où on le retrouve debout à la droite du trône de Yahvé et confronté à l'ange de Dieu. Ici, l'Accusateur implore Yahvé de châtier Josué pour ses torts. Cette référence est courte, mais elle met en évidence deux points importants. Le premier est qu'à cette époque, la chute des anges n'a toujours pas eu lieu et Satan faisait toujours partie de la cour de Yahvé et y tenait un rôle d'une importance fondamentale. Le second est que le personnage se tient à la droite du trône de Dieu, c'est-à-dire dans la position qui, avec l'apparition du christianisme, sera éventuellement assignée à Jésus. Rappelons le verset du *Je crois en Dieu* : « Le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père Tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. » Évidemment, il faut prendre en considération le fait que le *Livre de Zacharie* fut écrit quatre siècles avant l'apparition du personnage de Jésus.

Satan fait une troisième et dernière apparition dans le Premier *Livre des Chroniques* (*I Chroniques* 21, 1) où il réussit à tromper le roi David en lui sommant de faire un recensement du peuple d'Israël malgré l'interdiction de Yahvé. Constatant que le souverain a désobéi à ses instructions, Yahvé décide alors de punir le roi en faisant subir à son peuple trois jours de peste. Dans ce récit, Satan apparaît comme le tentateur; celui

² En réalité, lorsque replacées dans leur contexte historique, ces citations s'appliquent au roi de Tyr dont Ézéchiel se moquait. L'application de ces qualificatifs au personnage de Satan est tardive.

qui aura convaincu David à œuvrer contre les instructions de son seul Dieu. Cette intervention est très courte et le nom de Satan n'y est mentionné qu'une seule fois.

À ces trois mentions de Satan dans les récits bibliques, nous pouvons ajouter deux exceptions tardives. La première se trouve dans la *Genèse* avec le récit du péché originel. L'histoire de la tentation d'Ève et d'Adam dans *Genèse* 2 et 3 est classique et fait partie du canon des trois religions du Livre, mais beaucoup ignorent que le nom de Satan n'y est jamais mentionné. C'est en fait à partir de textes apocryphes tardifs, notamment *La Vie d'Adam et Ève* et *Les Questions de Barthélemy* que le nom de Satan viendra s'associer à l'antagoniste qu'est le serpent. Au début de l'ère chrétienne, Paul utilisera la métaphore dans ses écrits : « Toutefois, de même que le serpent séduisit Ève par sa ruse, je crains que nos pensées ne se corrompent et ne se détournent de la simplicité à l'égard du Christ. » (*2 Corinthiens* 11, 3). À la fin du premier siècle, Jean de Patmos écrira :

« Alors, il y eut une bataille dans le ciel. Michel et ses Anges combattirent le Dragon. Et le Dragon riposta avec ses Anges, mais ils eurent le dessous et ils furent chassés du ciel. On le jeta donc, l'énorme Dragon, l'antique Serpent, le Diable ou le Satan, connu comme on l'appelle, le séducteur du monde entier, on le jeta sur la terre et ses Anges furent jetés avec lui. Dans les croyances contemporaines, Satan et le serpent de l'Éden sont devenus indissociables. » (*Apocalypse* 12, 7-9)

Il est intéressant de noter comment, dans ce texte d'origine chrétienne, Satan a perdu ici son charme et son image angélique pour se transformer en une monstruosité. « L'antique Serpent » fait évidemment référence au reptile tentateur de l'Éden, « le plus rusé de tous les animaux des champs de Yahvé » (*Genèse* 3, 1). Pour son implication dans cet événement, il sera d'ailleurs condamné à « ramper le sol et manger de la terre pour le reste de sa vie. » [Paraphrasé par nous] (*Genèse* 3, 14).

La seconde exception nous vient du *Livre d'Isaïe* où, pour la première fois dans les textes bibliques, le nom de « Lucifer » est cité et l'évènement de la chute des anges est mentionné :

« En bas, le shéol a tressailli à ton sujet pour venir à ta rencontre, il a éveillé pour toi les ombres, tous les potentats de la terre, il a fait lever de leur trône tous les rois des nations. Tous prennent la parole pour te dire : « Toi aussi tu es déchu comme nous, tu es semblable à nous. Ton faste a été précipité au shéol avec la musique de tes cithares. Sous toi s'est formé un matelas de vermine, les larves te recouvrent. Comment es-tu tombé du ciel, étoile du matin, fils de l'aurore? As-tu été jeté à terre, vainqueurs des nations? Toi qui avais dit dans ton cœur : “ J'escaladerai les cieux, au-dessus des étoiles de Dieu j'élèverai mon trône. Je siègerai sur la montagne de l'Assemblée, aux confins du septentrion. Je monterai au sommet des nuages, je m'égalerais au Très-Haut.” Mais tu as été précipité au shéol, dans les profondeurs de l'abîme. » » [Souligné par nous] (*Isaïe*, 14, 9-15)

À l'origine, le texte satirisait un roi déchu de Babylone, mais des traditions tardives associeront le nom de Satan à celui d' « étoile du matin, fils de l'aurore. » (*Isaïe* 14, 12). C'est à partir de la traduction latine de ce verset et plus particulièrement de l'expression *étoile du matin* qu'apparaîtra le nom de Lucifer. Satan, Le Satan et Lucifer deviendront alors une seule et même entité. Incidemment, le nom de Lucifer ne sera utilisé qu'à cette seule occasion dans tous les textes bibliques. Paul exploitera encore une fois ce texte dans sa *Seconde Épître aux Corinthiens* : « Et cela n'est pas étonnant puisque Satan lui-même se déguise en ange de lumière. » (*2 Corinthiens* 11, 14).

Le concept de chute des anges sera plus tard repris dans les prophéties d'Ézéchiel et c'est lui d'ailleurs qui mentionnera la beauté et l'éclat qui seront plus tard attribués à Satan :

« Ta conduite fut exemplaire depuis le jour de ta création jusqu'à ce que fut trouvée en toi l'injustice. Par l'activité de ton commerce, tu t'es remplie de violence et de péchés. Je t'ai précipité de la montagne de Dieu et je t'ai fait périr, chérubin protecteur, du milieu des charbons. Ton cœur s'est enorgueilli à cause de ta beauté. Tu as corrompu ta sagesse à cause de ton éclat. Je t'ai jeté à terre, je t'ai offert en spectacle aux rois. Par la multitude de tes fautes, par la malhonnêteté de ton commerce, tu as profané tes sanctuaires. J'ai fait sortir de toi un feu pour te

dévoré; je l'ai réduit en cendre sur la terre, aux yeux de tous ceux qui te regardaient. Quiconque te connaît parmi les peuples est frappé de stupeur à ton sujet. Tu es devenu un objet d'effroi, c'en est fait de toi à jamais. (*Livre d'Ézéchiel* 28, 15-19)

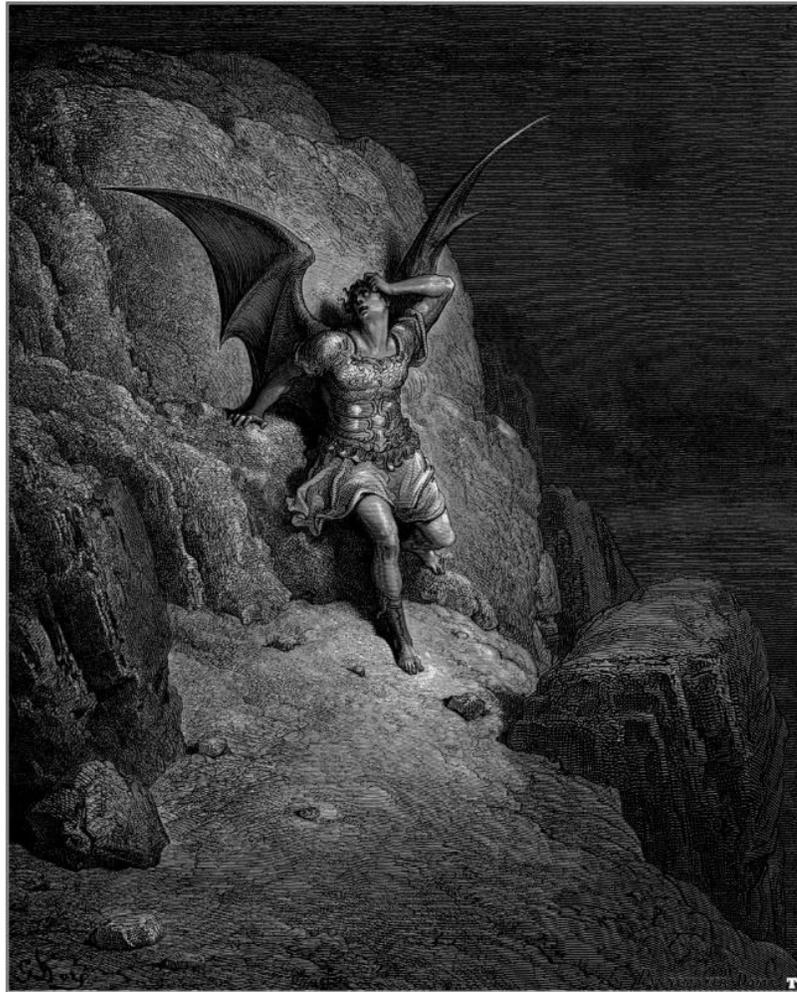


Illustration 1-1-3 : *Satan* – Gustave Doré (*The Heroic Milton*, p. 97)

Cette mythologie sera plus tard récupérée par les tenants du christianisme qui l'incorporeront à leurs croyances et à leur dogme. Au début de l'ère commune, *Luc* écrira :

« Les soixante-douze revinrent tout joyeux, disant : « Seigneur, même les démons nous sont soumis en ton nom! » Il leur dit : « Je voyais Satan tomber du ciel comme l'éclair! Voici que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds serpents, scorpions, et toute la puissance de l'Ennemi, et rien ne pourra vous nuire. » » (*Évangile de Luc* 10, 17-19)

Avant le début de l'ère chrétienne, Satan/Lucifer était défini comme un être angélique séduisant, sage et à l'apparence humaine. Il se distinguait physiquement des démons et des autres créatures bibliques qui détenaient des caractéristiques à la fois monstrueuses et animalesques et qui évoluaient exclusivement sur le plan terrestre. Satan errait aussi dans la cour de Yahvé et agissait en tant qu'accusateur et agent provocateur; un rôle similaire à celui de l'avocat de la couronne dans une cour de justice. Dans *Introduction to the Hebrew Bible*, John J. Collins utilise les termes « divine legal opponent », « office of accuser » et « prosecutor » (Collins, p. 434) pour définir le personnage. Il sera plus tard associé au serpent de la *Genèse* où il agira comme tentateur et initiateur du péché originel. Obsédé par le pouvoir, il aura ensuite tenté de prendre d'assaut le trône de Dieu, mais se sera vu projeté à tout jamais au fond de l'abîme.

Le personnage de Satan est peu présent dans les textes de *l'Ancien Testament* et son importance est plutôt secondaire. Ses apparitions sporadiques démontrent le peu d'intérêt qui lui est manifesté dans la démonologie et la démonophobie juive. John J. Collins écrit :

« (The role of Satan in the tempting of the primeval couple is further develop in an extensive postbiblical literature on the life of Adam and Eve). The figure of the devil, however, is a latecomer on the biblical scene. When Satan appears in the Hebrew Bible (in the book of Job and again in Chronicles), he is not yet quite "the devil"—in Job he appears among "the sons of God" in the heavenly court. » (Collins, p. 74)

Ces attributs initiaux allaient plus tard être réévalués avec la venue du christianisme et Satan allait prendre une place prépondérante dans cette nouvelle religion et évoluer dans de multiples directions.

1-2 : L'ANTÉCHRIST

« Satan dit à Jésus : « Tout cela je te donnerai si tu te prosternes devant moi et me rends hommage. » »

Évangile de Mathieu 4, 9

Tout rituel, concept, croyance, doctrine et idéologie rattachés au satanisme tire ses sources directement des textes bibliques et des enseignements de l'Église. Le satanisme, en tant que système de croyances, n'existe que par opposition au catholicisme³; il en est l'image miroir (nous reviendrons sur ce point dans les chapitres subséquents). Dans

Children of Lucifer, Ruben van Luijk écrit:

« The concept of Satanism is an invention of Christianity. As we will see presently, it was within the concept of Christian religion and of a society shaped by Christian religion that the idea of Satanism first arose. In the big picture, moreover, the emergence of satanism is fundamentally linked to Christianity by the pivotal role that the later religion played in the proliferation of the concept of the devil. » (van Luijk, p. 16)

Avec le début de l'ère chrétienne, le personnage de Satan allait prendre une toute nouvelle direction et changer à l fois son statut et son image. Il passera de l'accusateur dans la cour de Yahvé à l'antithèse même du Christ. Dans le *Nouveau Testament*, son nom est mentionné à vingt-sept reprises⁴ et apparaît sous trois formes distinctes : sa forme caractéristique dans les épîtres, sa forme physique dans les évangiles synoptiques et sa forme monstrueuse dans l'*Apocalypse* de Jean de Patmos.

³ Il existe probablement des versions judéennes, islamistes et néo-chrétiennes du satanisme, mais elles sont rares, peu documentées et certainement moins flamboyantes.

⁴ Ce chiffre peut varier légèrement selon les traductions et les interprétations.

Le satanisme, quant à lui, forgera une partie de son idéologie et de ses rituels à partir d'emprunts directs aux écrits néotestamentaires. Le culte de Satan a la particularité de ne pouvoir exister que par son opposition à la religion catholique. Ses emprunts aux textes et aux enseignements de l'Église deviennent inévitables, pour ne pas dire nécessaire.

1-2-1 Satan dans les Épitres

Les Épitres sont des réponses particulières à des questions spécifiques reliées au développement des nouvelles églises au début de l'ère chrétienne. Régis Burnet écrit : « Plus que des traités théologiques, ce sont surtout des lettres de circonstances où l'on voit l'apôtre répondre aux questions de ses communautés. » (Burnet, p. 20). Elles contiennent surtout des éléments théoriques et des enseignements se rapportant à une religion en pleine effervescence. En l'occurrence, elles ne détiennent pas (ou très peu) d'éléments biographiques sur la vie du Christ.

Les premiers textes chrétiens à traiter de Satan sont les lettres pauliniennes écrites au milieu du premier siècle de l'ère commune (sources : Burnet; Norelli). C'est d'ailleurs cet auteur qui utilise la majorité des mentions du personnage qui figurent dans le *Nouveau Testament*. Le démon y est défini comme une entité physique opposée aux enseignements du Christ et toujours identifié comme l'ennemi à combattre. Paul décrit Satan sous différents qualificatifs – « le diable », « le tentateur », « le menteur », « l'usurpateur », « l'assassin », « le voleur », etc. - et le compare physiquement et à une panoplie de bêtes dangereuses tels un « serpent » ou un « loup ». Voici quelques exemples du traitement qu'il utilise dans ses épîtres :

« Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds. » (Romains 16, 20)

« (...) retournez ensemble de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. »
(1 Corinthiens 7, 5)

« ... (Ne laissez pas) à Satan l'avantage sur nous, car nous n'ignorons pas ses desseins. »
(2 Corinthiens 2, 11)

« Toutefois, de même que le serpent séduisit Ève par sa ruse, je crains que nos pensées ne se corrompent et ne se détournent de la simplicité à l'égard du Christ. » (2 Corinthiens 11, 3)

« Et cela n'est pas étonnant puisque Satan lui-même se déguise en ange de lumière. »
(2 Corinthiens 11, 14)

Paul, qui était Juif d'origine (Saul), s'appropriâ la définition traditionnelle de l'*adversaire* et l'ajusta aux nécessités et aux besoins d'un système de croyances naissant. C'est lui qui donnera à Satan ses premières ébauches en tant qu'ennemi de la foi chrétienne. Plus tard viendront les Épîtres de Jacques, de Pierre et de Jean qui ne citèrent pas nécessairement Satan par son nom, mais qui feront mention de ses agissements ou de ses attributs. Jacques, par exemple, se réfèrera au texte de Job :

« Voyez : nous proclamons heureux eux qui ont de la constance. Vous avez entendu parler de la constance de Job et vous avez vu le dessin du Seigneur, car le Seigneur est miséricordieux et compatissant. » (Jacques 5, 11)

Pierre, de son côté, élaborera sur une série de thèmes, parmi lesquels nous retrouvons la « descente aux enfers » (1 Pierre 3, 18-20), la « rupture avec le péché » (1 Pierre 4, 1-6), la « souffrance avec le Christ » (1 Pierre 4, 12-19) et le « châtement » (2 Pierre 2, 10-22). Il nous met aussi en garde contre les « faux docteurs » (2 Pierre 2, 1-3 et 2 Pierre 3, 3-7) et évoque « l'appel à la sainteté » (2 Pierre 3, 11-18).

À propos de ceux qui refusent de suivre la voie du Seigneur, il écrit :

« Mais eux sont comme des animaux sans raison, voués par nature à être pris et détruits; blasphémant ce qu'ils ignorent, de la même destruction ils seront détruits eux aussi, subissant l'injustice comme salaire de l'injustice. Ils estiment délices la volupté du jour, hommes souillés et flétris, ils mettent la volupté à vous tromper en faisant bonne chère avec vous. [...] » (2 Pierre 2, 12-13)

Jean sera le dernier de cette série.⁵ Cet auteur nous présente le terme

« Antéchrist » qu'il utilise à quatre reprises dans ses lettres (*I Jean 2, 18-22, I Jean 4, 3 et II Jean 1, 7*). La conception d'un Antéchrist existait avant ces prestations; on le retrouvait dans une Épître de Paul au début de l'ère commune, mais aussi dans Daniel quatre siècles avant la naissance de Jésus. Évidemment, Daniel ne faisait pas référence au Christ.

Dans Paul, nous pouvons lire :

« Que personne ne vous abuse d'aucune manière. Auparavant doit venir l'apostasie et se révéler l'Homme impie, l'Être perdu, l'Adversaire, celui qui *s'élève au-dessus de tout* ce qui porte le nom de Dieu ou reçoit un culte, allant jusqu'à s'asseoir en personne dans le sanctuaire de Dieu, se produisant lui-même comme Dieu. (*II Thessaloniens 2, 3-4*)

Et dans Daniel :

« Le roi agira selon son bon plaisir, s'enorgueillissant et s'exaltant par-dessus tous les dieux; contre le Dieu des dieux, il dira des choses inouïes et il prospérera jusqu'à ce qu'il soit comble la colère – car ce qui est déterminé s'accomplira. » (*Daniel 1, 36*)

Mais c'est Jean qui lui concevra un terme précis pour identifier l'antithèse de Jésus. « L'Antéchrist » sera défini comme un individu « séducteur » et « menteur » qui nie le Créateur et rejette les enseignements du Christ et la foi en la résurrection. Jean – qui utilisa parfois le terme au pluriel - nous prévient que l'Antéchrist est « déjà dans le

⁵ Il s'agit ici de l'évangéliste Jean qui écrit à la fin du premier siècle de l'ère commune et non de l'apôtre Jean qui aurait marché aux côtés du Christ.

monde » (*I Jean* 4, 3). Dans la Seconde Épitre, il écrit : « C'est que beaucoup de séducteurs se sont répandus dans le monde, qui ne confessent pas Jésus Christ venu dans la chair. Voilà bien le Séducteur, l'Antéchrist. » (*2 Jean* 1, 7). Malgré sa mention peu fréquente dans le *Nouveau Testament*, le terme Antéchrist sera plus tard récupéré par les Pères de l'Église et utilisé pour identifier l'opposant au Christ et à son institution.

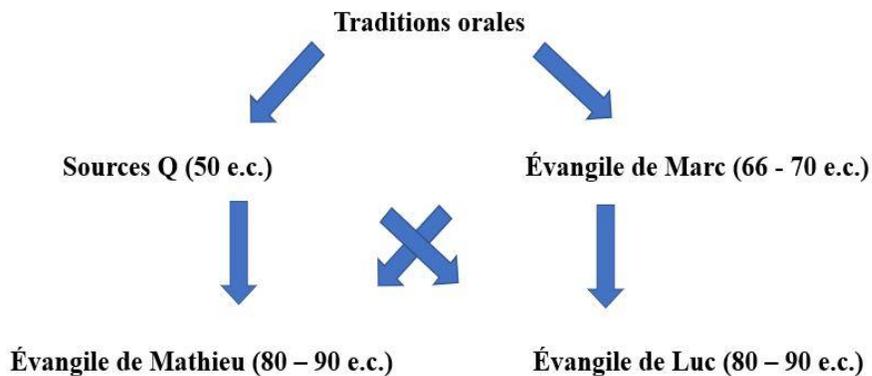
Les différentes Épitres du *Nouveau Testament* nous proposent à la fois quelques descriptions physiques et certains aspects idéologiques de l'Adversaire et nous offrent quelques éléments de base sur les fondements du satanisme. Mais ce sont les évangiles synoptiques qui nous donneront un premier condensé biographique du personnage lorsque, dans trois extraits analogues, Jésus sera directement confronté à sa némésis. Cette conversation enflammée entre le Christ et le diable viendra définir un nouveau Satan plus christianisé et mettre en place les bases d'un système de croyances qui allait se développer en image miroir à une Église en plein développement.

1-2-2 Évangiles et textes apocryphes

Pour bien comprendre cette section, il faut à priori expliquer la « théorie des deux sources » élaborée à partir du XIXe siècle par une série d'auteurs, dont Christian Hermann Weisse, *Histoire des évangiles, étude philosophique et critique*, publiée en 1838 et Heinrich Julius Holtzmann, *Les Évangiles synoptiques. Leur origine et nature historique*, publiée en 1863 (sources : Gowler, p. 9, Burnet, p. 18). Cette théorie est basée sur l'hypothèse que les évangiles de Mathieu et de Luc auraient été inspirés par deux sources antérieures, c'est-à-dire l'Évangile de Marc et la Source Q. La Source Q fut rédigée vers l'an 50 de l'ère commune, à peu près en même temps que les lettres de Paul.

Le document original est inexistant, mais les exégètes ont réussi à en créer une reconstitution basée sur les traditions orales et les documents ultérieurs. *L'Évangile de Marc*, de son côté, aurait été rédigé à la période de la chute du second temple, c'est-à-dire entre l'an 66 et 70 de l'ère commune. Ces deux documents auraient par la suite inspiré la rédaction des œuvres de Mathieu et de Luc, tous deux écrits entre l'an 80 et 90. *L'Évangile de Jean*, pour sa part, aurait été rédigé au début du second siècle. Il est important de mentionner qu'aucun des évangélistes n'a connu le Christ ou ses contemporains et que ces biographies sont toutes initialement basées sur une tradition orale (sources : Burnet; Gowler). Le Tableau I ci-dessous place les textes dans leur contexte historique et indique leurs sources d'influence.

TABLEAU I : THÉORIE DES DEUX SOURCES



Dans les évangiles canoniques, Satan n'apparaît que dans un seul épisode, celui de la tentation du Seigneur dans le désert après son baptême par Jean le baptiste. Il ne faut pas confondre ici la confrontation entre le Christ et Satan dans le désert et les nombreux exorcismes performés par Jésus au cours de son ministère. L'épisode de la tentation apparaît initialement dans la *Source Q* et sera ensuite raconté en trois versions comparables dans les évangélistes synoptiques. Marc, le premier auteur à traiter de la biographie du Sauveur, ne nous donne que deux versets sur cet événement : « Aussitôt l'Esprit poussa Jésus dans le désert, où il passa quarante jours, tentés par Satan. Il était avec les bêtes sauvages, et les anges le servaient. » (*Marc* 1, 12-13). Ce court extrait nous donne très peu de substance sur le processus initiatique de Jésus après son baptême ou sur le caractère du démon.

L'épisode sera plus tard repris dans Mathieu (*Mathieu* 4, 1-11) et dans Luc (*Luc* 4, 1-13) qui vont tous deux gonfler le récit en décrivant avec plus de détails les étapes du rituel initiatique et en engageant Jésus dans des conversations directes et accrocheuses avec le démon. La narration suit le même modèle dans les trois cas. À la suite de l'évènement du baptême, Jésus sera amené dans le désert par l'Esprit afin d'être tenté par le diable. Après quarante jours de jeûne, Satan lui proposa de transformer les pierres du désert en pain afin qu'il puisse se nourrir, à quoi Jésus répondit : « Ce n'est pas de pain seul que vivra l'homme, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » (*Mathieu* 4, 4, *Luc* 4, 4). Dans une seconde étape, Satan amena Jésus au haut du pinacle du temple et lui proposa de se jeter au bas afin de provoquer Dieu et forcer les anges à intervenir. « Tu ne tenteras pas le Seigneur, ton Dieu » (*Mathieu* 4, 7, *Luc* 4, 8), répondit Jésus devant l'offre de l'Accusateur. À la manière de Job, l'initié devait accepter le destin qui lui est

réservé par Yahvé et se soumettre à la volonté divine sans en rechercher les bénéfices matériels. Dans l'étape finale, Satan proposa à Jésus le contrôle sur tous les royaumes de la terre si celui-ci se prosternait devant lui. La réponse du fils de Dieu fut catégorique : « Retire-toi, Satan! Car il est écrit : c'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à lui seul, tu rendras un culte. » (*Mathieu* 4, 10, *Luc* 4, 12). Ayant repoussé toutes les ruses et les tentations de Satan, les anges s'approchèrent alors de Jésus pour le servir. Toutes les répliques du Christ (en italiques) sont identiques dans *Mathieu* et dans *Luc* et sont inspirées des enseignements de *l'Ancien Testament*.

Les évangiles contiennent aussi une dizaine d'exemples du Christ agissant en tant qu'exorciste et chassant les démons par le simple pouvoir de sa volonté. L'épisode le plus célèbre est celui rapporté par *Marc* au cours duquel Jésus aurait libéré Marie de Magdala des sept démons qui la hantaient. L'évènement n'est pas raconté, mais mentionné au moment où la disciple rencontre le Seigneur après sa résurrection (*Marc* 16, 9). Nous retrouvons aussi un incident similaire et controversé au cours duquel Jésus est accusé d'utiliser le pouvoir du Prince des Ténèbres – dans ce cas-ci, Belzébuth - pour expulser les démons (*Marc* 3, 20-27, *Mathieu* 9, 32-38). Jésus corrigera ses détracteurs en leur affirmant que c'est par l'Esprit qu'il chasse les esprits démoniaques (*Mathieu* 12, 28) et que ce phénomène est un signe que le Royaume de Dieu est arrivé (*Luc* 11, 20). Cette maîtrise de Jésus sur les démons sera léguée aux disciples qui deviendront à leur tour exorcistes. Dans *Marc*, nous pouvons lire : « Et voici les signes qui accompagneront ceux qui auront cru : en mon nom, ils chasseront les démons [...] » (*Marc* 16, 17). Le pouvoir d'exorcisme deviendra éventuellement un cheval de bataille pour l'Église catholique. Ces

deux attributs mettent en évidence la suprématie à la fois morale et physique de Jésus sur Satan et l'attente envers ses disciples.

Mais les évangiles contiennent aussi plusieurs autres passages qui seront récupérés par le satanisme même s'ils n'impliquent pas explicitement le démon. Parmi les trois plus importants, nous retrouvons celui de la rencontre de Jésus avec Jean le baptiste. Suivant le raisonnement de la théorie des deux sources, le baptême de Jésus apparaît de façon séquentielle dans les trois évangiles synoptiques. L'évènement est d'une importance fondamentale puisqu'il deviendra plus tard l'un des sept sacrements de l'Église et un rite de passage pour tous les chrétiens. Comme nous le verrons dans les chapitres subséquents, le rituel sera aussi récupéré par différents groupes sataniques et sera converti en un cérémonial de débaptisation au cours duquel l'adepte renoncera aux sacrements de l'Église, rejettera le saint chrême et, parfois même, changera le nom qui lui avait été donné par l'institution catholique. Nous en exposerons des traces évidentes dans le chapitre sur *l'affaire des poisons* de même que certains indices qui laissent présager l'existence du rituel avant le XVIIe siècle. Ce genre de cérémonie est encore pratiqué aujourd'hui par certains organismes modernes, notamment le *Temple of Satan*⁶.

Le second épisode est celui de la dernière Cène que l'on retrouve dans les quatre évangiles canoniques et qui deviendra incontestablement le moment le plus fondamental du dogme catholique. Cet instant de la vie de Jésus évoluera vers l'évènement sacré au

⁶ Nous tenons cette information d'une conversation privée avec un membre du chapitre ottavien de ce groupe religieux. Elle est corroborée par le film *Hail Satan?* Documentaire réalisé en 2019 par Penny Lane.

cours duquel, par le pouvoir de la transsubstantiation, le Christ revient en chair et en sang parmi ses fidèles afin d'accomplir ses engagements.

« Or, tandis qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna aux disciples en disant : « Prenez, mangez, ceci est mon corps. » Puis, prenant une coupe, il rendit grâce et leur donna en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang. Le sang de l'alliance, qui va être répandu pour une multitude en rémission des péchés. Je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce produit de la vigne jusqu'au jour où je boirai avec vous, nouveau, dans le Royaume de mon Père. » » (*Mathieu 26, 26-29*)

Dans sa prestation sur le repas pascal, Jean précise de nouveaux enseignements de Jésus envers ses disciples incluant le lavement des pieds et l'annonce de son retour (*Évangile de Jean*, chapitres 13 à 17). Il écrit :

« Vous aussi maintenant vous voilà triste; mais je vous verrai de nouveau et votre cœur sera dans la joie, et votre joie, nul ne vous l'enlèvera. Ce jour-là, vous ne me poserez aucune question. En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom. » (*Jean 16, 22-23*)

Ce rituel est soutenu par deux sacrements fondamentaux, l'eucharistie et l'ordination, et définit le culte catholique en l'isolant de toutes autres formes de religion, y compris celles s'inspirant du christianisme. Évidemment, la capitalisation du satanisme sur ce thème devenait infaillible et allait prendre une multitude de formes, que ce soit d'une simple imitation en image miroir allant jusqu'au blasphème rituel. Ce dernier repas du Christ allait devenir l'inspiration fondamentale du rituel barbare qui prendra le nom de « messe noire » au cours de *l'affaire des poisons*.

Le dernier élément d'importance n'est pas un sacrement ou un rituel de l'Église, mais plutôt une série d'épisodes qui mettent en valeur l'attitude de Jésus face aux enfants. Nous retrouvons deux de ces événements dans les Évangiles de Mathieu et un dans Luc :

« Il appela à lui un petit enfant, le plaça au milieu d'eux et dit : « En vérité je vous le dis, si vous ne retournez à l'état des enfants, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. Qui donc se fera petit comme ce petit enfant-là, celui-là est le plus grand dans le Royaume des Cieux. » »
(*Mathieu* 18, 2-4)

« Alors des petits enfants lui furent présentés, pour qu'il leur imposât les mains en priant; mais les disciples les rabrouèrent. Jésus dit alors : « Laissez les petits enfants et ne les empêchez pas de venir à moi; car c'est à leurs pareils qu'appartient le Royaume des Cieux. » Puis il leur imposa les mains et poursuivit sa route. » (*Mathieu* 19, 13-15)

« On lui présentait aussi les tout-petits pour qu'il touchât; ce que voyant, les disciples les rabrouèrent. Mais Jésus appela à lui ces petits enfants en disant : « Laissez ces petits enfants venir à moi, ne les empêchez pas; car c'est à leur pareil qu'appartient le Royaume de Dieu. En vérité je vous le dis : quiconque n'accueille pas le Royaume de Dieu en petit enfant n'y entrera pas. » »
(*Luc* 18, 15-17)

Ces trois citations démontrent l'amour inconditionnel de Jésus envers les enfants et le besoin essentiel pour les croyants de retourner à cet état d'esprit afin d'acquérir une place au Royaume de Dieu. Les documents reliés à *l'affaire des poisons* allaient démontrer comment les adorateurs de Satan se sont emparés de ces extraits pour les inclure dans leurs rituels impies sous formes criminelles et barbares sans précédent. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'abus, le sacrifice et la boucherie d'enfants allaient devenir pratique courante dans le satanisme français du XVIIe siècle.

Ces textes bibliques symbolisent la victoire absolue du Christ sur le Prince des Ténèbres et le triomphe de Jésus sur la tentation, mais ils ouvrent aussi une fenêtre sur ce que le diable est prêt à offrir en échange pour son adoration. Le satanisme émergent allait prendre à profit ces différents épisodes et capitaliser sur ses principes.

1-2-3 L'Apocalypse

Avant de débiter cette section, il y a deux points qu'il faut mettre en évidence à propos du concept d'apocalypse. Primo, l'utilisation du terme « apocalypse » - en particulier dans son sens contemporain - est très souvent associée à l'idée de fin du monde et beaucoup croient que les deux concepts sont synonymes. Cette notion est d'ailleurs très médiatisée depuis le milieu du XXe siècle et nous entendons souvent parler par exemple de paysages d'apocalypse ou de prédictions apocalyptiques. C'est l'une des raisons pourquoi le personnage de « la Grande Bête » ou du « 666 » est très souvent associé à des dictateurs modernes comme Adolph Hitler, Mao Zedong ou Joseph Staline. En réalité, le terme apocalypse est issu de l'ancien grec et signifie *révélation*.

L'apocalypse est un genre littéraire qui utilise un vocabulaire symbolique pour témoigner de ce qui doit rester caché aux yeux des non-initiés; une espèce de langage secret réservé à un nombre limité d'adeptes. Il est aussi utilisé pour rassurer les communautés qui font face à la persécution.

Le second point est que, contrairement à la croyance populaire, il n'y a pas qu'une seule *Apocalypse*, mais bien une série de plusieurs qui furent en majorité rédigés au début de l'ère chrétienne. Il existe entre autres *l'Apocalypse de Pierre*, *l'Apocalypse de Paul* et les plus obscures apocalypses de Moïse, de Noé et d'Élie. Cette conception erronée vient du fait qu'il n'y a qu'un seul de ces textes qui fut canonisé; *l'Apocalypse de Jean de Patmos*. Régis Burnet écrit :

« La plupart des apocalypses sont pseudonymes, et toutes font appel à des visions, à des événements célestes. Elles ont également en commun de mettre en lumière le plan de Dieu sur le monde : malgré leur apparence pessimiste, elles révèlent en réalité que le juste sera sauvé. »
(Burnet, p. 72-73)

L'Apocalypse de Jean est un texte symbolique et abstrait qui fut écrit à la fin du premier siècle de notre ère, mais qui décrit les événements de la persécution de Néron qui eut lieu presque un demi- siècle auparavant. Elle allait éventuellement donner au personnage de Satan et à ses suppôts une toute nouvelle ébauche. Le livre contient le prélude de ce qui allait plus tard donner naissance au satanisme en tant que croyance religieuse. Le texte raconte l'arrivée en force des puissances du mal appuyées par des créatures monstrueuses. Un combat mythologique entre les anges de Yahvé et les entités démoniaques de Satan s'ensuivra et se conclura par le retour en force d'un Christ guerrier et le triomphe de la Jérusalem céleste.

C'est dans ce texte que nous retrouvons les mentions de *synagogue de Satan* (*Apocalypse* 2, 9), de même que le *trône de Satan* (*Apocalypse* 2, 13). C'est aussi ici que nous pouvons lire à propos du dragon rouge à sept têtes, sept couronnes et dix cornes (*Apocalypse* 12, 3-4), qui fut précipité sur terre après une lutte acharnée contre Michaël et ses anges. Apparaissent ensuite une première bête qui jaillit de la mer et une seconde qui surgit de la terre (*Apocalypse* 13), créature dont le nombre célèbre est six cent soixante-six. Le texte est rempli de symboles et d'allusions et le personnage de Satan y prend maintes formes aussi effrayantes que grotesques. La narration se termine sur une conclusion victorieuse des forces du bien :

« L'ange saisit le dragon, le serpent ancien, qui est le diable et Satan, et il le lia pour mille ans. Il le jeta dans l'abîme, ferma et scella la porte au-dessus de lui afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans soient accomplis. » (*Apocalypse* 20, 2-3)

Il est à noter qu'à l'époque où le texte fut rédigé, l'expression « mille ans » signifiait jusqu'à la fin des temps. Cet écrit apocalyptique détenait tout son sens au début de l'ère chrétienne, mais il fut réinterprété répétitivement et confondu à maints événements à travers l'histoire. Par contre, plusieurs termes et symboles reliés au culte du satanisme y apparaissent et allaient servir à définir les premiers fondements de cette forme de croyance.

Entre l'époque des textes bibliques et le début de l'ère chrétienne, Satan sera passé de personnage solitaire errant dans l'entourage immédiat de Yahvé à une entité monarchique puissante à la tête des forces du mal sur terre et en enfer. Les textes chrétiens des premiers siècles nous présenteront à un nouveau Prince du Mal plus présent et plus malicieux que celui de *l'Ancien Testament*. Éventuellement viendra s'ajouter à celui-ci le concept d'enfer créé à la suite de la chute des anges déchus et inspiré de « l'En-Bas » de la culture sumérienne⁷, du « schéol » des textes hébreux⁸, de « l'Hadès » chez les Grecs⁹ et de la « géhenne du feu » mentionnée à quelques reprises par Jésus¹⁰. Satan deviendra l'ennemi numéro un de l'orthodoxie chrétienne et le satanisme, l'image miroir du catholicisme.

⁷ Dans *L'Épopée de Gilgamesh*.

⁸ Dans *Genèse* 37; 35, *Ecclésiaste* 9; 5-10 et *Proverbes* 30; 20, pour n'en nommer que quelques-uns. Jérémie fait référence à un lieu géographique appelé Ben-Hinnom, « la vallée du Carnage » (*Jérémie* 7; 31-32 et 19; 6).

⁹ Divinité grecque assignée à l'enfer (aussi connu sous le nom de Tartare).

¹⁰ *Évangile de Marc* 9; 45. *Évangile de Mathieu* 5; 22 et 10; 28.

1-3 : TRAITÉ DE DÉMONOLOGIE

« Jésus lui demanda : « Quel est ton nom? »
« Légion est mon nom, lui répondit-il, car nous sommes plusieurs. » »
Évangile de Marc (5, 9)

Pour les besoins de ce travail et afin de mieux comprendre les fondements du satanisme, nous allons illustrer quelques notions de base d'une discipline aujourd'hui oubliée et qui porte le nom de démonologie. Dans l'environnement rationnel du XXI^e siècle, l'étude des démons peut sembler à la fois obsolète et même risible, mais si nous nous replaçons dans un contexte pendant lequel l'Église contrôlait la totalité de l'intellect et où les textes sacrés dictaient les fondements de la science, la démonologie devenait une matière non seulement sérieuse, mais aussi essentielle.

La démonologie fut pendant de nombreux siècles une discipline importante sur laquelle d'innombrables traités furent rédigés. C'est Saint-Augustin (354-430) qui fut l'initiateur de cette science avec son œuvre *La Cité de Dieu* écrit vers 420. Mais avec les déploiements de l'Inquisition et le début de la chasse aux hérétiques, les travaux allaient se multiplier et se spécialiser. Parmi les plus célèbres ouvrages, nous retrouvons *Practica inquisitionis heretice pravitavis* (1320) du dominicain Bernard Gui, œuvre qui allait donner le pas aux inquisiteurs, le *Formicarius* (1430) de Johannes Nider qui se penche particulièrement sur le péché de sorcellerie, l'incontournable *Malleus Maleficarum* (1486) de Kramer et Sprenger, *De la démonomanie¹¹ des sorciers* (1580) du juriste et

¹¹ La démonomanie, ou démonopathie est une condition mentale pendant laquelle le sujet se croit possédé par un démon. À ne pas confondre avec démonolâtrie.

conseiller à l'Inquisition Jean Bodin, *Daemonologie* (1597), un ouvrage de source protestante, le *Compendium Maleficarum* (1608) de l'italien Guazzo, le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* (1612) et *L'Incrédulité et mécréance du sortilège* (1622). Dans son article *The Demonologists*, James Sharpe écrit : « Thus by the early fifteenth century an extensive literature was in existence which stressed the reality of demons, accepted that they had regular contacts with humans including sexual intercourse, and which regarded a wide range of magical practices as both satanic in origin and heretical. » (Owen-2017, p. 74)

Le but de cette science consistait à découvrir l'identité des démons, à déterminer leur position hiérarchique et à établir leurs attributs et leurs pouvoirs. À la source, l'ensemble de ce savoir se basait sur l'interprétation des textes sacrés. À partir des *Évangiles*, par exemple, nous apprenions qu'il était possible pour un être humain d'être possédé par plus d'un démon à la fois. Nous retrouvons l'exemple de Marie de Magdala de qui Jésus avait chassé sept entités qui l'habitaient (*Marc* 16, 9). S'ensuivait l'épisode du démoniaque épileptique au cours duquel Jésus expulsait une horde de démons d'un individu en la transférant dans les corps d'un troupeau de cochons qui allait par la suite se jeter dans la mer. Cet épisode - raconté dans *Marc* 5, 1-20, *Mathieu* 8, 28-34 et *Luc* 8, 26-39 – est rempli de contradictions d'un auteur à l'autre, mais il est clair que dans chaque version, le possédé était infesté d'une multitude de démons. Dans un autre passage, cette fois-ci rapporté dans *Marc* 9, 14-29 et dans *Luc* 9, 37-43, nous apprenons que certains démons sont plus puissants et plus difficiles à exorciser que d'autres. Après l'intervention de Jésus auprès d'un possédé, les disciples l'interrogèrent : « Quand ils furent rentrés à la

maison, ses disciples lui demandèrent dans le privé : « Pourquoi nous autres, n'avons-nous pu l'expulser? » Il leur dit : « Cette espèce-là ne peut sortir que par la prière. » (*Marc 9, 28-29*).

Mais les développements ultérieurs dans ce domaine d'étude allaient rapidement mener à des désaccords, des contradictions et des invraisemblances qui allaient produire d'interminables débats. Tout ça pour démontrer que la démonologie est loin d'être une science exacte et que chaque affirmation peut rapidement être démentie d'un exégète au suivant. La hiérarchie démoniaque, à titre d'exemple, évolue grandement selon les époques et les auteurs. En général, Satan/Lucifer se retrouve en tête de liste suivie du fidèle second, Belzébuth, mais de là, le recensement se modifie d'un penseur à l'autre. En 1414, par exemple, Sœur Françoise Romaine citait Satan/Lucifer comme meneur du clan et Asmodée, Mammon et Belzébuth comme ses trois princes (Romaine, p. 14). En 1667, dans *Paradise Lost*, Milton utilisera les noms de Satan, Belzébuth, Moloch, Astoreth/Astarte, Dagon et Bélial (Milton, respectivement, p. 15, 18, 24, 25, 25-26 et 26). Dans *l'affaire des poisons*, les quatre choisis seront Satan/Lucifer, Belzébuth (Lebigre-1995, p. 89), Asmodée et Astaroth (Ravaisson, p. 300 et 335). C'est sur ces quatre derniers que nous allons concentrer notre recherche.

Pour les besoins de ce travail, nous allons commencer par définir les différentes catégories de démons en existence et leurs origines dans la littérature. Nous classerons ces créatures en quatre catégories : les anges déchus (les Veilleurs), les « Nephilims » (les Géants), les idoles (démons terrestres supérieurs) et la légion (démons terrestres inférieurs). Nous utilisons le terme « terrestre » afin de clarifier que ces créatures n'ont

jamais habité le paradis ou erré dans la cour de Yahvé. Toutes ces entités évoluent aussi dans le monde infernal.

La première catégorie compte les anges déchus; ceux qu'Hénoch nomme les « Veilleurs ». Selon cet auteur pseudépigraphe, ils seraient du nombre de deux cents (*Book of Enoch* VI-6, p. 35). Ces entités représentent l'aristocratie démoniaque et faisaient originellement partie de la cour des anges; parmi ceux-ci, nous retrouvons en tête de liste Satan/Lucifer – Semjâzâ dans Hénoc (*Book of Enoch* VI-1, p. 34) et Mastema dans le *Livre des Jubilés* (chapitre 10) - qui deviendra plus tard le chef de la rébellion contre Yahvé. Comme nous l'avons vu avec le *Livre de Job*, Satan était initialement ce personnage angélique qui errait librement parmi les fils de Dieu au paradis : « Le jour où les Fils de Dieu venaient se présenter devant Yahvé, le Satan aussi s'avavançait parmi eux. Yahvé dit alors au Satan : « D'où viens-tu? » - « De rôder sur la terre, répondit-il, et d'y flâner. » (Job 1, 6-7).

Plus tard, Satan allait aussi adopter le nom « d'ange de lumière », c'est-à-dire Lucifer. Mais déjà, ici, les exégètes ne sont pas tous d'accord sur ce principe. À titre d'exemple, le cardinal-exorciste Gabriele Amorth (1925-2016) affirmait que dans ses affrontements contre les forces du mal, il aurait combattu à la fois Satan et Lucifer et que les deux démons sont des êtres distincts. Dans ses *Confessions*, nous pouvons y lire :

« On parle tantôt de Satan, tantôt de Lucifer... Y a-t-il une dualité au sommet de la hiérarchie diabolique? » [En italique dans le texte.]

« Et bien vous avez Satan, le numéro un, et Lucifer, le numéro deux. En dessous, les démons diffèrent en ce sens qu'ils n'ont pas la même puissance. Dans bien des cas, ils n'apparaissent pas tout de suite, d'ailleurs. Mais Satan, lui, est toujours là. Les démons répondent quand on leur demande leur nom. Asmodée est souvent présent. Il peut arriver aussi que le diable se manifeste sous des noms bizarres. » (Amorth, p. 119)

Il s'agit d'une problématique que nous ne tenterons pas de résoudre.

Sous les ordres de Satan se trouve une panoplie d'anges déchus qui auraient suivi le leader dans sa tentative de conquête du ciel et qui auraient ensuite subi le même châtiment que leur chef. Bannies du paradis, ces entités se seraient retrouvées maîtres de l'enfer et seigneurs du domaine terrestre. Parmi ces anges, trois des plus connus sont Belzébuth, Asmodée et Astaroth. Ces entités apparaissent dans les témoignages de *l'affaire des poisons*.

Le terme Belzébuth (aussi Beelzubub, Baal Zeboul, Baal Hadad, Béalzéboul, etc.) tire ses origines des mots *Baal* ou *Bael* qui signifie prince ou maître et zébuth, zéboul ou zubub qui font référence à de petits insectes qui survolent les détritrus, d'où l'appellation « maître des mouches ». Dans son *Dictionnaire infernal*, Colin de Plancy le dépeint d'ailleurs comme un énorme diptère. Belzébuth apparaît originalement dans le *Second Livre des Rois* en tant que divinité païenne adorée dans la ville d'Éqron au pays de Canaan. Dans l'épisode, Yahvé envoie son prophète Élie pour aviser le souverain Ochozias de ne pas consulter la fausse idole à propos d'une blessure qu'il aurait subie (2 *Rois* 1, 1-17). Le démon revient plus tard dans les évangiles synoptiques dans l'épisode où les pharisiens accusent Jésus de chasser les mauvais esprits avec l'aide de Belzébuth. Cette prestation est élaborée en détail dans la section précédente.

Belzébuth réapparaît plusieurs siècles plus tard dans le texte pseudépigraphique de source chrétienne intitulé *Le Testament de Salomon* dans lequel il est forcé par le grand roi à participer à la construction du premier temple d'Israël au Xe siècle avant l'ère

commune. Là, il côtoie d'autres démons célèbres comme Ornias et Asmodée et des entités moins connus comme Ehippas et Onoskelis. Toutes ces créatures auraient ensuite été enfermées dans les caveaux du temple où ils auraient passé plusieurs siècles en réclusion. Mais en 586 avant l'ère commune, lorsque Nabuchodonosor II envahit Israël et détruit le temple de Salomon, les démons furent libérés de leur prison et se seraient alors propagés sur les terres de Judée et de Galilée.

Belzébuth sera ensuite mentionné dans plusieurs grimoires, dont *Le Grand Grimoire* au XVI^e siècle (*Grimoires et rituels magiques*, p. 114), *Le Grimoire D'Armadel* (p. 57) et *La Magie sacrée d'Abramelin le Mage* (p. 128). Considéré en général comme le second en importance dans la hiérarchie diabolique, Belzébuth deviendra éventuellement, selon certains textes tardifs, le principal concurrent de Satan à la tête de l'enfer.

Le démon Asmodée (aussi Asmoth, Asmoday, Asmodeus, etc.) fait son apparition dans le *Livre de Tobie*, document qui fut probablement écrit entre le second et le troisième siècle avant l'ère commune. C'est aussi dans ce texte que l'ange Raphaël fait ses débuts. Ce texte deutérocanonique nous offre plusieurs détails intéressants sur la mythologie de la chute des anges, notamment sur la relation entre les « Veilleurs » et les « filles des hommes » (nous reviendrons en détail sur ce thème plus loin dans cette section). Le livre raconte comment Asmodée, « le pire des démons » (*Livre de Tobie* 3, 8) était tombé en amour avec Sarra, la fille de Ragouël, et avait subséquemment assassiné ses sept premiers époux avant que le mariage ne fût consumé. Ragouël et sa fille se soumirent alors à une session de prières et de sacrifices de trois jours et trois nuits afin d'attirer la bienveillance de Yahvé. Celui-ci envoya son ange Raphaël vers Tobie afin que

celui-ci lui apprenne comment exorciser le démon de sa nouvelle promise. L'ange enseigna au prétendant comment utiliser le fiel d'un poisson pêché dans le Tigre pour extraire Asmodée du corps de la belle. Une fois le démon expulsé, Raphaël le transporta dans le désert d'Égypte afin de l'y enchaîner. Tobit put alors épouser Sarra en toute quiétude.

Asmodée apparaîtra aussi dans *Le Testament de Salomon* (p. 251) où il suivra le même parcours que Belzébuth en se joignant à la horde de démons forcés par le roi à construire le premier temple de Jérusalem. Il sera par la suite nommé dans les mêmes grimoires que celui-ci (voir les références à Belzébuth ci-dessus).

Ces trois premières créatures seront aussi mentionnées par Françoise Romaine (1384-1440), une mystique catholique, fondatrice de l'ordre des Oblates de Marie (aujourd'hui l'ordre des bolides de Sainte Françoise Romaine) qui fut canonisé en 1608 par le pape Paul V. Selon son hagiographie, la sainte aurait eu, au cours d'une longue période de maladie et de souffrance, quatre-vingt-treize visions des tourments de l'abîme. Elle décrivit ces images à son confesseur, Jean Mattiotti, qui compila le tout dans un document intitulé *Traité de l'enfer*, publié en 1414. Dans ce dernier, elle cita Satan/Lucifer comme le monarque des ténèbres et Belzébuth, Asmodée et Mammon comme les trois princes (p. 14). Le dernier de ce groupe, Mammon, fut originalement associé au veau d'or de *l'Exode* et du *Premier Livre des Rois* et allait devenir plus tard le démon de l'avarice. Par contre, il ne fera pas partie de la démonologie de *l'affaire des poisons*.

Le dernier de notre groupe, Astaroth, apparaît dans la Bible sous le nom d'Astarté, déesse de la fécondité dans plusieurs communautés du Proche-Orient. La divinité est associée à Baal (voir Belzébuth ci-dessus) et est mentionnée originalement dans le *Livre des Juges* (*Juges* 2, 13 et 10, 6), puis refait surface dans le *Premier et Second Livre des Rois* : *I Rois* 11, 5, *I Rois* 18, 18-19 (en tant que Baals) et *II Rois* 17, 16 (en tant qu'idole). Dans le *Livre des Juges*, nous pouvons lire :

« Alors les israélites firent ce qui est mal aux yeux de Yahvé et ils servirent les Baals. Ils délaissèrent Yahvé, le Dieu de leurs pères, qui les avait fait sortir du pays d'Égypte, et ils suivirent d'autres dieux parmi ceux des peuples d'alentour. Ils se prosternèrent devant eux, ils irritèrent Yahvé, ils délaissèrent Yahvé pour servir le Baal et les Astartés. Alors la colère de Yahvé s'enflamma contre Israël. Il les abandonna à des pillards qui les dépouillèrent, il les livra aux ennemis qui les entouraient et ils ne purent plus tenir devant leurs ennemis. Dans toutes leurs expéditions, la main de Yahvé intervenait contre eux pour leur faire du mal, comme Yahvé leur avait dit et comme Yahvé leur avait juré. Leur détresse était extrême. (*Juges* 2, 11-15)

Après une absence notable de plusieurs siècles dans la littérature, Astaroth réapparaîtra sous forme masculine dans *La Clavicule de Salomon* (*The Three Magical Books of Solomon*, p. 26), puis dans *Le Grand Grimoire* (p. 114) où il prendra notamment les titres de « Dragon rouge », de « grand-duc » de l'abîme et de « trésorier de l'enfer ». Il sera par la suite cité dans plusieurs grimoires et textes de magie plus contemporains tels *La Magie sacrée d'Abramelin le Mage* (p. 128) et *The Magus* (Barrett, livre I, p. 47) de Francis Barrett. Son nom apparaît aussi dans *Le Grimoire du Pape Honorius*, recueil de magie qui circulait à l'époque de *l'affaire des poisons*.

Ces quatre entités - Satan/Lucifer, Belzébuth, Astaroth et Asmodée - font partie de la première catégorie de démons et représentent l'aristocratie infernale. Ces créatures sont les plus puissantes et les plus élevées dans la hiérarchie démoniaque; Satan/Lucifer est reconnu comme l'empereur du royaume infernal, Belzébuth en est le prince, Astaroth,

le grand-duc et Asmodée, le surintendant. Il existe en tout, selon le *Livre des Veilleurs* deux cents anges déchus qui font partie de cette aristocratie (*Book of Enoch*, VI-6, p. 35), mais nous nous sommes arrêtés sur ces quatre en particulier parce que, comme nous l'avons mentionné plus tôt, leur nom apparaîtra à quelques reprises dans les témoignages de *l'affaire des poisons*.

Sous cette première catégorie de démons se retrouve une seconde espèce, plus obscure, qui aurait volontairement été détruite par Yahvé au moment du Déluge : les Nephilims (aussi appelé « Géants »). Ces monstres hybrides apparaissaient pour la première fois dans la *Genèse* et furent le résultat de l'union défendue entre les fils de Dieu et les filles des hommes.

« Lorsque les hommes commencèrent d'être nombreux sur la face de la terre et que les filles leur furent nées, les fils de Dieu trouvèrent que les filles des hommes leur convenaient et ils prirent pour femme toutes celles qu'il leur plut. Yahvé dit : « Que mon esprit ne soit pas indéfiniment responsable de l'homme, puisqu'il est chair; sa vie ne sera que de cent vingt ans. » Les Nephilim étaient sur la terre en ces jours-là (et aussi dans la suite) quand les fils de Dieu s'unissaient aux filles des hommes et qu'elles leur donnaient des enfants; ce sont les héros du temps jadis, ces hommes fameux. » (*Genèse* 6, 1-4)

Nous retrouvons le même concept dans le *Livre d'Hénoch* :

« And it came to pass when the children of men had multiplied that in those days were born unto them beautiful and comely daughters. And the angels, the children of the heavens, saw and lusted after them, and said to one another: "Come, let us choose us wives from among the children of men and beget us children" » (*The Book of Enoch*, VI-1-2, p. 34)

La différence fondamentale entre le livre de la *Genèse* et le texte d'Hénoch est que dans le premier, ce sont les hommes qui sont punis pour leurs offenses devant Dieu tandis que dans le second, ce sont les anges déchus qui subissent les représailles de

Yahvé. C'est à partir de cette humiliation d'ailleurs que s'organisera la rébellion contre le paradis et que les fils rebelles seront projetés dans l'abîme. Le texte apocryphe d'Hénoch se veut une correction tardive apportée au document de la *Genèse* afin de mettre en évidence les concepts de la désobéissance des anges déchus, de leur rébellion et de leur chute. Paul fera plus tard référence à ces événements dans sa *Première Lettre aux Corinthiens* lorsqu'il exigera des femmes qu'elles se couvrent la tête à l'église. Il écrit : « Voilà pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion, à cause des anges. » (*1 Corinthiens* 11, 10).

Le Déluge aurait dû entièrement éradiquer cette race hybride de Géants, mais voilà que dans le *Livre des Nombres*, l'auteur raconte qu'un groupe d'éclaireurs envoyé par Moïse dans la région de Canaan auraient rencontré de telles créatures.

« Caleb harangua le peuple assemblé près de Moïse : « Il faut marcher, disait-il, et conquérir ce pays : nous en sommes capables. » Mais les hommes qui l'avaient accompagné répondirent : « Nous ne pouvons pas marcher contre ce peuple, car il est plus fort que nous. » Et ils se mirent à décrier devant les israélites le pays qu'ils avaient été reconnaître : « Le pays que nous sommes allés reconnaître est un pays qui dévore ses habitants. Tous ceux que nous y avons vus sont des hommes de haute taille. Nous y avons aussi vu des géants (les fils d'Anaq, descendants des Géants). Nous nous faisons l'effet des sauterelles, et c'est bien aussi l'effet que nous leur faisons. » (*Nombres* 13, 33)

Les textes nous donnent très peu de détails sur ces êtres impurs, sinon qu'ils sont le résultat de l'union interdite entre les fils de Yahvé et les filles des hommes, qu'ils sont de très haute taille et qu'ils étaient les héros, « les hommes fameux » (*Genèse* 1, 4) des temps de jadis. Deux mentions laissent aussi présager qu'ils seraient *possiblement* anthropophages. La citation ci-dessus mentionne « un pays qui dévore ses habitants ». Hénoch, quant à lui, écrit : « And when men could no longer sustain them, the giants

turned against them and devoured mankind. » (*Book of Enoch* VII-3-4, p. 35). Nous disons *possiblement* puisque dans les deux cas, le qualificatif est implicite.

Après ces deux couches aristocratiques, nous identifions la troisième catégorie comme les démons terrestres supérieurs ou les idoles; il s'agit en général d'anciennes divinités ou esprits malins qui ont côtoyé le christianisme dans son développement et qui ont été transformés en créatures infernales à travers l'histoire de l'Église : *Omnes dii gentium daemonia* (tous les dieux des gentils sont des démons)¹². C'est à partir du cinquième siècle, avec l'inspiration de Saint-Augustin et de son œuvre *La Cité de Dieu*, que cette pratique fut entamée. Ces entités démoniaques ne font toutefois pas partie du répertoire des anges déchus. Elles ont été empruntées à diverses croyances, puis transformées en diableries pour satisfaire aux exigences de l'Église. Nous avons déjà mentionné dans la section précédente Béhémoth et le Léviathan qui font partie de cette catégorie, mais le catalogue complet s'avère démesuré. Un détail important qui définit cette classification en particulier est le fait que ces créatures n'ont jamais fait partie du groupe des anges déchus et qu'ils n'ont jamais habité le paradis avant la chute. Ils sont de l'espèce qui aurait hanté le monde terrestre à partir du début de la création.

Enfin, la dernière catégorie regroupe une légion de démons de classes inférieures généralement utilisés pour accomplir les sales besognes ou les tâches de moindre importance; ce sont les pions de l'enfer. Sous cette division, nous retrouvons deux espèces en particulier appelées incubes (du latin *incubare*; coucher sur) et succubes (du

¹² Inspiré du *Psaume 95; 5* : « Car tous les dieux des peuples sont des idoles, et l'Éternel a fait les cieux. »

latin *subcubare*; coucher sous). Dans son *Dictionnaire du Diable*, Roland Villeneuve nous donne une définition des deux termes :

« INCUBES : [...] Anges déchus par la luxure, les incubes sont devenus, d'après les théologiens et les démonologues, des démons fornicateurs particulièrement actifs, pouvant abuser des femmes et à plusieurs reprises lorsqu'elles rêvent, somnolent ou s'abandonnent à quelque délectation morose. Formés de corps aériens très subtils, les incubes condensent l'air qui les compose, jusqu'à réaliser une matière suffisamment solide pour réaliser de que Vallemont appelle « les opérations les plus animales ». Incapables cependant de créer la semence, ils vont l'emprunter, sous la forme de succubes, à des hommes jeunes et vigoureux afin de la transmettre ensuite aux femmes. » (Villeneuve, p. 469)

« SUCCUBES : [...] Démons lascifs revêtant une forme et un comportement féminin afin de soutirer leur semence à des hommes de préférence vigoureux, pour la transmettre ensuite, sous forme d'incubes, aux femmes qu'ils espèrent engraisser. [...] Les succubes peuvent également animer momentanément quelques personnes décédées, dont les partenaires, après une folle nuit d'amour, retrouvent le cadavre au petit matin. » (Villeneuve, p. 937-938)

Dans *The Magician's Dictionary*, E. E. Rehmus ajoutent quelques détails à cette opération de nature sexuelle :

« SUCCUBUS – Thomas Aquinas, darling of the Catholic Church and thirteenth century founder of “scholasticism”, believed that devils, as succubi, performed fellatio on sleeping mortals. Then, as *incubi* [en italique dans le texte], used the seed so obtained to impregnate virtuous unmarried women in their sleep, thus producing half human/ half demonic monsters, or what Crowley would have called “moonchildren”. » (Rehmus, p. 243)

Villeneuve nous dresse une liste de personnages historiques qui, selon certains exégètes, seraient issus de cette union diabolique. Celle-ci inclut entre autres Caïn, le fils maudit d'Adam et Ève, le philosophe Platon et bien sûr, Luther.

À l'époque même de *l'affaire des poisons*, le conseiller à l'Inquisition, Ludovico Maria Sinistrari citait dans son *De elictis, et poenis (Crimes et châtements)* les pires crimes de nature sexuelle tels que déterminés par l'Église. Parmi les dix premiers, nous

retrouvions dans l'ordre la démonialité¹³, la bestialité, la sodomie, la masturbation, le sacrilège contre une religieuse, le sacrilège contre un couvent, le viol, l'inceste, le ravissement et finalement l'adultère. Dans *Lure of the Sinister*, Gareth J. Medway explique la logique de cette séquence :

« Part of the reason for this order was that the fundamental sin was the depositing of semen anywhere other than “the vessel for which it was intended.” Thus, masturbation was a worse crime than, say, raping one’s grandmother. The lowest three categories followed logically: placing one’s semen in the wrong vessel, as in sodomy, was even more sinful than masturbation. Bestiality was worst still, since a creature of a different species was involved. The greatest sex crime of all was demoniality, that is sex with demons, since demons were not even creatures of flesh and blood. » (Medway, p. 4)

Ces réflexions résultaient de plusieurs siècles de lutte contre l'hérésie conjugués à la frustration sexuelle, les perversions charnelles et la misogynie. À travers les siècles, les théories entourant le domaine de la démonologie allaient sombrer dans une démagogie surproduite par l'imaginaire.

Nous retrouvons ensuite les « larves », ces démons de catégorie inférieure qui sont décrits tantôt comme des diables malfaisants (Villeneuve), tantôt comme des spectres ou des fantômes (de Plancy), tantôt, comme des entités astrales (Rehmus). La définition n'est pas précise et varie d'un auteur à l'autre. Les larves ont entre autres pour fonction de tourmenter les humains, de propager des maladies et provoquer des cauchemars.

Finalement, nous retrouvons un dernier groupe de démons appelé les « familiers », ces entités assignées à un magicien ou une enchantresse par un démon

¹³ Entretenir des relations sexuelles avec des démons.

supérieur après que celui ou celle-ci ait pris un engagement ou signé un pacte avec lui.

Rehmus écrit :

« FAMILIAR – Any spirit or demon which can be summoned by a sorcerer to do his or her bidding, hence anyone well or long acquainted, such as a pet (or such as the officer of the Inquisition who interrogates the one accused of sorcery!). Amongst witches, who are often lonely, they are generally small animals (frogs, lizards, cats, dogs, rats, moles, ferrets, etc.). »
(Rehmus, p. 82)

La littérature sur ces sujets est spéculative, mais fascinante, car elle met en évidence tout l'effort déployé par les penseurs de l'Église pour essayer de rationaliser ce phénomène. Dans son *Dictionnaire du diable* (Villeneuve, p. 137), Roland Villeneuve nous cite l'exemple de Marc-Antoine Bragadini, un alchimiste italien qui fut exécuté en 1595 parce qu'il circulait toujours en présence de deux chiens noirs. Le tribunal avait conclu que l'individu pratiquait la sorcellerie et, de par le fait même, possédait deux démons familiers. Ses chiens furent mis à mort en place publique le même jour.

Au cours de nos lectures, nous avons aussi croisé les termes « chauche-poulet », « léchie », « couril », « cocoto », « feux-follets », et « égrégore »¹⁴, plus rares et probablement plus régionaux. Avec le temps, la démonologie allait remplir un nombre incalculable de pages et donner au satanisme émergent ses fondements impies tirés directement des textes du christianisme. Les tenants du culte des ténèbres n'avaient qu'à piger dans cette ressource sacrée pour établir leurs conceptions et leurs rituels blasphématoires. Au XVIIe siècle, les témoignages de *l'affaire des poisons* allaient

¹⁴ Inspiré du *Psaume 95; 5* : « Car tous les dieux des peuples sont des idoles, et l'Éternel a fait les cieux. »

démontrer que le satanisme s'était développé en image miroir au catholicisme et que celui-ci allait inspirer toutes les formes de pratiques et de croyances reliées au culte luciférien dans les siècles qui allaient suivre.

CHAPITRE 2 : L'AFFAIRE DES POISONS

2-1 : L'AFFAIRE ET LES POISONS

« Divination, sorcellerie, alchimie, fausse monnaie, poison;
tous les accusés de l'Affaire ont suivi la même pente. »

Arlette Lebigre

2-1-1 Le point de départ

Les chercheurs que nous avons consultés ne sont pas tous d'accord sur l'évènement déclencheur qui aurait marqué le début de l'*affaire des poisons*. Il existe trois évènements qui - selon les éléments qui sont tenus en considérations -peuvent servir de point de départ à cette vague de crimes. Nous allons identifier ici ces particularités.

Arlette Lebigre est professeure d'histoire du Droit à l'université Paris-Sud. De par sa formation, elle débute l'affaire avec la réouverture de la chambre de l'arsenal (chambre ardente) par Louis XIV le 17 avril 1679. La chambre de l'arsenal était un tribunal extraordinaire qui s'occupait spécifiquement des affaires d'État et qui fut originalement institué en 1535 par François Premier dans le but de poursuivre et juger les protestants habitant sur le territoire français. Sous Louis XIV, elle allait maintenant se pencher sur les causes liées à l'enquête sur l'*affaire des poisons*. Le titre de l'œuvre de Lebigre porte d'ailleurs les dates 1679-1682; années de l'ouverture et de la clôture de la chambre.

D'autres chercheurs inaugurent l'affaire en décembre 1678 avec les déclarations de la devineresse Marie Bosse - dite la Bosse - qui, au cours d'un souper bien arrosé, aurait affirmé avoir fait fortune en vendant des fioles de poisons à bourgeois et des nobles de Paris. Ses déclarations fortuites n'étaient pas tombées dans l'oreille d'un sourd et au début de l'année qui suivit, le lieutenant de police, Gabriel de la Reynie, faisait arrêter la criminelle de même que plusieurs de ses complices et clients. Ces premières arrestations allaient mener à une série de révélations de plus en plus compromettantes et mettre en cause des personnages qui, autrement, auraient été au-dessus de tout soupçon. C'est d'ailleurs à partir de ce fait divers que *l'affaire des poisons* allait prendre une ampleur sans précédent et éclabousser la société française jusque dans ses plus hautes sphères.

Mais en général, la majorité des auteurs semblent en accord sur la mort de Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix le 31 juillet 1672 comme point de départ de l'affaire. La lecture de son testament mit à jour les agissements criminels de sa maîtresse, la marquise de Brinvilliers qui sera subséquemment accusée des meurtres par empoisonnement de son père et de ses deux frères, ainsi que de tentatives de meurtre sur sa sœur et son mari. En fait, si les révélations ne s'étaient pas enflammées après l'exécution de la marquise, *l'affaire des poisons* aurait probablement pris le nom de *l'affaire Brinvilliers* et aurait sombré dans l'oubli, ne devenant qu'une simple anecdote dans l'histoire judiciaire de la France.

Il n'existe pas de bonne réponse à cette problématique puisqu'il s'agit d'un choix subjectif basé sur l'approche utilisée par chaque auteur. Pour l'exercice de ce travail, nous avons choisi cette dernière option simplement parce qu'elle semble la plus populaire et qu'elle englobe la totalité des crimes qui constituent l'affaire. Le point que nous

désirons mettre en évidence ici est le fait que, quel que soit la date que nous choisissons comme point initiateur, nous devons prendre pour acquis qu'au début de l'enquête officielle, une vague de crimes avait déjà subjugué les rues de Paris et que l'engouement du poison comme solution pour se débarrasser d'un concurrent trop gênant ou d'un mari trop encombrant avait déjà fait plusieurs victimes.

2-1-2 L'Affaire des poisons en dates et en chiffres

Entre le début de l'ère chrétienne et le règne de Louis XIV, il y a plus de dix-sept siècles d'histoire, mais comme nous le découvrirons dans ce chapitre, *l'affaire des poisons* est le premier cas documenté de satanisme connu de l'histoire. Dans *Enquête sur le satanisme* (1997), Massimo Introvigne écrit : « Le procès La Voisin [autre nom donné à *l'affaire des poisons*] est le premier cas de satanisme au sens contemporain du terme, même si deux éléments importants du satanisme des XIXe et XXe siècles – une organisation structurée et une idéologie – font encore défaut ici. » (Introvigne, p. 34). Presque vingt ans plus tard, van Luijk appuie toujours cette thèse : « The Affair of the Poisons is commonly considered the first well-established case of Satanism. » (van Luijk, p. 48). En 2001, Gareth Medway écrira qu'il s'agit du premier cas de satanisme historique supporté par des faits. C'est pourquoi les documents relatifs à l'enquête serviront de baromètre pour tout ce qui aura attiré à ce domaine d'étude. Dans ce chapitre, nous commencerons par déterminer les différents éléments qui auront permis à cette vague de crimes de se dérouler sous le règne du Roi-Soleil. Nous nous pencherons sur des personnages particuliers qui auront été directement impliqués dans l'affaire; nous débiterons par la marquise de Brinvilliers qui aura été la première accusée dans cette enquête et qui aura permis de mettre à jour l'existence même des activités clandestines.

Nous ferons par la suite une analyse du réseau la Voisin en dressant l'organigramme criminel et rituel qui impliquait des individus de toutes les couches de la société française de l'époque, y compris des proches de Louis XIV. Nous verrons ensuite l'implication de madame de Montespan dans cette affaire et sa complicité dans les rituels sataniques.

Nous terminerons avec une étude détaillée du phénomène de la messe noire; concept qui fut introduit au cours des témoignages de l'affaire des poisons et qui allait devenir le mot clé pour définir le principal rituel de toutes les formes de satanisme qui allaient suivre.

L'affaire des poisons est la cause criminelle la plus longue et la plus complexe de l'histoire de France. Comme nous le verrons au chapitre suivant, c'est Louis XIV lui-même qui va créer l'environnement qui rendit possible la vague de crimes reliée à cette enquête. À la suite des événements de « l'épreuve de la fronde », le roi avait développé une profonde méfiance envers les membres de la noblesse française et créa à partir de Versailles un système concurrentiel où les prétendants devaient rivaliser les uns contre les autres afin de se forger une place de choix dans le cercle restreint des proches du souverain. Le Roi-Soleil était évidemment le principal centre d'attraction de cette quête. La compétition entre les prétendants devint de plus en plus féroce et l'ambition reliée à une cupidité sans borne s'installa rapidement. De là, il n'y avait qu'un pas à faire pour que la corruption s'installe et que les participants utilisent tous les moyens nécessaires – tant légaux qu'illicites – pour s'acquérir les faveurs du monarque. Compétition, cupidité et corruption - les trois C de la déchéance - allaient devenir le modèle à suivre pour cet entourage avide des plaisirs décadents offerts à ceux qui réussissaient à impressionner le souverain. Cette dépravation allait éventuellement mener, un siècle plus tard, à la chute de la monarchie dans ce pays.

Parmi les crimes commis, les principaux sont le meurtre, la tentative de meurtre et le complot de meurtre. Nous retrouvons ici les catégories suivantes : meurtre par empoisonnement, assassinat, parricide, fratricide, infanticide, avortement et fin de grossesse provoqués, tentative de régicide, crime de lèse-majesté humaine et crime de lèse-majesté divine¹⁵. Nous avons ensuite les délits reliés à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation de poisons, de philtres aphrodisiaques ou anaphrodisiaques et de prétendues potions curatives et médicinales. S'ensuit les délits reliés à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation de fausse monnaie, de faux documents, l'usurpation d'identité, le trafic d'influence, la calomnie et le trafic de personnes – surtout des enfants. Finalement, nous retrouvons le délit appelé *crime de sorcellerie* relié à la clairvoyance, à l'occultisme et aux enchantements. Cette forme d'accusation - résidu de l'Inquisition et du système légal de l'Ancien Régime – était surtout utilisée par les nobles ou les bourgeois qui s'étaient fait usurper des sommes d'argent par des arnaqueurs professionnels sans scrupules. Owen Davies qualifie cette catégorie de « crime imaginaire », c'est-à-dire de délits basés non pas sur des faits rationnels, mais plutôt sur la naïveté et la superstition. (Davies-2017, p. 169).

Nous allons donner ici quelques dates et chiffres relatifs à l'enquête afin de mettre en évidence l'ampleur des faits. Les données ci-dessous sont corroborées par Lebigre (Lebigre-1995, p. 136) et par Petitfils (Petitfils, p. 231), mais apparaissent aussi partiellement ou sous d'autres formats dans les autres documents que nous avons consultés sur *l'affaire des poisons*. Bien qu'officieusement, nous plaçons le début des

¹⁵ Le roi étant contemplé comme personnification du pouvoir divin sur terre, une agression contre sa personne était considérée comme un attentat contre Dieu.

événements au 31 juillet 1672, la vague de crimes avait déjà commencé bien avant cette date. Le tribunal extraordinaire qui allait juger l'affaire – la chambre ardente – allait, pour sa part, prendre session du 7 avril 1679 jusqu'au 30 septembre 1680 et, après une pause de sept mois, reprendre du 19 mai 1681 jusqu'à sa dissolution complète le 21 juillet 1682. Il y eut en tout 210 séances, 319 décrets de prise de corps, 194 arrestations et 104 jugements. Parmi les condamnations, 36 mises à mort, 5 envoyés aux galères perpétuelles et 34 peines de bannissement ou d'amendes. Il y eut aussi un nombre indéterminé de condamnés qui furent internés dans des monastères ou des hôpitaux. En tout, 442 inculpés et 30 acquittements. À la fin des procédures, 106 condamnés furent enfermés dans différentes institutions pénitentiaires - principalement à la Bastille et à Vincennes – où ils finirent leurs jours en solitaire au fond d'un cachot. Louis XIV voulait éviter que ces prisonniers particuliers ne se consultent et provoquent la réouverture de certains dossiers.

Un mois après la fermeture de la chambre ardente, Louis XIV proclamait l'Édit de 1682, une nouvelle jurisprudence inspirée de l'enquête et qui allait dissocier les pratiques bénignes de la sorcellerie (chiromancie, astrologie, cartomancie entre autres) des activités de nature criminelles comme le meurtre, l'empoisonnement, l'avortement et l'usurpation. Le roi faisait ainsi front aux pratiques inquisitrices de l'Église qui avaient encore cours en Europe.

2-1-3 La Chambre ardente

La chambre ardente – aussi connu sous le nom de chambre de l’Arsenal – est un tribunal extraordinaire instauré en 1535 par François Premier et qui avait pour mandat spécifique de juger les affaires judiciaires reliées à l’État. À l’époque, le roi avait créé l’institution dans le but d’incarcérer et de juger les protestants sur le sol français. Cette institution fut maintenue sous ses deux successeurs, Henri II et François II, afin de soutenir la contre-réforme. La chambre portait ce nom parce qu’il s’agissait d’une grande pièce sombre éclairée par des flambeaux qui propageait une lumière scintillante contre les murs en pierres. Les individus qui y étaient amenés savaient qu’ils y seraient sévèrement malmenés.

La chambre avait recours à une série de professionnels qui jouaient tous un rôle spécifique dans le questionnement des accusés. Le premier était le juge qui dirigeait les sessions de la cour et assurait le bon déroulement des activités judiciaires. La chambre suivait les mêmes procédures judiciaires que les tribunaux normaux, mais s’occupait exclusivement de causes extraordinaires fixées par le roi. Ensuite, il y avait le greffier qui prenait en note tous les détails de l’interrogatoire. Un médecin, un chirurgien ou, du moins, un apothicaire devait aussi être présent à chaque session afin d’assurer la survie du supplicié. Le mandat de la chambre n’en était pas un d’exécution, mais bien de confession et de collecte d’information. La survie du supplicié était non seulement préférable, elle était essentielle. Le sort final des condamnés devait être déterminé après la fin des sessions par le juge afin que justice humaine et divine soit rendue. Finalement, il y avait l’exécuteur de la haute justice, terme vénérable pour désigner le bourreau. La combinaison médecin-bourreau assurait le bon déroulement de l’aspect mécanique des

procédures. C'est le bourreau qui était chargé d'infliger les deux formes de tortures utilisées par le tribunal, c'est-à-dire le supplice de l'eau¹⁶ ou le brodequin.

Pendant le supplice de l'eau, le condamné était allongé sur le dos, les bras et les jambes étendues et attachés et le corps courbé par un chevalet (voir illustration 2-2-1 et 2-1-2). On lui insérait un entonnoir au fond de la gorge et versait une quantité prédéterminée de liquide : huit litres pour la question ordinaire, seize pour la question extraordinaire (Petitfils, p. 46). Il arrivait parfois que les organes internes éclatent sous la pression.

Le supplice du brodequin consistait à fixer solidement les jambes du détenu entre deux pièces de bois et ensuite, d'y introduire à coup de marteau d'autres planches afin d'entasser les membres et de broyer les os. Quatre planches pour la question ordinaire, huit pour la question extraordinaire. Au cours de la question extraordinaire, les os éclataient, ce qui rendant la marche impossible. Le détenu devait ensuite être trainé jusqu'à la cour, puis à son lieu d'exécution (voir illustration 2-1-3).

¹⁶ Il ne faut pas confondre le supplice de l'eau au supplice de la goutte d'eau ou celui de la noyade simulée.



Illustration 2-1-1 : Madame de Brinvilliers subit la question : le supplice de l'eau (1847).
Bibliothèque de l'Arsenal.



Illustration 2-1-2 : la question : le supplice de l'eau.
Musée de la torture, Italie (Photo : Fred37).

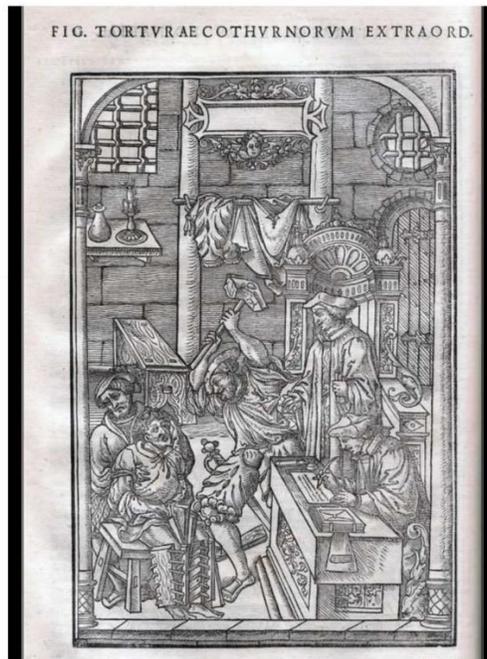


Illustration 2-1-3 : La question : le brodequin (1541)

Le déroulement des procédures se produisait ainsi. Le suspect était amené à la chambre pour une première session. Il subissait alors la question ordinaire afin d'avouer ses crimes et dénoncer ses complices. S'il réussissait à tenir à cette première étape sans avouer, il était alors reconnu non coupable et relâché. Ceci, évidemment posait problème puisque dans certains cas, des criminels que l'on savait coupables réussissait à tenir aux supplices du bourreau et se voyaient alors libéré sans conséquence. C'est pourquoi on s'abstenait de soumettre la question ordinaire à certains individus. Ce fut le cas de Jean Hamelin – dis la Chaussée – qui fut épargné de cette première forme de torture, mais qui subit, en finale, une exécution encore plus atroce : le supplice de la roue.¹⁷

Après cette première session de torture, l'accusé était retourné à son cachot où il devait attendre sa sentence. Il revenait alors devant les juges afin de connaître sa condamnation finale. Celle-ci pouvait varier selon le délit, mais aussi selon la classe sociale; la cour était en général plus clément envers les membres de la noblesse. La peine pouvait varier de la simple amende, le bannissement, les galères, l'internement ou la prison, mais aussi des sentences plus expéditives comme la pendaison, la décapitation, le bûcher et les peines plus sévères encore comme le supplice de la roue ou l'écartèlement. Ces deux dernières sentences étaient réservées aux prisonniers qui avaient transgressé contre le roi ou son entourage aristocrate tandis que le bûcher allait à ceux et

¹⁷ Supplice horrible qui consiste à briser tous les membres du criminel à coups de barre de fer et ensuite, de le laisser expier sur la place publique, étendue en position verticale sur une roue de charrette.

celles dont le corps était considéré impur : les sorcières, les divinatrices, les magiciens, mais aussi les acteurs.

Après sa condamnation, le coupable devait se soumettre à la question extraordinaire qui consistait en une double ration de la question ordinaire. Ce procédé avait pour but de s'assurer de façon définitive que l'inculpé avait admis tous ses crimes, révélé tous ses péchés et nommé tous ses complices. Il était maintenant prêt pour sa mise à mort, ayant confessé toutes ses fautes devant l'homme et devant Dieu.

Mentionnons ici les différences fondamentales entre la question et l'Inquisition. La question a pour but de collecter des informations de nature criminelles ou légales afin de les utiliser au cours d'un procès. Son processus est règlementé et limité par une quantité prédéterminée de sévices qui peuvent être imposés à l'inculpé. L'Inquisition, pour sa part, pourchasse les hérétiques pour des raisons de nature religieuses. Ses méthodes n'ont de fin que dans les limites physiques du bourreau.

La chambre ardente fut réinstituée une dernière fois en 1715 après la mort de Louis XIV. Suite aux nombreuses guerres, à la famine et à la pandémie et qui infestait le pays, la santé financière de la nation s'était tellement détériorée que Philippe d'Orléans, alors régent, tenta par tous les moyens de récupérer les sommes dus au royaume. Le tribunal extraordinaire se pencha alors sur des baux non payés par des fermiers qui cultivaient des terres appartenant à l'État. Évidemment, cette tentative de dernière instance ne fit qu'envenimer les relations déjà instables entre le gouvernement aristocratique et son peuple; un autre pas qui allait mener à la chute de la monarchie en France.

L'information sur la chambre ardente et sur la justice française du XVIIe siècle est tiré de La Justice du roi d'Arlette Lebigre, mais aussi des différents documents que nous avons consultés en relation avec *l'affaire des poisons*.

2-1-4 L'Âge de l'arsenic

L'information qui suit sur les poisons et les techniques d'empoisonnement provient des travaux de Joel Levy et de Jean-Christian Petitfils, tous deux cités ci-dessus. On imagine souvent – et à tort – la mort par empoisonnement comme étant expéditive et immédiate, mais cette image médiatisée est erronée. Cette conception est surtout attribuable au cyanure qui, en réalité, ne fut découvert qu'en 1887 par le chimiste anglais John Stewart MacArthur. Ce produit était originalement utilisé pour l'extraction de l'or dans les mines d'Afrique du Sud, mais on découvrit rapidement que son ingestion en très petite quantité pouvait déstabiliser le système nerveux de l'être humain, stopper ses fonctions vitales et causer une mort presque instantanée.

L'utilisation du poison comme instrument meurtrier remonte jusqu'au début de l'histoire de l'humanité. Le plus ancien cas d'empoisonnement connu date de plus de 5000 ans. Il s'agit d'Ötzi, l'homme découvert sous les glaces entre la frontière de l'Italie et de l'Autriche en septembre 1991. L'autopsie du corps momifié a révélé le noircissement de ses poumons par un résidu de cuivre et d'arsenic et la présence d'une quantité anormale de métaux – cuivre, manganèse, nickel et arsenic – dans sa chevelure. Ötzi était un chasseur-cueilleur qui détenait probablement des notions de base en métallurgie et fabriquait certains outils à l'aide du bronze et du cuivre. L'homme du néolithique n'est pas mort par empoisonnement, mais la quantité anormale de métaux

toxiques dans son corps a sûrement causé une détérioration accélérée de ses organes internes.

L'histoire allait par la suite se remplir de causes célèbres ou l'utilisation du poison allait se prévaloir. Quatre siècles avant l'ère commune, Socrate sera forcé à consommer une potion à base de *conium maculatum* parce qu'il avait tenté de corrompre la jeunesse de son époque avec ses pensées philosophiques. Au premier siècle de notre ère, la sorcière Locuste fabriquait des potions qui permettaient à ses acquéreurs de se débarrasser rapidement de leurs ennemis. Parmi ses clients célèbres, Agrippine, épouse de Claude et l'empereur Néron. En 670, Hasan, petit-fils de Muhammad et de Fatima, mourut empoisonné par Ju'da, son épouse, en alliance avec Mu'awiyah premier, gouverneur de la Syrie. Hasan était l'un des douze successeurs potentiels du prophète. Au XVe et XVIe siècle, en Italie, les membres de la famille Borgia tuaient et s'entretuaient à l'aide, entre autres, de poisons. À la fin du XVIe siècle, c'est Catherine de Médicis qui prendra la sombre réputation d'empoisonneuse après s'être entourée d'une horde de magiciens et de sorciers. Les causes célèbres allaient se succéder au cours des siècles et remplir les pages morbides de l'histoire.

À travers le temps, la toxicologie allait prendre différentes formes et se perfectionner au point où les méthodes d'empoisonnement allaient pendant longtemps surpasser les moyens de dépistage. À l'époque de Louis XIV, les techniques de préparation avaient atteint un tel niveau de raffinement qu'on qualifiait maintenant les fabricants « d'artistes des poisons ».

En général, la classification des poisons se divise en trois catégories : végétale, animale et minérale. À ceci, nous pouvons ajouter les combinaisons et les alliages. Dans la catégorie végétale, nous retrouvons l'opium, le pavot, la stramoine (aussi appelé herbe du diable), la mandragore, l'ivraie, la ciguë (le poison qui a tué Socrate), la morelle noire, le pignon blanc et la belladone. Tous ces produits étaient disponibles et relativement faciles à obtenir en France à la fin du XVIIIe siècle.

Dans la catégorie animale, nous retrouvons la poudre de cantharide soutirée de la mouche espagnole, le venin de vipère et la bave du crapaud. Les méthodes utilisées pour extraire le poison de l'animal étaient tout autant originales qu'insuitées. Une de ces techniques consistait à gaver un crapaud d'un résidu d'arsenic ou de vert-de-gris et d'en recueillir les jus de sa putréfaction. Ceci permettait aux poisons de s'amalgamer sans que le fabricant entre en contact avec ceux-ci. L'abbé Guibourg, de son côté, préférait enterrer l'animal dans une boîte percée de petits trous et laisser les fourmis l'achever. Une poudre toxique était alors fabriquée à partir du résidu des deux espèces animales.

Parmi les poisons métalliques, nous retrouvons le sulfate rouge (réalgar), le trisulfure jaune (orpiment) et le bichlorure de mercure. Ces produits étaient moins appréciés à cause de leur goût ou leur d'odeur évidente ou des traces qu'ils pouvaient laisser dans le corps humain. Plus populaires étaient la poudre de diamant (extrêmement cher), l'antimoine et le vert-de-gris et finalement, les produits acides tels l'huile de vitriol ou l'acide nitrique qui pouvaient être administrés de façon externe; par lavement par exemple.

Mais à la fin du XVII^e siècle, le produit de prédilection par excellence allait être l'arsenic à cause de sa versatilité et de son efficacité; c'était d'ailleurs sa marque de commerce. Métalloïde portant le symbole As et le numéro 33 sur le tableau périodique, on le qualifiait au Grand Siècle de « roi des poisons » (Petitfils, p. 22). L'élément agit lentement et détient la propriété de provoquer la détérioration des organes internes et ensuite de se dissoudre en laissant peu de traces dans le corps. Joel Levy écrit d'ailleurs à ce sujet : « Arsenic was so prevalent that this period (fin du XVII^e siècle) became known as 'the age of arsenic'. » (Levy, p. 223) Wood Mollenauer ajoute: « Arsenic, by contrast, worked to virulent effect. Contemporary medical practitioners could not determine a poisoning victim's cause of death; it was not until the mid-nineteenth century that the telltale signs of arsenic poisoning were discovered. » (Wood Mollenauer, p. 92) Rhodes conclut : « [...] but it might be better defined as that of scientific toxicology, in the sense that murder by poison had developed into a scientific profession. » (Rhodes, p. 111).

Utilisé depuis des siècles comme agent toxique, ce n'est qu'au XIII^e siècle que le philosophe et théologien Albertus Magnus réussit à en isoler l'élément actif, le trioxyde d'arsenic, aussi appelé arsenic blanc. La beauté du produit est qu'il est inodore, sans goût, et peut être à la fois être ingéré ou absorbé par les pores de la peau, ce qui rend son utilisation relativement simple. La seule problématique est la calibration de la dose. Une fois introduit dans le corps, l'arsenic vient dérégler la biochimie des tissus et des organes en privant les cellules de leurs enzymes essentielles et en les empêchant de se réparer. Le poison provoque alors une déshydratation sévère, des crampes douloureuses, des troubles gastro-intestinaux suivis de diarrhée et de vomissements. Après l'absorption d'une dose létale (70 à 250 mg), la victime peut s'effondrer dans un profond coma ou trépasser dans

les douze à trente-six heures qui suivent l'ingestion. L'empoisonnement peut aussi se faire à petite dose, ce qui permet de faire languir la victime pendant une période beaucoup plus longue. Cet étalement donne aussi au poison le temps d'évacuer le corps et d'effacer ses propres traces. Les symptômes reliés à la mort par arsenic – détérioration des organes internes, inflammation de la gorge et des intestins, dommage au foie - pouvaient facilement être confondus avec le choléra, la syphilis et plusieurs autres maladies répandues à l'époque. Le dimercaprol était le meilleur antidote connu, mais il devait être consommé peu de temps après l'empoisonnement, sinon, il se transformait lui-même en agent toxique. Ces informations sont corroborées par Lynn Wood Mollenauer (p. 92) et par Joel Levy (p. 80).

Un autre aspect intéressant de l'empoisonnement à l'arsenic est la versatilité du produit. À l'état pur, le poison apparaît sous une forme de poudre métallique qui se dissimule très facilement dans la nourriture. Mais un autre de ses attributs est qu'il peut être absorbé par l'épiderme, ce qui rend son utilisation encore plus discrète. Une des méthodes d'empoisonnement consistait à faire tremper un vêtement dans un bac rempli d'un mélange d'eau et d'arsenic et ensuite de le faire porter par la victime. Cette méthode, utilisée à l'époque de Louis XIV, portait d'ailleurs le nom de « chemise d'arsenic ». Évidemment, à partir de cette technique, d'autres options s'offraient à l'assassin; un meuble ou un élément de literie enduit du poison pouvait s'avérer aussi efficace : une chaise, un placet ou un oreiller par exemple. Avec ces méthodes originales et audacieuses, il devenait de plus en plus difficile pour la victime de prévoir tous les coups.

Grâce à ces parcelles de connaissances acquises dans les domaines de la chimie, de la botanique et de la toxicologie, les alchimistes, les magiciens et les divinatrices du XVIIe siècle allaient furtivement s’immiscer dans le monde des mieux nantis et se bâtir un filet d’influence aux dépens de ceux qui cherchaient la richesse facile, l’héritage anticipé ou l’opportunité d’avancement indûment arrogé. Mais cette épidémie criminelle allait devenir beaucoup plus qu’une simple vague de délits. Elle allait s’installer en réseau organisé et structuré et abreuver la capitale française de ses besoins illégaux, de ses activités illicites et de ses désirs sacrilèges.

Dans les sections qui vont suivre, nous allons mettre en évidence les principaux personnages et les différents évènements de *l’affaire des poisons* qui ont une relation tangible avec le satanisme. Pour ce faire, nous avons utilisé tous les auteurs de notre répertoire bibliographique qui ont traité du sujet afin d’établir les faits de façon authentique et adéquate. Tous les éléments que nous citons sont corroborés par au moins deux de nos auteurs et nous avons aussi éliminé le contenu spéculatif et sensationnaliste apporté par certains de ceux-ci. Le but de ces sections est d’isoler l’élément satanique de l’affaire afin de mieux le définir et de pouvoir le comparer aux autres pratiques mentionnées dans notre question de recherche.

2-2 : LA FRANCE SOUS LOUIS XIV

« Quand Nogent vous portera le jambon de marcassin, je vous prie d'en faire l'essai par quelqu'un avant d'en manger, comme tout ce que je vous enverrai. »

Louis XIV à Mazarin

Cette section a pour but de mettre en évidence le rôle indirect, mais notoire de Louis XIV dans *l'affaire des poisons*. Il ne s'agit pas d'une biographie complète du souverain, mais bien une mise en évidence des faits qui auront marqué la première moitié de son règne et qui auront influencé les activités criminelles en France sous son régime. Le lecteur remarquera d'ailleurs que nous traverserons à peine vers le XVIIIe siècle. Nous allons aussi nous pencher sur le personnage de Gabriel de la Reynie, lieutenant général de la police à l'époque. L'information pour cette section est tirée des différents documents que nous avons consultés sur *l'affaire des poisons*, mais aussi de quelques livres d'histoire générale, notamment Maral, Dussault et Savard, et *Le Grand Larousse de l'Histoire de la France*. Pour bien comprendre la logique des événements, il faut se replacer dans son contexte historique et mettre en valeur certains gestes importants survenus dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Le souverain n'a évidemment pas participé aux délits et aux méfaits reliés à cette vague criminelle, mais il en est néanmoins l'élément motivateur. Narcissique, extroverti et avide de pouvoir et d'attention, le Roi-Soleil est incontestablement l'un des personnages les plus colorés et les plus extravagants de l'histoire de la France et ce sont ses actions et ses décisions qui auront créé l'environnement nécessaire au développement de *l'affaire des poisons* et qui auront engendré la nécessité sociale pour ce genre d'activités fortuites.

Louis XIV est né le 15 septembre 1638 à Saint-Germain-en-Haye. Quelques années plus tard, alors qu'il n'avait que cinq ans, son père meurt et Louis monta sur le trône, devenant ainsi le quarante-quatrième souverain de la dynastie des Bourbons. Le jeune roi hérita d'un état dont les finances publiques étaient en ordre et qui, économiquement, se portait respectivement bien. Pendant ces premières années de règne, le pays sera gouverné par sa mère, Anne d'Autriche, et par le cardinal Mazarin.

Le premier grand conflit auquel Louis dû faire face en tant que souverain fut celui de « l'épreuve de la fronde » pendant lequel l'autorité royale fut remise en question par le parlement et la noblesse. Le roi n'était âgé que de quinze ans à l'époque, mais sa réponse prompte et autoritaire allait démontrer de lui une audace et un charisme sans précédent. Le duel entre les institutions allait se poursuivre de 1648 à 1652 et se conclura par une lettre adressée au parlement dans laquelle le souverain écrivait :

« Toute autorité Nous appartient. Nous la tenons de Dieu seul sans qu'aucune personne, de quelque condition qu'elle soit, puisse y prétendre. (...) Les fonctions de justice, des armes, des finances doivent toujours être séparées; les officiers du Parlement n'ont d'autre pouvoir que celui que Nous avons daigné leur confier pour rendre la justice. (...) La postérité pourra-t-elle croire que ces officiers ont prétendu présider au gouvernement du royaume, former des conseils et percevoir des impôts, s'arroger enfin la plénitude d'un pouvoir qui n'est due qu'à Nous. » (Pernot, p. 321-322)

Cette déclaration marqua, pour le souverain, le premier pas dans ses aspirations pour le pouvoir absolu et la monarchie de droit divin; deux principes qui marqueront sa présence sur le trône. Louis refusa de partager le pouvoir avec le parlement et s'entoura d'une élite triée sur le volet. Tous ces administrateurs avaient pour charge d'imposer la volonté du souverain dans son royaume. Louis XIV devient « l'incarnation de la nation ».

Pour ce qui est du droit divin, le roi se proclama « responsable de la Nation devant Dieu » et réclama de ses sujets dévotion et soumission. Louis XIV incarnait « la loi

vivante » et « la fontaine de justice ». (Savard, Dussault, p. 175). Son rôle était de « gouverner le peuple de Dieu. » (Lebigre-1988, p. 27). Il faut mentionner néanmoins que malgré l'engouement de Louis XIV pour le dogme catholique, il ne laissera jamais le Vatican s'immiscer dans ses affaires d'État et s'entoura plutôt d'une horde d'évêques sur qui il conservera une constante main mise. Louis était davantage intéressé à utiliser son titre « d'intendant de Dieu sur terre » à des fins politiques plutôt que pour sa vocation religieuse.

Le 7 juin 1654, Louis sera sacré monarque à la cathédrale de Reims et deviendra le soixante-quatrième roi de France. Le 13 avril 1655, il prononcera un discours devant le parlement au cours duquel il aurait formulé la célèbre phrase : « l'État, c'est moi! »¹⁸

Le 9 juin 1660, Louis épousera Marie-Thérèse d'Autriche, sa cousine germaine. C'est un mariage d'arrangement qui avait pour but de rapprocher la France et l'Espagne et d'éviter un conflit militaire entre les deux pays. Mais Louis se sentait lésé dans cette union, car la nouvelle reine était décrite comme « presque naine, grasse et entassée », parlant « à peine le français » et qui, de plus, « ne [savait] pas danser » (Quétel, p. 215-216). On dira d'elle qu'elle n'aura jamais été à la hauteur du grand roi. Un an après le début de cette union, et après avoir rempli ses devoirs de succession, Louis rencontrera mademoiselle Louise de la Vallière et fera d'elle sa (première) maîtresse.

¹⁸ La présence du roi devant le gouvernement à cette date est authentique, mais il n'existe aucun document écrit qui atteste de la véracité de la citation. Ce dicton définit adéquatement la personnalité de Louis, mais fait surtout partie de sa légende.

En 1662, après la mort de Mazarin, Louis éliminera le poste de ministre principal et prendra plein contrôle du gouvernement. Il se donnera subséquemment le titre de Roi-Soleil, désignation qui demeurera à tout jamais imprégnée dans l'histoire. À l'époque, la France était le pays le plus peuplé d'Europe et le roi voulait profiter de cet avantage pour conquérir de nouvelles terres et imposer son hégémonie sur le reste du continent. Il faut dire qu'il s'y était préparé depuis longtemps puisque dès le début de son entrée en fonction, il avait investi des sommes considérables pour la militarisation de son pays. En 1667, Louis XIV s'engagera dans la première des grandes guerres qui marqueront son règne. Sous son régime, le pays connaîtra cinq conflits armés : 1672-1678 – la guerre de Hollande; 1683-1684 – la guerre des réunions contre l'Espagne; 1688-1697 - la guerre de la ligue d'Augsbourg et 1701-1714 – la Guerre de la Succession d'Espagne. En soixante-dix-sept ans de règne, le roi aura soumis son peuple à trente-trois années de guerre et à des investissements militaires démesurés. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg par exemple, les dépenses militaires avaient grimpé jusqu'à 80% du budget national.

En 1664, un évènement majeur allait fortement marquer l'histoire de la France; les débuts de la construction du château de Versailles. Originellement, le lieu avait été acquis par Louis XIII comme terrain de chasse et avait été utilisé à diverses reprises comme endroit de confinement pendant les révoltes et les pandémies. Mais sous Louis XIV, le site allait devenir l'épicentre du pouvoir et de la vie mondaine en France. Le souverain s'était inspiré de divers châteaux européens pour créer sa propre entité architecturale. Il allait rapidement y transférer son quartier général et transformer le lieu en prison dorée en créant autour de sa propre personne un culte d'adoration et de dévotion. Cette démarche allait marquer le début de la fin pour la noblesse française qui

allait doucement se ruiner en tentant de satisfaire les interminables frasques du roi. En peu de temps, Versailles allait devenir un lieu de prédilection ou seulement un petit groupe d'élus aurait l'occasion de rencontrer intimement le souverain et participer à ses occupations quotidiennes : petit lever, grand lever, prière à la chapelle, promenade, chasse, audiences, et surtout le grand couvert qui attirait cette panoplie de gentilhommes et de courtisanes prêtes à dépenser diligemment afin de pouvoir côtoyer le Roi-Soleil. Versailles présentait aussi divers spectacles : des ballets, des comédies, des concerts et des opéras. Puis, le soir venu, les convives étaient invités à participer au grand bal à la Galerie des Glaces ou aux feux d'artifice dans le parc. C'était sa façon royale de garder l'œil sur son entourage immédiat et de connaître les secrets et les médisances de ses sujets¹⁹. Dans *Caractères* (1705), l'écrivain moraliste Jean de la Bruyère écrivait : « Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre, mais sans appui; s'il vit à la cour, il est protégé, mais il est esclave... » (Savard/Dussault, p. 173). Ce genre d'activités épicuriennes allaient d'ailleurs se poursuivre jusqu'à la Révolution.

Mais cette pratique allait aussi créer un phénomène jusque-là inexistant dans l'histoire de la France; il allait provoquer l'appauvrissement graduel de la noblesse tout en permettant à la petite bourgeoisie de se fonder une place de choix dans la société française. Il faut comprendre qu'à l'époque, obtenir une audience avec le roi était l'équivalent aujourd'hui de participer à un souper intime avec Paul McCartney, Scarlett Johansson ou une autre célébrité au choix. Conséquemment, ce phénomène allait

¹⁹ Au summum de sa gloire, plus de 4000 personnes habitaient Versailles et le château recevait une centaine d'invités chaque jour.

doucement mener l'aristocratie du pays vers sa propre chute. Rappelons ici qu'il n'y a que soixante-quatorze années entre la mort du grand roi et l'évènement qui allait mettre fin à sa dynastie et au contrôle de cette élite monarchique sur la France. Larousse écrit :

« Le Grand Siècle n'est pas seulement l'époque des fastes de la cour de Versailles. Les années de guerre entraînent l'épuisement économique du pays, l'alourdissement du fardeau fiscal, et favorisent les disettes, les épidémies et la dépopulation, les révoltes et le brigandage. C'est donc aussi une période de grande misère où les hommes meurent en grand nombre. » (Le Grand Larousse de l'Histoire de la France, p. 258)

Mais le déplacement du centre du pouvoir de Paris à Versailles a aussi eu une influence majeure sur *l'affaire des poisons* et le développement du satanisme. À titre d'exemple, il était beaucoup plus facile d'obtenir une audience avec le roi si l'on avait préalablement éliminé tous ses concurrents ou si l'on a singulièrement hérité de la fortune familiale. La vente de poisons allait vite devenir un marché très lucratif pour ceux qui en connaissaient les recettes. Une sous-culture criminelle allait prendre vie et établir des relations intimes avec les plus hauts placés de la société française. Inconsciemment, Louis XIV avait engendré les ramifications nécessaires au développement d'une vague criminelle qui allait devenir la plus importante en Europe même encore aujourd'hui.

C'est au château que Louis rencontrera, en 1666, Françoise de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, qui deviendra peu de temps après sa maîtresse en titre et avec qui il aura sept enfants. Cette dernière jouera un rôle majeur dans l'investigation et surtout dans l'origine du satanisme. À cette époque, plusieurs infractions avaient déjà été commises en rapport avec *l'affaire des poisons* et Louis XIV avait décidé de remettre l'enquête entre les mains de Gabriel Nicolas de la Reynie, son

nouveau lieutenant général de la police afin de contenir cette vague de crimes. Ce personnage allait devenir l'un des joueurs les plus importants dans *l'affaire des poisons*.

Gabriel Nicolas de la Reynie est né d'une famille modeste le 17 juin 1625 à Limoges. Il fit des études à l'université de Bordeaux en droit, poursuivit son barreau et devient avocat. Son premier mariage en fut un d'argent, mais son épouse décédera quelques années après la naissance de leur premier enfant. Il se remaria en 1668. Au cours des événements de la fronde, il se rallia du côté de la royauté, ce qui lui permettra plus tard d'acquérir plusieurs positions prestigieuses dont ceux de magistrat à Angoulême et ensuite, président de la cour de Bordeaux. En 1667, le ministre Colbert créa le poste de lieutenant général de la police et, après consultation avec le roi, y assigna de la Reynie. Ce dernier occupera cette fonction pendant trente ans. De par sa position privilégiée, de la Reynie allait se débarrasser des conceptions répressives désuètes de l'Ancien Régime et changer non seulement l'image de la police, mais aussi l'idéologie judiciaire en France. Grâce à l'application de méthodes modernes – filature, surveillance, alibi, contre-interrogatoire – il allait révolutionner les techniques policières et donner à cette profession un blason rationnel et enclin à une justice authentique. Rhodes écrit :

« What is certain is that the original information upon which he acted was not secured by the interrogation of the witnesses at all, but by the detective system which he had organized. This had exposed a state of things in the Parisian underworld which it would be an understatement to describe as alarming. » (Rhodes, p. 108-109)

De la Reynie sera reconnu plus tard comme le père des méthodes policières modernes en France. Ce détail est d'une importance majeure pour le développement de *l'affaire des poisons* puisqu'il démontre une dissociation abrupte entre les techniques

inquisitoires de l’Ancien Régime inspirées par l’Église et cette nouvelle approche encline à trouver la vérité plutôt qu’à l’imposer. Introvigne écrit :

« L’une de particularités du cas La Voisin, c’est le contexte totalement non religieux dans lequel est organisée la répression. C’est la police laïque, et non l’autorité ecclésiastique, qui crée en 1679 une commission d’enquête, en partie judiciaire et en partie policière, mais assurément dotée de pouvoirs extraordinaires. » (Introvigne, p. 34)

Le 31 juillet 1672 marqua le début officiel de *l’affaire des poisons* avec la mort de l’aventurier Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix. À partir de ce fait divers, les événements allaient prendre une ampleur hors du commun et viendront éclabousser les plus hautes sphères du clergé, du parlement et de noblesse française. Entre le moment de l’ouverture du legs testamentaire de Sainte-Croix et la capture de son épouse, la marquise de Brinvilliers, le 25 mars 1676, les délits avaient pris des proportions exponentielles. À l’été 1673, la comtesse Olympe Mancini sera soupçonnée d’avoir empoisonné son époux, le comte de Soissons. Elle fuira le pays pour éviter son procès. Entre 1675 et 1678, le comte et comtesse Bachimont se lieront d’amitié avec un alchimiste du nom de Louis Vanens et feront la navette entre Paris et Turin en vendant des poisons et en fabriquant de la fausse monnaie. Ils seront arrêtés et accusés entre autres d’avoir empoisonné le duc de Savoie en 1675. En février 1677, mademoiselle de la Grange et l’abbé Nail seront arrêtés pour meurtre par empoisonnement et usurpation d’identité. Le couple tentera de s’emparer de la fortune de l’avocat Jean Faurie en simulant un faux mariage et en fabriquant les faux documents y attestant. Au cours de son interrogatoire, la Grange révélera en plus l’existence d’un complot contre le roi. Le couple sera exécuté en février 1679. En septembre 1676, les journaux parisiens révéleront l’existence d’un réseau d’achat et d’enlèvements d’enfants à des fins de rituels obscurs, ce qui causera une

inquiétude générale dans la ville. L'été de cette même année, l'abbé Guibourg exécutera un envoûtement contre le roi afin de le faire trépasser. Il admettra ce fait plus tard au cours de son interrogatoire. Finalement, à l'automne 1677 on découvrira un mystérieux billet dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine qui révélera l'existence d'un complot de régicide.

Le 7 avril 1679, c'en est trop. Louis XIV réinstaurera la chambre ardente et donnera plein pouvoir à ce tribunal qui s'occupera exclusivement des cas reliés à ce qui a maintenant pris le nom de *l'affaire des poisons*. La chambre sera en service du 7 avril 1679 jusqu'au 21 juillet 1682 avec une pause de sept mois de septembre 1680 à mai 1681. Mais à travers cette série de crimes et de démarches juridiques, un évènement qui semblait au départ anodin allait provoquer une onde de choc dans la suite de l'enquête. En avril 1675, le roi quitte celle qui fut pendant plusieurs années sa favorite – madame de Montespan – et établit une liaison avec une nouvelle maîtresse, la duchesse de Fontanges.

2-3 : LA MARQUISE DE BRINVILLIERS

« Si je peux être sauvé après ce que j'ai fait, ce ne peut être que par l'échafaud. »

Madame de Brinvilliers

Le cas Brinvilliers définit bien la nature et l'ampleur de *l'affaire des poisons* et peut facilement servir de baromètre pour les mœurs de l'époque. Officiellement, l'épisode débutera avec la mort naturelle de Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix le 31 juillet 1672, mais les crimes associés à cette saga avaient commencé bien avant cette date.

Marie-Madeleine Dreux d'Aubray, future marquise de Brinvilliers, est née le 22 juillet 1630. Aînée d'une famille de cinq enfants, son père, Antoine Dreux d'Aubray est le seigneur d'Offémont et de Villiers-sur-Orge. Issu d'une famille noble, il détient la position de lieutenant civil du prévôt de Paris, ce qui fait de lui le plus haut placé dans l'organigramme judiciaire de la capitale.

Marie-Madeleine est décrite comme une jeune femme jolie et gracieuse, à la figure modeste et au regard azuré. Mais sous cette façade de délicatesse et d'amabilité se cachait un monstre en devenir. À l'âge de sept ans, elle sera violée par un domestique, ce qui ne manquera pas miner son développement affectif. Au cours de son adolescence, elle entretiendra des relations incestueuses avec ses deux frères, Antoine et François. En contrepartie, elle obtiendra une excellente éducation et une dote familiale enviable qui lui permettront, en 1651, d'épouser Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, et ainsi d'acquérir son titre de noblesse. Brinvilliers est un marchand teinturier écarlate qui

pourvoyait à plusieurs membres de l'aristocratie et de la noblesse parisienne. Le couple vivra dans un hôtel particulier sur la rue Saint-Paul à Paris. Mais Antoine ne sera pas le mari idéal; c'est un buveur, un joueur et un coureur de jupons qui dépense aveuglément tout en entretenant plusieurs maîtresses. Cet état de fait allait influencer le comportement de Marie-Madeleine qui n'allait pas tarder à suivre ce modèle. La marquise aura de cette union légitime deux filles et un garçon, mais engendrera aussi quatre autres enfants issus de relations extra-conjugales.

En 1657, le marquis présenta à son épouse le chevalier Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix, un ancien militaire devenu aventurier qui s'intéressait à l'alchimie et aux pratiques occultes. À l'époque de Louis XIV, l'alchimie, en tant que science, était en déclin à cause du manque de résultats démontrés. Sa pratique étant très dispendieuse et la majorité des adeptes s'en servaient pour fabriquer de la fausse monnaie, des pseudo-médicaments ou des poisons. Pour ces raisons d'ailleurs, ce procédé fut interdit en France.

Après leur rencontre, Sainte-Croix deviendra l'amant de madame Brinvilliers et les deux établiront une relation à la fois sulfureuse et dépensière. Antoine, le mari, ne s'offusquera guère de cette relation puisqu'il entretenait lui-même ouvertement des rapports extra-conjugaux. Mais le père de la marquise, dont la réputation était ébranlée par les activités de sa fille, s'opposa à cette relation adultère, surtout que la marquise avait tendance à afficher publiquement ses aventures, ce qui était très mal vu pour une femme de son statut. Dreux d'Aubray décida d'intervenir personnellement afin de rompre l'union en utilisant ses contacts avec les milieux policiers. Le 19 mars 1663, l'aventurier

était arrêté et emprisonné à la Bastille, une détention qui avait pour but de lui servir d'avertissement.

Dans son cachot, Sainte-Croix fit la rencontre d'un alchimiste italien du nom de Nicolo Eggidio (aussi connu sous les noms d'Exili ou de Saint-Gilles) avec qui il se lia d'amitié. Ce dernier lui avoua connaître les secrets de la *poudre de succession*, poison déjà connu à l'époque et en forte demande. Libéré six semaines plus tard, Jean-Baptiste retourna voir sa maîtresse et invita l'italien à partager son appartement afin qu'il vienne partager ses connaissances et enseigner ses talents. Le couple ira ensuite parfaire ses connaissances à l'école de Christophe Glaser, chimiste réputé à qui l'on doit le célèbre *Traité de la chymie* (1663), outil incontournable dans l'enseignement de cette science au XVIIe et XVIIIe siècle. À l'époque Glaser avait fait d'importantes découvertes dans son domaine d'étude dont le sulfate de potassium (appelé originalement polychreste de Glaser), le nitrate d'argent fondu, le sous-nitrate de bismuth et - encore plus approprié - le chlorure d'arsenic. À ce moment de l'histoire où l'on utilisait toujours la saignée et les lavements comme méthodes thérapeutiques, le chimiste offrait une science beaucoup plus avancée.

Brinvilliers utilisa ses fonds personnels afin d'installer son amant dans un laboratoire adéquat contenant tous les outils nécessaires à la transmutation des métaux : fourneau potager, four à digestion, vaisseaux de pierre à long col, de même que toutes une panoplie de substances et de produits; tout le matériel du chimiste moderne y était présent. Mais toute cette panoplie d'équipement scientifique cachait en réalité une sombre fonction. Le but primordial était d'assassiner le père de la marquise afin d'hériter de la part de la fortune familiale. Ceci permettrait à Marie-Madeleine de remplir ses

coffres en souffrance et à Sainte-Croix d'exercer sa vengeance contre le père de sa maîtresse. Pendant que ce dernier s'attardait à la fabrication et à la distribution de la *poudre de succession*, la marquise s'inscrivit comme infirmière volontaire à l'hôpital Hôtel-Dieu de Paris avec l'intention clandestine de bien mesurer la dose de poison en l'incorporant graduellement aux repas de ses patients insoucieux.

Une fois la concoction bien calibrée, la marquise entreprit de l'administrer à petite dose dans les repas de son père. Après plusieurs mois d'ingestion, Antoine Dreux d'Aubray mourut dans son lit le 10 septembre 1666 après avoir connu de violentes douleurs abdominales et des vomissements. Malgré certains doutes sur son décès, le médecin familial conclut à une forte crise de goutte. Les héritiers, Marie-Madeleine inclut, obtinrent leur juste part de la fortune familiale.

Mais les problèmes financiers ne s'arrêtèrent pas là. Dépensière abusive et souffrant d'une dépendance aux jeux et à l'alcool, Brinvilliers allait rapidement dilapider sa part de fortune. Ses créanciers étaient si nombreux qu'ils en vinrent à se former en syndicat afin de pouvoir récupérer les sommes dues. En plus, à l'époque, la marquise supportait financièrement Sainte-Croix dans ses recherches alchimiques tout en se consacrant à un nouveau galant, Jean-Baptiste Briancourt, ce dernier de quatorze ans plus jeunes qu'elle. Il n'en fallut pas plus pour qu'elle retourne vers son ancien amant afin d'élaborer un plan pour éliminer successivement son mari et les différents membres de sa famille pour refaire sa fortune.

En 1668, plusieurs tentatives d'empoisonnement contre le mari se résultèrent en échec. Ce dernier suspectait son épouse de vouloir l'éliminer et portait toujours dans la poche de sa veste un flacon de thériaque, un antidote contre l'arsenic. Il finit par s'exiler

dans son domaine d'Offémont et, ayant dissipé sa fortune aux jeux et aux femmes, allait passer le reste de son existence à tenter d'échapper à ses créanciers. Il mourut dans son château en 1700.

Mais les frères Antoine et François furent moins chanceux. En 1669, Brinvilliers réussit à faire embaucher un individu du nom de la Chaussée (de son vrai nom, Jean Hamelin) dans les cuisines du frère cadet. La Chaussée était un homme de main et tueur à gages à la solde de Sainte-Croix. C'est lui qui était en charge d'administrer les doses de poison aux deux individus. Le 17 juin 1670, Antoine mourrait, suivi, le 13 novembre, de son frère François. La jeune sœur, plus méfiante, réussit à échapper au dessein qui lui avait été réservé.

Entre-temps, la relation entre Sainte-Croix et Brinvilliers s'était grandement détériorée. Le couple n'ayant pu se marier, la marquise se retourna vers son jeune amant tandis que Jean-Baptiste trouva nouvelle épouse. Mais à cette époque, l'ancien galant commençait à soupçonner que la marquise pouvait comploter contre lui et décida de placer l'ancienne maîtresse dans une position compromettante. Il prépara un legs testamentaire dans lequel il laissa une série de preuves démontrant l'implication de madame de Brinvilliers dans l'assassinat de son père et de ses deux frères, le tout placé dans une cassette et caché dans son laboratoire. Le procédé n'avait pour but que de garder la dame à distance et de s'assurer qu'elle n'utilise pas ses talents d'empoisonneuse contre lui. Mais un événement imprévu allait précipiter la suite des choses; le 31 juillet 1672, Sainte-Croix mourrait de façon imprévue à la suite d'une longue maladie.

La marquise s'engagea alors dans une série de procédures judiciaires afin de récupérer la petite boîte compromettante avant que son contenu ne soit dévoilé. Les

démarches durèrent plusieurs semaines, mais Brinvilliers finit par perdre la joute légale et le 18 août, le testament fut finalement dévoilé. Dans la cassette, on retrouva des documents notariés, deux reconnaissances de dettes de la part de la marquise envers Sainte-Croix, des sachets de poudres, plusieurs fioles remplies d'un liquide incolore et trente-quatre lettres signées de la main de la marquise dans lesquelles elle avouait sa culpabilité pour la série de meurtres et les tentatives d'assassinats. Un médecin accrédité identifia les poudres comme de l'opium, du vitriol et du bichlorure de mercure. Incapable de déterminer ce que contenaient les fioles, on décida d'administrer le contenu dans la nourriture d'animaux domestiques. Les bêtes moururent.

Un décret de prise de corps fut lancé contre la marquise ainsi que contre La Chaussée, l'ancien homme de main de Sainte-Croix. La Chaussée fut immédiatement arrêté et incarcéré le 4 septembre. Il subit la question (le brodequin), avoua ses crimes et dénonça ses complices. Comme il avait plaidé coupable à toutes les accusations, il n'y eut pas de remise en cause; le même jour, il fut rompu vif sur la place publique.

Mais Brinvilliers, de son côté, réussit à prendre la fuite et discrètement traverser la Manche pour s'installer temporairement à Londres. Des démarches diplomatiques auprès de Charles II furent aussitôt entreprises afin de faire rapatrier et juger la fugitive. Après tout, Louis XIV ne pouvait laisser s'échapper l'une des pires criminelles de l'histoire de son pays. Marie-Madeleine profita du délai administratif pour quitter les Iles britanniques et se cacher sur le continent. Elle réussit ainsi à éluder la police française pendant plus de quatre ans.

Pendant ce temps, à Paris, elle fut condamnée à mort par contumace et décapitée en effigie sur la place publique le 24 mars 1672. C'est à partir de ce moment que la

marquise fut surnommée « la Brinvilliers » par les médias français qui suivaient l'affaire de près.

En mars 1676, alors que la France occupait des territoires hollandais, le capitaine François Desgrez, officier sous de la Reynie, eu vent de la présence de Brinvilliers dans un cloître à Liège. Ironiquement, c'est la sœur de la marquise qui avait fait les arrangements afin qu'elle puisse s'y installer. Desgrez y envoya Bruant des Carrières, son homme de main, afin de procéder à l'enlèvement et au rapatriement de la fugitive. Les policiers français s'infiltrèrent dans le couvent et réussirent à en extraire la marquise. Un régiment fut ensuite chargé de son rapatriement à Paris afin qu'elle y subisse son procès. Au cours du voyage, elle tenta à plusieurs reprises de s'échapper ou de s'enlever la vie, mais sans succès.

Pendant son escapade en Europe, la marquise avait aussi rédigé ses « confessions » dans lesquelles elle énumérait ses crimes et ses péchés : pyromanie, avortement, inceste, sodomie, masturbation, fausses confessions, adultères et, bien sûr, meurtres par empoisonnement. Ce document compromettant allait bientôt tomber entre les mains de Desgrez et aggraver sa position déjà compliquée. Elle arriva à Paris le 26 avril 1676 et fut enfermée à la Conciergerie.

Le procès débuta trois jours plus tard et le roi demanda un jugement clair et exemplaire. C'est Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, qui fut nommé pour diriger les procédures. À l'ouverture du procès, il déclara :

« Voilà l'âme intrépide ou plutôt insensible que nous avons à mettre entre vos mains. Nous souhaitons que Dieu la touche, mais nous avons intérêt pour le public que ses crimes meurent avec elle et qu'elle confesse par une déclaration tout ce qu'elle sait. » (Quétel, p. 47)

Le fait que la marquise avait déjà été condamnée à mort par contumace devait entrer en ligne de compte et accélérer le processus judiciaire. Mais son avocat, maître Nivelles, combattit féroce­ment pour sa défense en illustrant le manque de preuves et les témoignages rarissimes. Il tenta aussi de faire rejeter la principale pièce à conviction - ses « confessions » - sous prétexte que celles-ci ne pouvaient être lues que par un membre du clergé. Un long débat ecclésiastique s'en suivit avant que sa demande ne soit finalement rejetée. On en vint même à annoncer au cours des messes dominicales que les témoins qui refusaient de se présenter devant le tribunal ou qui cachaient des informations concernant la cause risquaient l'excommunication. Des servantes et des laquais se présentèrent, mais la marquise nia toutes les accusations portées contre elle. Même Briancourt, l'ancien jeune amant, fut convoqué, mais son témoignage n'apporta que très peu à la cause.

Finalement, on demanda l'intervention de l'abbé Pirot, grand vicaire du cardinal de Noailles. Philosophe, intellectuel et professeur de théologie à la Sorbonne, on lui donna la tâche de rencontrer la marquise en tête à tête afin qu'elle se confesse et admette ses crimes. Il faut bien comprendre qu'à l'époque, justice et religion marchaient main dans la main et que le but d'un procès n'était pas seulement de trouver les coupables et de libérer les innocents; il fallait aussi assurer le salut de l'âme des baptisés. Le processus fut long, mais efficace. Convaincue que son salut en dépendait, Brinvilliers se soumit à la volonté de la cour afin d'obtenir l'absolution. Le 16 juillet, elle sera condamnée par les juges qui la reconnaissent coupable de tous les crimes dont elle était accusée. Mais avant son exécution, elle dû subir la question extraordinaire - le supplice de l'eau - afin que tous ses délits soient confirmés et que tous ses complices soient pointés du doigt. À cette

époque, Sainte-Croix était déjà mort et la Chaussée avait été exécuté. Il ne restait plus personne à dénoncer. Selon les écrits de madame de Sévigné, lorsque Brinvilliers vit les coquemars remplis des seize litres d'eau, elle déclara : « C'est assurément pour me noyer, car de la taille que je suis, on ne prétend pas que je boive tout cela. » (Petitfils, p. 46).

En après-midi, elle fut conduite sur la place de Grève devant une foule qui attendait depuis plusieurs années ce moment de justice. Le bourreau lui banda les yeux et l'installa sur l'échafaud. Son confesseur lui demanda une dernière fois si elle avait autres détails à révéler; son salut en dépendait. Sa tête fut tranchée d'un seul coup de lame. Son corps fut ensuite brulé et ses cendres répandues. Le même jour, l'auteure et épistolière²⁰ Marie Sévigné – qui avait assisté à la scène – écrivait :

« Enfin c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent... » Quelques semaines plus tard, elle ajouta : « Il n'est pas possible qu'elle soit au paradis; sa vilaine âme doit être séparée des autres. » (Quétel, p. 55)

Ainsi se termina, le 16 juillet 1676, le premier épisode de *l'affaire des poisons*. Si à l'époque, l'enquête s'était close sur ces évènements, cette saga judiciaire aurait probablement pris le nom d'*affaire Brinvilliers*. Mais au cours de son interrogatoire, la marquise avait fait une déclaration qui avait laissé certains éléments en suspens : « s'il pleut sur moi, avait-elle dit, il dégoutera sur lui. » Cette affirmation faisait référence à Pierre-Louis Reich de Pennautier, le receveur général du Clergé et trésorier général des

²⁰ Épistolier (e) : personne qui écrit des lettres qui sont destinées à la lecture publique. À l'encontre de la correspondance privée, la littérature épistolière est consacrée à la publication. Équivalents modernes : éditorialiste mondain ou blogueur.

états du Languedoc. Son nom était apparu dans le leg testamentaire laissé par Sainte-Croix et il était déjà soupçonné d'avoir éliminé son prédécesseur, Monsieur de Saint-Laurens, afin d'acquérir son poste. Pennautier allait être arrêté le 15 juin 1676, mais il échappa à la justice grâce à l'intervention de ses amis haut placés, parmi eux, des ministres, des évêques et des cardinaux.

2-4 : MADAME DE MONTESPAN

« Les femmes naissent avec l'ambition
de devenir les favorites du roi. »

Primi-Visconti

Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart est née le 5 octobre 1640 à Lussac-les-Châteaux en Nouvelle-Aquitaine. Fille de Gabriel, duc de Mortemart et de Diane de Grandseigne de Marsillac, elle faisait partie d'une des plus vieilles familles de France. À l'âge de onze ans, elle fut admise à l'abbaye des Dames des Saintes où elle reçut une éducation privilégiée réservée à la noblesse : lecture, calcul, leçons de morale et travaux d'aiguille faisaient partie du curriculum pédagogique de l'institution.

En 1658, elle fut présentée à la cour de France par sa sœur Anne d'Autriche, la mère du roi, et fut assignée aux services d'Henriette d'Angleterre, la belle-sœur de Louis XIV. Madame de Sévigné écrivait à son propos : « Sa beauté est extrême. Des flots de cheveux blonds tombant en grappes mousseuses, de grands yeux couleur azur, des sourcils châtain clair, un nez aquilin finement dessiné, une bouche petite et vermeille et, par-dessus tout, un sourire charmeur. » (Petitfils, p. 265). Elle sera vite remarquée pour ses charmes, mais aussi son intelligence et sa finesse intellectuelle, héritage des Mortemart.

Courtisée de toute part, elle fut originalement promise au marquis de Noirmoutier, mais avant que le mariage n'eût lieu, ce dernier fut impliqué dans un duel et du fuir le pays; la peine capitale était réservée à ceux reconnus coupables de ce genre de délit. En février 1663, Françoise épousa alors Louis Henri de Pardailhan de Gondrin, capitaine de

l'armée du roi et marquis de Montespan avec qui elle aura trois enfants – un mort à la naissance. Mais au cours de sa carrière, le sieur s'était grandement endetté et le couple du se réduire à vivre dans un logement de piètre qualité près de quartier Saint-Germain-des-Prés. Le marquis entreprit alors de retourner sur les champs de bataille afin de refaire sa fortune.

Françoise devient, entre temps, la dame d'honneur de la reine et se lia d'amitié avec madame de Maintenon, sa future rivale. Sa présence à la cour sera de plus en plus remarquée et c'est en 1666, alors que le roi était encore en relation avec sa première maîtresse - Louise de la Vallières - que la marquise lui est présentée. Ils tombèrent immédiatement amoureux l'un de l'autre. Louis n'était pas seulement impressionné par la beauté de Françoise, mais aussi par son intellect, ses répliques cinglantes et son sarcasme pétillant. Ils établiront immédiatement une relation sulfureuse qu'ils tenteront à peine de dissimuler.

Mais voilà que le marquis, blessé au combat au cours de la bataille de la frontière des Pyrénées, revient brusquement à Paris et y retrouva sa femme enceinte de son nouvel amant. Furieux, il ne se gêna pas de crier haut et fort les permissions que le souverain s'était données envers son épouse. Louis porta aussitôt des accusations contre celui qu'on surnommait maintenant le « cocu magnifique » et le fit enfermer à la prison de Fort L'Évêque. Le marquis fut ensuite forcé de s'exiler sur ses terres natales en Gascogne où il y restera jusqu'à sa mort en décembre 1691.

En 1667, le roi quitta définitivement sa première maîtresse et entreprit une relation tumultueuse avec la marquise. Madame de la Vallières, écrasée par la nouvelle, alla se réfugier dans un couvent chez les carmélites. Elle avait à peine trente ans. Pour

Montespan, la victoire étant sans réserve. Non seulement elle avait réussi à accaparer la position tant convoitée de maîtresse en titre auprès du roi, mais en plus, elle l'avait fait à l'insu de ses plus farouches concurrentes, la comtesse de Soissons, la comtesse du Roure et la vicomtesse de Polignac. Reconnue pour sa jalousie et son tempérament explosif, elle avait le verbe facile lorsque l'occasion se présentait pour rabrouer ou insulter ses concurrentes. Les documents relatifs à *l'affaire des poisons* allaient plus tard dévoiler qu'entre 1666 et 1668, madame de Montespan avait déjà établi des relations d'affaires avec des entrepreneuses de l'occulte.

Montespan allait dorénavant entreprendre une vie fastueuse et onéreuse qui allait durer près de neuf ans. Parties de chasse, bals féériques, spectacles flamboyants et soupers somptueux allaient maintenant faire partie de son quotidien. À Versailles, le roi lui alloua quatre gardes du corps, un nombre plus élevé de femmes de chambres et de domestiques qu'à sa propre épouse, et une dot mensuelle qui lui était aussi fortement supérieure. En plus, le souverain remboursait souvent les dettes de jeux de la marquise.

Le premier enfant issu de l'union entre le roi et sa nouvelle maîtresse allait mourir avant l'âge de trois ans. Le couple aura par la suite six autres descendants légitimes, trois filles et trois garçons : le duc du Maine, le comte de Vexin, mademoiselle de Nantes, mademoiselle de Tours, mademoiselle de Blois et le comte de Toulouse. Le comte de Vexin et mademoiselle de Tours mourront avant l'adolescence. Mais après tous ces accouchements, la beauté de la grande dame s'était flétrie et on commençait à remarquer chez elle une prise de poids évidente. L'écrivain italien Primi Visconti avait même méchamment écrit à son sujet que « sa cuisse était devenue plus grosse que son corps. »

Et pour compliquer les choses, la cour se peuplait graduellement de nouvelles courtisanes plus jeunes et plus fraîches qui ne manquaient pas d'attirer le regard du souverain.

Et voilà qu'à Pâques 1675, la crise allait prendre de nouvelles proportions. Le confesseur de Versailles, l'abbé Lécuyer, refusa de donner absolution à la marquise parce que celle-ci avait admis à un péché mortel; celui de l'adultère. Celle-ci courut vers son roi pour demander réparation, mais après consultation auprès de ses conseillers ecclésiastiques, le souverain fut persuadé que la seule chance de rédemption pour le couple commençait par une séparation immédiate; le salut éternel du Roi-Soleil en dépendait. Louis ordonna donc à Françoise de quitter Versailles. Cela ne l'empêcha pas, par contre, de s'élancer sans attendre vers de nouvelles conquêtes inconséquentes, parmi celles-ci, la princesse Anne de Rohan-Chabot, madame de Louvigny, mademoiselle de Rochefort-Théobon et Marie Élizabeth de Ludres. Montespan fit quelques retours épars entre l'une et l'autre de ces dames, mais ne réussit jamais à regagner sa position privilégiée auprès du roi.

En 1678, Louis fit la connaissance de Marie-Angélique de Scorailles de Roussille, la duchesse de Fontanges. Introduite à la cour depuis peu, elle n'avait que dix-sept ans lorsque le roi lui lance son dévolu. Leur relation dura près de trois ans, mais la jeune courtisane, insouciant et sans expérience mondaine, finit par se mettre à dos tout le soutien qu'elle aurait pu recevoir dans les milieux aristocratiques. Le premier enfant du couple mourut prématurément et la duchesse se retrouva infectée d'un mal soudain. Elle se retire à l'abbaye de Port-Royal à Paris où elle mourut peu après, à l'âge de vingt ans, à la suite de crises convulsives semblables à l'éclampsie. L'empoisonnement ne fut pas omis des causes possibles de son décès.

En 1682, c'est le coup de grâce pour la marquise de Montespan. Louis XIV apprend de son lieutenant de police, de la Reynie, que la dame qu'il avait intimement côtoyée pendant presque dix ans avait été nommée par plusieurs suspects impliqués dans *l'affaire des poisons* et que celle-ci aurait transigé à plusieurs reprises avec des entrepreneuses de l'occulte et aurait commis les impiétés et des sacrilèges les plus abominables dans le but de reprendre les bonnes faveurs du roi. Cette fois-ci, c'était la fin. Il était devenu impossible pour Louis d'entretenir une relation, quelle qu'elle soit, avec une personne baignant dans des activités aussi ignobles. On permit à la marquise de demeurer à la cour jusqu'en 1691, année où son plus jeune enfant, le comte de Toulouse, atteignit l'âge de maturité. Elle s'installa ensuite à Fontevault dans l'abbaye dirigée par sa sœur Marie-Madeleine ou elle entreprit une vie de sacrifice et de dévotion. En 1703, elle acquit le château d'Oiron où elle terminera ses jours. Elle mourra le 17 mai 1707 à Bourbon-l'Archambault à l'âge de soixante-six ans.

Pendant ce temps, à Versailles, le Roi-Soleil allait entreprendre sa dernière conquête amoureuse; une qui allait s'avérer des plus hors du commun. Élevée chez les Ursulines, Françoise de Maintenon était une femme pieuse qui, de par sa foi, refusait les avances d'un homme marié. Ce n'est qu'après la mort de la reine Marie-Thérèse, le 30 juillet 1683, qu'elle accepta finalement d'établir une relation amoureuse avec le souverain. Ils se marièrent secrètement le 9 octobre de la même année. Cette relation encouragea Louis XIV à se retourner vers un mode de vie plus près des fondements du catholicisme et à entamer le nouveau siècle dans un cadre plus dévot. Le couple restera uni jusqu'à la mort du roi le premier septembre 1715, après quoi, la dame se retirera dans

une demeure pour jeunes filles pauvres à Saint-Cyr – maison qu'elle avait fondée en 1685.

2-5 : LE RÉSEAU LA VOISIN

« Les gens de la cour comme les gens de lettres n’avaient-ils pas tous traversé l’antichambre et le cabinet de la Voisin, ce fameux cabinet derrière les tapisseries duquel était dissimilé un four destiné à faire disparaître des ossements humains? »

Légué, De. Gabriel, Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle

Vers la fin de l’année 1678, au cours d’un souper mondain bien arrosé, une devineresse très connue dans les milieux parisiens se vanta d’avoir fait fortune en distribuant des poisons à des personnalités des classes supérieures de la société française. Marie Bosse - mieux connue sous le nom de la Bosse - déclara qu’avec seulement trois autres transactions de la sorte, elle pourrait facilement prendre une confortable retraite. La soirée avait été organisée par une autre voyante bien connue dans Paris, Marie Vigoureux (aussi Marie Vandon) – dites la Vigoureux – épouse du tailleur Mathurin Vandon. À ce même souper participait aussi un avocat du nom de maître Perrin qui s’empressa, le lendemain, de rapporter la conversation à François Desgrez, celui-là même qui avait organisé la capture de la marquise de Brinvilliers à Liège.

Quelques jours plus tard, Desgrez envoya la femme d’un de ses archers à la résidence de la Bosse afin de faire les arrangements nécessaires pour se procurer le produit dont elle avait tant vanté les mérites. Les épouses désireuses de se débarrasser de leurs maris encombrants semblaient courir les rues à l’époque et la voyante ne se douta de rien. Il ne fallut que quelques jours pour qu’une fiole achetée à fort prix chez la voyante ne tombe entre les mains de la police. Le liquide clair qu’il contenait fut rapidement identifié comme étant un puissant poison. Le 4 janvier 1679, de la Reynie

envoyait ses troupes à la résidence et faisait arrêter la Bosse, sa fille Marie et ses trois fils, François, Belamour et Guillaume. Quelques jours plus tard, c'est la Vigoureux, l'hôtesse de la soirée, qui fut arrêtée. Tous ces accusés furent amenés à la prison de Vincennes pour interrogatoire.

Ces premières arrestations allaient mener à des révélations et des dénonciations sans précédent et bientôt dévoiler les ramifications entre ce groupe de voyantes et les individus impliqués dans la vague de crimes qui avait sévi à Paris pendant que l'affaire Brinvilliers suivait son cours. On découvrit par exemple d'intimes relations entre la Bosse et mademoiselle de la Grange, celle qui avait révélé l'existence d'un complot de régicide contre Louis XIV. Ceci réanima les théories de conspiration contre le Roi-Soleil. Le souverain demanda alors à de la Reynie d'accélérer les procédures et d'en finir avec ces affaires sordides qui peignaient une image malsaine de son royaume. À l'époque, on surnommait l'entourage du roi la « cour de l'arsenic. »

La première étape fut de mener à terme le procès de Madeleine Guéniveau – dites mademoiselle de la Grange - et de son amant, l'abbé Nail. Les procédures – qui avaient débuté à l'été 1678 – n'étaient pas encore conclues au début de la nouvelle année et le roi s'impatientait. En 1676, la Grange avait établi une relation amoureuse avec maître Faurye dans le but unique de lui escroquer sa fortune. Nail et de la Grange s'étaient présenté devant le notaire Langlois - Nail usurpant l'identité de Faurye – et avaient signé un faux contrat de mariage et un nouveau testament. Entre-temps, la Grange s'était procuré la *poudre de succession* à travers le réseau de la Bosse et avait débuté les démarches afin d'éliminer l'homme de loi. À la mort de l'avocat, en août 1676, la pseudoveuve se présenta devant le notaire en tant que seule héritière de la fortune familiale. Mais Faurye

avait toujours promis à ses enfants qu'ils ne se remarieraient jamais et que ses descendants seraient les seuls à profiter de sa fortune. Les enquêteurs furent prompts à éclaircir les faits; à l'époque, la graphologie existait en tant que méthode judiciaire et la police mit peu de temps à déterminer que c'était l'abbé Nail qui avait signé les faux documents. Nail et de la Grange furent arrêtés et incarcérés à la fin février 1677.

Les deux criminels furent reconnus coupables de l'assassinat par empoisonnement et de l'usurpation de l'identité de maître Jean Faurye afin de s'accaparer de ses avoirs au détriment de ses successeurs. Mais au cours de leur interrogatoire, une autre affaire – plus importante – allait faire surface. La demoiselle de la Grange, de par ses contacts avec les vendeuses de poisons de Paris, mentionna l'existence d'un complot contre la vie du roi. Nail et de la Grange furent conséquemment soumis à la question ordinaire et extraordinaire, mais les deux nièrent en connaître les détails. Il faut admettre par contre que la résistance à la question valait la peine en comparaison au supplice réservé à ceux trouvés coupables du crime de lèse-majesté. L'écartèlement était la peine la plus horrible que pouvait subir un criminel; le corps du coupable était brulé au fer rouge et ses blessures couvertes de plomb fondu. Ses membres étaient ensuite attachés à des chevaux et son corps étirés dans quatre directions jusqu'à ce que mort s'ensuive. (Petitfils, p. 77). Le procès Nail/de la Grange débuta à l'été 1678 et le couple fut exécuté en février 1679.

Entre temps, un autre nom avait émergé des interrogatoires de la Bosse et de la Vigoureux : celui de Marguerite de Jehan, épouse d'Alexandre de Poulailhon. La dame, jeune et belle, s'était amourachée d'un certain marquis de la Rivière, prétendu seigneur de Coussy, ancien aide de camp du maréchal de Beaufort, plus habile à charmer les femmes qu'à manier l'épée. Décidée à conserver à tout prix son homme-trophée, la dame

de Poulaillon s'était acculée à la ruine. Le sieur, ayant pris conscience des dépenses excessives de son épouse, décida de couper sa dot et ainsi de priver son épouse de son précieux amant.

La dame de Poulaillon s'était alors rendue chez les devineresses à la recherche d'un « puissant somnifère » qui ferait sombrer son mari dans le « sommeil éternel ». Elle commença par administrer à son époux deux doses subséquentes d'un poison à base d'opium, mais le succès fut décevant. La Bosse lui suggéra alors la *chemise d'arsenic*, procédé qui consiste à laisser tremper une chemise de nuit dans un liquide à base d'arsenic et de laisser les organes du corps absorber le poison pendant le sommeil. La victime mourrait éventuellement de douleurs reliées à des inflammations semblables à la syphilis ou autres maladies vénériennes. L'aspect intéressant de cette méthode était que l'empoisonneuse pouvait non seulement se débarrasser de son époux, mais en plus lui faire perdre la face en l'accusant de tromperie. Mais encore une fois, la tentative s'avéra un échec. La dame engagea alors deux hommes de main afin d'assassiner son mari sur la rue, mais ce dernier eut vent du projet et fit enfermer son épouse dans un couvent. Il entama immédiatement des procédures de séparation de corps et la mit ensuite entre les mains de de la Reynie. La dame de Poulaillon fut condamnée aux travaux forcés dans une maison de réforme pour prostituées à Angers où elle mourut en 1697.

Mais la toile d'araignée qui couvrait la capitale n'avait pas fini de s'étendre. Au début mars, c'est le nom de Catherine Deshayes Montvoisin - dites la Voisin - qui fit surface. Née à Paris en 1640, la Voisin épousa le bijoutier Antoine Montvoisin de qui elle eut un seul enfant; une fille. Devenue veuve à un très jeune âge, elle se lança alors dans la chiromancie, la physionomie et, éventuellement, dans le métier de *faiseuse d'anges*;

terme poétique qui fait référence à une personne - généralement du genre féminin - qui pratique l'avortement. Mentionnons qu'à l'époque de Louis XIV, toute pratique de cessation de grossesse était interdite et fortement réprimandée.

La Voisin acheta une maison au 23-25 de la rue Beauregard à Paris et y fit installer un four afin de produire, disait-elle, des pains et des petits pâtés. En réalité, l'appareil servait plutôt à éliminer toute trace des cessations de grossesses qu'elle pratiquait sur sa riche clientèle. Selon ses propres aveux - elle aurait réalisé à cette adresse plus de 2500 avortements et aurait ensuite disposé des résidus fœtaux en les calcinant dans son fourneau crématoire ou en les enterrant dans la cour arrière de sa demeure. Les juges avaient probablement considéré cette déclaration très exagérée puisque personne ne fut envoyé pour exhumer le jardin de l'avorteuse afin de confirmer ou infirmer ses dires²¹. Mais pour la Voisin, les affaires étaient tellement profitables qu'elle devait parfois envoyer des clientes en sous-traitance chez son amie Catherine Belleau, une autre *faiseuse d'anges* qui, selon son propre témoignage, avait appris d'un médecin anglais sa méthode pour *vider les femmes*.

Éventuellement, la Voisin et la Vigoureux unirent leurs connaissances et leurs contacts afin de se lancer dans la fabrication et la vente de poisons : *artiste des poisons* était le terme employé à l'époque. Marie Vigoureux possédait les grimoires contenant les secrets de la confection de la *poudre de succession* tandis que la Voisin fournissant l'aide

²¹ L'adresse 23-25, rue Beauregard, 75002 Paris, existe encore aujourd'hui dans le second arrondissement de Paris. Nous n'avons trouvé aucune information qui indiquerait que le site a été excavé à ce jour.

et le laboratoire nécessaire à sa préparation. Une fois l'infrastructure mise en place, les deux femmes établirent leur réseau en recrutant des femmes de modestes origines – surtout des veuves, des sages-femmes et des liseuses de bonne aventure - et étalèrent leur chaîne de distribution à travers la capitale parisienne. Au plus fort de ses activités, les rapports de police évaluèrent qu'environ une centaine de personnes – surtout des femmes - travaillaient pour cette organisation. Parmi les noms mentionnés au cours des interrogatoires figuraient ceux de la Bosse et de sa fille Marie, mais aussi ceux de la Trianon, la Chamboissière, la Bergerot, la Simon, la Joly, la Chéron, la Vieille Lepère et sa fille, la Monasco, la Petit, la Marescot, la Montigny, la Roussel, Lépreux, Trabot et Jeanne Chanfrain, la maîtresse de l'abbé Guibourg (Lebigre-1995, p. 58).

À l'époque, la divination était interdite sous toutes ses formes en France et tombait légalement sous l'article de la *pratique de la sorcellerie*, mais en réalité, son utilisation était très courante et très recherchée. À titre d'exemple, lorsqu'un roi naissant, on faisait immédiatement appel à des astrologues afin d'établir sa carte du ciel. C'est la recherche de cette forme de talent qui permit l'établissement de relation entre les roturières à la solde de la Voisin et les membres des classes sociales supérieures. « Mais c'est la divination qui procure les plus nombreux contacts entre des milieux que tout à priori sépare. » écrit Lebigre (Lebigre-1995, p. 81). Par le bouche-à-oreille, la nouvelle s'épandit rapidement que pour une somme appropriée, une personne pût facilement se rendre chez ces liseuses de bonne aventure et obtenir un avortement, une potion médicinale miracle, un philtre d'amour ou un produit nécessaire pour faire disparaître un conjoint ou un concurrent gênant. En peu de temps, un commerce illicite, mais fructueux s'était établi dans la capitale, jusque-là à l'insu des forces policières.

Dénoncée par la Bosse et la Vigoureux, la Voisin sera arrêtée le 12 mars 1679 à sa sortie de la messe à l'église Notre-Dame de la Bonne-Nouvelle. La police allait mettre à jour non seulement un profil de pratiques criminelles très actif, mais aussi l'existence d'une toile bien organisée qui transigeait dans toutes les couches sociales sur l'ensemble de la capitale.

Dans ce monde interlope surtout peuplé de la gent féminine évoluaient aussi quelques hommes, certains par opportunité, d'autres par nécessité. Dans la première catégorie, nous retrouvons des amants, des magiciens et des alchimistes qui profitaient des opportunités du marché pour apporter leurs talents d'escrocs, de faux-monnayeurs et d'*artiste de poisons* à cet environnement. Dans la seconde, des membres du clergé qui, de par le pouvoir de la transsubstantiation, pouvait transformer le pain et le vin en corps et sang du Christ; faculté qui s'avèrera d'une importance majeure dans le développement du satanisme. Wood Mollenauer écrit :

« While any sorceress or magician could tell one's fortune or create a simple love charm, a serious spell needed the collaboration of a priest. The very functioning of the business of old regime magic, in fact, had a sacral dimension that required priests' participation. » (Wood Mollenauer, p. 98)

Le magicien Lesage, de son vrai nom Adam du Cœuret, est le plus célèbre de cette première catégorie. Aventurier et fin escroc, il arriva à Paris en 1667 sous le nom de Dubuisson et s'y installa en tant que marchand de laine, mais bifurqua rapidement vers la fraude. Lesage prétendait détenir le pouvoir de communiquer avec le diable et utilisait ses talents de prestidigitateur pour impressionner ses clients trop crédules et leur soutirer d'importantes sommes d'argent. Même le maréchal de Luxembourg, célèbre général et

héros de guerre qui avait combattu sous les rangs de Louis XIV, approcha le magicien afin de pouvoir entrer en contact avec Satan. La méthode favorite de l'escroc, « le tour du billet brûlé », consistait à demander à sa victime d'écrire une question spécifique sur un morceau de papier. Il prenait ensuite le message sans le regarder, le pliait et le trempait dans un mélange de cire enduite de poudre. Il récitait quelques paroles magiques tirées de l'*Enchiridion Leonis papae* - grimoire très populaire à l'époque - et jetait le tout dans son foyer; l'alliage s'enflammait de façon spectaculaire. Mais avant d'incendier le mélange, le magicien avait bien pris soin d'interchanger le véritable document avec un autre bout de papier qui allait prendre sa place dans les braises. Quelques jours plus tard, le client revenait et était stupéfié de retrouver le document écrit de sa main auquel était ajoutée la réponse du Prince des Ténèbres.

En 1667, Lesage fut mis en contact avec la Voisin et devint éventuellement son amant. Cette intimité lui permit d'entrer et d'évoluer librement dans le réseau des empoisonneuses de Paris. Il fut jumelé avec l'abbé François Mariette, prêtre défroqué, afin de performer des rituels blasphématoires pour de riches clients. Les affaires allaient de bon train lorsque Lesage et Mariette décidèrent de quitter le réseau la Voisin pour faire cavalier seul. Ils en profitèrent pour usurper plusieurs habitués de leur ancienne patronne. Offusquée, la Voisin fit dénoncer ses anciens complices et le 15 mars 1668, les deux individus furent arrêtés et accusés d'impiétés et de sacrilèges. Parmi les charges, Lesage fut reconnu coupable de pratiques de rituels occultes et d'invocations diaboliques tandis que Mariette avoua avoir performé des lectures inversées des *Évangiles* sur la tête de plusieurs « dames de qualités » et d'avoir fait passer sous le calice des poudres et des billets. Lesage fut condamné aux galères à perpétuité tandis que Mariette, qui avait des

amis haut placés à Paris, fut priée de quitter la capitale. On allait apprendre plus tard que ce dernier avait eu comme cliente nulle autre que madame de Montespan qui, à l'époque, débutait sa relation amoureuse avec Louis XIV. Rappelons ici que c'est à cette même période – de 1666 à 1668 – que la marquise de Montespan avait établie des relations d'affaires avec le réseau la Voisin. Dans les rapports de police de de la Reynie, on peut y lire :

« [Il est] établi qu'en l'année 1668, Mariette était dans le commerce de la Voisin et de Lesage, qu'il a reconnu dès ce temps-là que Lesage l'a obligé de dire l'Évangile des Rois dans sa chambre et chez la Duverger et sur la tête de quelques personnes que Lesage lui a menées et entre autres Mme de Montespan. » (Petitfils, p. 276)

Lesage avait en plus confirmé cette allégation en attestant que madame de Montespan « demandait de devenir la maîtresse du roi, que c'était pour cela les Évangiles et les conjurations à la messe du roi. » (Petitfils, p. 276). Il avait aussi ajouté que Françoise n'était pas la seule courtisane à vouloir prendre la place de mademoiselle de la Vallières. Il avait aussi offert ses services à la comtesse de Soissons, la comtesse du Roure et la vicomtesse de Polignac.

Après la condamnation aux galères de Lesage, un rebondissement inattendu allait survenir. En juin 1673, après quelques années seulement à subir sa peine, le magicien était libéré sous ordre du roi. On ne sut jamais qui s'était interposé en sa faveur, mais il revint immédiatement à Paris où il rejoignit l'organisation criminelle de son ancienne maîtresse, la Voisin. Il se spécialisa alors dans les affaires de relations amoureuses, de mariages et d'empoisonnement. Après une carrière fructueuse dans ces domaines, il fut arrêté de nouveau le 22 mars 1679, cette fois-ci en relation avec *l'affaire des poisons*.

Lesage allait passer le reste de sa vie en prison, mais non sans avoir dénoncé à priori plusieurs personnalités proches du roi.

Dans la seconde catégorie, nous retrouvons une série de prêtres défroqués qui acceptèrent de se détourner de leurs convictions et de leur foi pour opérer des rituels sacrilèges afin de satisfaire les vices et les luxures d'une riche clientèle prête à vendre son âme au diable pour obtenir amour, richesses ou avancements. Parmi ces religieux, nous retrouvons les abbés Davot, Dulaurens, Olivier, Lepreux, Charpy, Lempérier, Deshayes, Tournet, Lefranc, Lemaignan et Cotton (Lebigre-1995, p. 102), qui seront tous arrêtés en relation avec *l'affaire des poisons* et accusés entre autres d'impiétés, de sacrilèges et même d'infanticide. Mais le plus célèbre de ces personnages ecclésiastiques allait incontestablement être l'abbé Étienne Guibourg à qui on allait attribuer les pires horreurs.

Gabriel de la Reynie avait donné une description dérangeante du prêtre; il avait écrit de lui qu'il avait l'apparence d'un vautour débauché, que son visage épais et rougeâtre était couvert de veines éclatées et que son seul œil opérant lorgnait de façon inquiétante; il inspirait à la fois crainte et méfiance. Étienne Guibourg est né vers 1610 et avait longtemps prétendu être le fils illégitime d'Henri II de Montmorency, un contemporain de Louis XIII. Au cours de sa carrière de plus de cinquante ans, Guibourg œuvra en tant que curé dans diverses paroisses à Paris et fut toujours décrit par ses supérieurs comme un « prêtre exemplaire ». Un homme d'environ soixante-dix ans, il avait servi comme vicaire à Issy et Vanves et finalement, comme curé à Saint-Marcel de Paris. Au moment de son arrestation, en 1680, un procureur royal avait dit de lui qu'il était « un pilier de l'Église ». Mais sous cette façade platonique, le prêtre cachait une vie secrète dont peu connaissaient les ramifications. Pendant toute sa carrière ecclésiastique,

Guibourg avait entretenu des relations libertines avec diverses maîtresses dont une en particulier, Jeanne Canfrain, avec qui il aurait sept enfants. Mais le prêtre n'éprouvait aucun amour pour sa progéniture et la rumeur circulait qu'il avait abandonné, assassiné ou même sacrifié tous ses rejetons.

Guibourg fut arrêté le 23 juin 1680 suite aux aveux de sa collaboratrice, la Voisin. Enclin à des crises de rage, il avait menacé d'étranglement tous ceux qui témoigneraient contre lui. Les pires accusations portées furent celles de crime de lèse-majesté divine et lèse-majesté humaine et d'avoir, en 1676, exécuté des opérations magiques maléfiques contre Louis XIV. Mais ce sont les révélations liées aux pratiques impies qui allaient s'avérer les plus dérangeantes. Depuis plus de vingt ans, il était impliqué dans le trafic de poison et dans la pratique de cérémonies sacrilèges. Wood Mollenauer écrit : « The sacrilege the renegades priests carried to such novel extremes were probably never as seditious as or powerful as they were during the decade of the 1670's, royal power. » (Wood Mollenauer, p. 109-110). De la Reynie avait comparé le prêtre au célèbre Gilles de Rais, un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc qui fut condamné au bûcher en 1440 après avoir avoué sa participation dans des meurtres rituels impliquant plus d'une centaine d'individus (Mossiker, p. 230). Guibourg allait être reconnu coupable de tous ses délits et condamné à la prison à perpétuité.

Louis XIV, éclaboussé de toute part par cette série de crimes et de scandales, décida de donner plein pouvoir à ses forces policières. Le 7 avril 1679, il allait mettre à la disposition de la justice un outil qui n'avait pas été utilisé depuis plus d'un siècle; une cour extraordinaire qui arbitrait exclusivement les causes liées à l'État : la chambre ardente. En mettant ce plan à exécution, le roi voulait rapidement mettre un terme à

l'affaire des poisons et redorer le blason de son royaume. Il exigea de de la Reynie une justice « discrète, efficace, impartiale et soustraite à la curiosité angoissée du public. » (Petitfils, p. 83). Tous les termes de cette directive détenaient un sens précis et distinct, particulièrement celui d'impartialité qui impliquait que d'aucuns, qu'il soit roturier, bourgeois ou noble, n'échapperaient au châtement jumelé aux crimes qu'il aurait commis. Il n'avait pas prévu que les révélations qui allaient suivre prendraient des proportions exponentielles et que cette cour de justice extraordinaire allait demeurer en service pendant presque trois ans.

Le magicien Lesage et l'abbé Guibourg finirent leurs jours enchaînés au fond de cachots, isolés de leurs anciens complices et privés de tout contact humain afin d'éviter la propagation de nouvelles déclarations ou rumeurs. Guibourg mourra en janvier 1686; la date exacte de la mort de Lesage n'a pas été répertoriée. Marie Vigoureux – dites la Vigoureux - allait mourir sous la question (le brodequin) le 4 mai 1679. Elle n'avait pu être soumise au supplice de l'eau parce que celle-ci avait gelé dans les vases au cours d'une période de froid inhabituelle. Marie Bosse mère – dites la Bosse – fut condamnée au bûcher et exécutée le 8 mai 1679; ses enfants furent aussi condamnés à mort. Catherine Deshayes – dites la Voisin – fut brûlée vive le 22 février 1680. Selon certains témoins, au moment de son exécution, elle aurait repoussé le crucifix et déclaré : « Je suis chargée de tant de crimes que je ne souhaiterais pas que Dieu fit un miracle pour me tirer des flammes, parce que je ne puis trop souffrir pour ce que j'ai commis. » (Petitfils, p. 163). Selon ses propres aveux, Catherine la Voisin Deshayes aurait participé, directement ou indirectement, à la mort de plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs enfants.

Certains la considèrent aujourd'hui comme la plus grande tueuse en série de l'histoire de l'Europe.

2-6 : SATAN S'INVITE

« Pour lui, je construirai un autel et une église.
Et je lui offrirai le sang tiède de bébés naissant. »

Faust

La séquence des incidents reliés au satanisme dans *l'affaire des poisons* est irrégulière puisqu'elle apparaît non pas de façon chronologique, mais plutôt en fonction d'une série de révélations de la part de différents accusés et témoins. La raison fondamentale de cet état de fait est que l'élément satanique de l'affaire fut dévoilé au cours des interrogatoires de la chambre ardente et que les événements avec lesquels ils concordaient avaient déjà eu lieu plusieurs années auparavant. Nous avons vu dans un chapitre précédent par exemple qu'en 1668, madame de Montespan s'était déjà soumise à un rituel de « lecture inversée des *Évangiles* sur la tête » avec l'abbé Mariette afin d'obtenir les faveurs amoureuses du roi. Cette révélation fut faite par le prêtre et corroborée par Lesage au cours de leurs interrogatoires à partir de 1679, c'est-à-dire dix années plus tard. C'est grâce au tribunal de l'Arsenal que le monde interlope de Paris allait commencer petit à petit à exposer son visage plus sombre et plus diabolique.

En février 1680 s'ouvrit le procès la Voisin. La devineresse allait vite se mettre à table et dénoncer ses complices, parmi ceux-ci le magicien Lesage, l'alchimiste Blessis, les voyantes la Lepère, la Trianon, la Chappelain et plusieurs autres. Elle allait aussi confirmer l'existence du complot contre Louis XIV (dans lequel étaient impliqués entre

autres, mademoiselle des Œillets, la femme de chambre de la maîtresse du roi) et révéler le nom de plusieurs de ses clientes, dont la plus illustre, madame de Montespan.

Au cours des arrestations qui suivirent, un premier personnage fut impliqué dans l'affaire de satanisme; la devineresse Catherine Trianon – dites la Trianon. Les accusations retenues contre elle étaient surtout de circonstances; elle fut accusée entre autres d'entretenir une relation saphique avec sa colocataire et de posséder un squelette humain dans sa salle de consultation. Par contre, Marie Montvoisin – la fille de la Voisin - l'impliqua dans le complot organisé contre Louis XIV en 1677. Elle fut condamnée à la prison à vie et mourut à Vincennes en 1681.

Le second personnage important fut François Henri de Luxembourg, duc-maréchal dans l'armée de Louis XIV et héros de la guerre de Hollande. Selon les témoignages de Lesage, le militaire aurait approché le magicien quelques années auparavant afin d'entrer en communication avec Satan. Lesage lui passa alors le *tour du billet brûlé* (voir section 2-5) et fut ainsi mis au courant de ses vœux et de ses requêtes. Parmi celles-ci, il sollicitait la mort de son épouse, l'amour de sa belle-sœur, le mariage de son fils avec mademoiselle de Louvois, la mort d'hommes d'affaires qui lui bloquaient l'achat d'un terrain et un talisman qui lui procurerait de nouvelles victoires militaires. Lorsque de Luxembourg fut mis au courant du décret de sa prise de corps, en janvier 1680, il se rendit lui-même à la Bastille afin de nier formellement toutes les allégations portées contre lui. Comme Luxembourg était un héros de guerre et que la preuve retenue contre lui était presque uniquement fondée sur les révélations de Lesage, le militaire fut libéré en mai de la même année.

Le 18 novembre 1679, une nouvelle révélation de nature satanique allait être divulguée. Une devineresse du nom de Françoise Filastre – dites la Filastre – fut impliquée par des témoins dans *l'affaire des poisons*. Celle-ci vivait en concubinage avec une autre voyante, la Chappelain et toutes deux avaient fait partie du réseau la Voisin. La Filastre était reconnue comme l'une des plus puissantes magiciennes dans les milieux parisiens et Lesage avait invoqué son nom au cours de son interrogatoire avec une mystérieuse déclaration : « si l'on prenait la Filastre, on saurait d'étranges choses. » avait-il affirmé. (Petitfils, p. 187).

Selon ses propres aveux, la Filastre aurait approché une cartomancienne du nom de Catherine Bergerot – dites la Bergerot - et lui aurait proposé de vendre son âme et son corps au Prince des Ténèbres en échange de fortunes et de pouvoirs formidables. Elle lui aurait aussi montré le pacte diabolique qu'elle avait signé quatre ans plus tôt et qui disait entre autres qu'elle détenait maintenant la faculté de « faire périr qui elle voudrait et de faire le mal à qui bon lui semblerait » (Petitfils, p.190). Ce contrat avait été établi selon un rituel satanique précis. Assise au milieu d'un cercle de chandelles, chacune assignée à un démon spécifique, elle tenait dans sa main un cierge noir et récita une incantation où elle renonçait à la messe, à la consécration de l'hostie et à l'eau bénite et rejetait du même coup le saint chrême et le sacrement du baptême. Le pacte avait été rédigé par un prêtre de Notre-Dame, l'abbé Cotton, et le rituel, exécuté au pied d'un bénitier dans une église du premier arrondissement de Paris, possiblement Saint-Germain-l'Auxerrois. La Filastre portait aussi avec elle un cahier rempli de parchemins sur lesquels étaient écrites les requêtes de ses « dames de qualité » dont celles d'Antoinette de Mesmes, duchesse de Vivonne et épouse du frère de madame de Montespan qui avait demandé, entre autres, la

mort de son mari et celle de Colbert. Cette dernière échappa à la chambre ardente grâce à l'intervention du roi. La Bergerot, quant à elle, fut si terrorisée par cette proposition diabolique qu'elle refusa l'offre.

La Filastre admit en plus avoir pratiqué des cessations de grossesses à l'aide d'une potion abortive dont elle détenait le secret et avoir vendu des produits aphrodisiaques et des poisons à madame de Montespan à l'époque où Louis XIV avait cessé sa relation avec elle. Au moment de son arrestation, elle était sur le point d'obtenir un poste au service de mademoiselle de Fontanges, la nouvelle maîtresse de Louis. La Filastre se rétracta des allégations de relations d'affaires avec Montespan le jour de son exécution.

À la fin novembre 1679, c'est Lesage qui, dénoncé de toute part par ses pairs, allait se lancer dans une série de révélations contre son ancienne maîtresse et quelques-uns de ses complices. Le nom qui fut mis sur la table fut celui de l'abbé Gilles Davot, le confesseur de la Voisin. Selon Lesage, Davot et le maréchal de Luxembourg se seraient rencontrés à une soixantaine de reprises et le militaire lui aurait promis une petite fortune s'il réussissait à conjurer le diable. Davot aurait aussi baptisé un avorton afin que celui-ci soit sacrifié au cours d'un rituel impie et aurait passé des billets et des poudres sous le calice pendant la messe dominicale. Il aurait en plus pratiqué plusieurs messes sacrilèges sur le ventre de femmes nues, aurait embrassé leurs parties intimes au cours de la cérémonie et aurait ensuite eu des relations sexuelles avec elles. Certaines de ces messes clandestines auraient eu lieu chez la Voisin. Davot fut reconnu coupable de sorcellerie et d'impiétés et pendu au début de juillet 1681.

Le 16 mai 1680, la Filastre se remit à table et avoua cette fois-ci avoir secrètement mis au monde un enfant au milieu d'un cercle de chandelles noires pendant qu'elle récitait des incantations diaboliques. Lebigre écrit :

« Elle [la Filastre] reconnaît avoir donné son premier enfant au diable par l'entremise de la femme Simon qui l'a fait accoucher dans un cercle de bougies allumées, « *lui disant que les esprits étaient au-dedans et qu'une des bougies était pour Lucifer, une autre pour un autre diable dont elle ne se souvient point du nom, et ainsi des autres bougies.* » [En italique dans le texte] (Lebigre-1995, p. 103)

Suite à l'accouchement, la Simon, une sage-femme/avorteuse, lui retira le bébé et celui-ci fut offert en sacrifice à Satan dans un cérémonial exécuté par trois prêtres : les abbés Cotton, Lepreux et Deshayes. La Joly était une autre membre du réseau la Voisin et son rôle particulier consistait à approvisionner l'organisation d'enfants sacrificiels. Ces enfants étaient achetés, enlevés ou simplement avortés afin de fournir la demande toujours grandissante. Le prix d'un bébé sur le marché parisien était d'un écu selon les révélations de Guibourg (Ravaisson, p. 335). De la Reynie remarqua que les dates mentionnées dans ces témoignages coïncidaient avec les révoltes qui avaient eu lieu en 1676 alors que des rumeurs d'enlèvements et de sacrifices d'enfants avait envahi Paris. Dans son rapport, le lieutenant de police évoqua un fondement de vérité au ouï-dire de l'époque et utilisa à plusieurs reprises l'expression « bain de sang » pour décrire les évènements. Il écrit :

« Revenant à l'examen des conjonctures particulières :

- 1- Que le temps du commerce de la Voisin avec l'auteur des voyages à Saint-Germain et des poudres auxquelles elle le faisait travailler est l'année 1676.
- 2- Que le temps des abominations marquées par Guibourg et par la fille Voisin, reviendrait assez à ce même temps. [...] » (Ravaisson, p. 394)

Le prêtre Cotton nia ces allégations portées contre lui, mais admit avoir placé des dagydes²² sous le calice durant la messe afin de provoquer l'amour ou la mort et avoir célébré l'eucharistie sur un placenta pour qu'il soit utilisé pour des opérations magiques. Il avoua aussi avoir participé à un rituel d'une durée de neuf jours pendant lequel un billet de la Filastre avait été placé sur l'hôtel au cours de cérémonies dominicales afin de « faire apparaître l'esprit en la présence actuelle du corps de Notre-Seigneur (...) » (Ravaisson, p. 283-284). Les abbés Deshayes et Lépreux furent incarcérés à Saint-Lazare, une maison de correction pour prêtres. Deshayes réussit à s'en évader en 1685 et ne fut jamais revu. L'abbé Cotton, de son côté, fut condamné au bûcher.

Après l'exécution de la Voisin, le 22 février 1680, c'est sa fille, Marie Montvoisin, qui fut invitée à témoigner. Ses révélations, combinées à celles de Lesage, allaient impliquer l'abbé Guibourg et exposer le personnage le plus sombre et le plus dérangeant de *l'affaire des poisons*; celui-là même qui allait plus tard donner le visage au cérémonial de la messe noire. Blasphèmes contre les dogmes de l'Église, utilisation de l'eucharistie dans des buts sacrilèges, messe inversée performée dans la nudité, infanticide, le tout à la demande de ceux qui, de façon quotidienne, côtoyaient le roi. Le 23 juin 1680, le prêtre fut arrêté et amené dans la chambre ardente où il admit à une série de crimes, dont des messes sacrilèges servant les sombres causes de différents clients, tant aristocrates que nobles ou bourgeois. En général, la cérémonie était organisée par la Voisin et le prêtre était choisi parmi une liste que détenait la devineresse. Les rituels remontaient à aussi loin que 1660 et eurent lieu dans différents endroits comme des églises, des chapelles, des châteaux et des résidences privées. À chaque messe était

²² Figurines magiques communément appelées *poupée voodoo*.

présente une personne qui assistait le prêtre dans sa célébration (l'équivalent de l'enfant de chœur), une femme dénudée couchée sur l'hôtel et qui servait d'office et finalement, un enfant qui allait servir de sacrifice. Toutes les déclarations de Guibourg, aussi extraordinaires parussent-elles, allaient être corroborées par Lesage et la fille Montvoisin. C'est à partir de ces témoignages que les termes messe inversée, messe sacrilège, messe nue, messe anatomique, messe sur le ventre et messe noire allait voir le jour. C'est d'ailleurs ce dernier terme que l'histoire allait retenir pour définir le principal cérémonial relié au satanisme. Introvigne écrit :

« En outre, c'est avec le cas La Voisin que naît l'expression « messe noire », et l'idée de célébrer « à rebours » la messe catholique pour la transformer en messe démoniaque acquiert un caractère technique qu'on ne retrouve dans aucun des cas précédents. » (Introvigne, p. 34)

Puis le 20 août 1680, Marie Montvoisin se lança dans une nouvelle série de révélations toutes aussi fantastiques qu'inattendues. Six années plus tôt, alors qu'elle n'avait que quatorze ans, la Voisin demanda à sa fille de l'aider dans l'organisation des rituels qu'elle accommodait. Ses premières tâches étaient simples; installer le matelas sur l'hôtel, placer et allumer les chandelles, s'assurer que tout le matériel nécessaire était présent. Mais à mesure que la fille vieillissait, la mère lui demanda de participer aux cérémonies et sa présence devint de plus en plus essentielle. Dans ses témoignages, Montvoisin décrit comment ces dames de la noblesse arrivaient secrètement en un lieu désigné, se dévêtaient devant le célébrant, s'étendaient sur l'hôtel, arquaient la tête par en arrière et laissaient tomber leurs jambes ouvertes de chaque côté du matelas. Guibourg plaçait alors le calice sur le ventre de la dame, déposait le crucifix entre ses seins et célébrait le rituel de la messe inversée. Mais en plus de décrire la cérémonie en détail,

Montvoisin ajouta plusieurs éléments qui allaient choquer au plus haut point les membres de la chambre. Petitfils écrit :

« On demandait au prêtre, investi par nature, croyait-on, d'une puissance magique, de brûler des fagots dans des intentions criminelles, de réciter la messe sur des objets les plus divers : pacte avec le diable, effigies en cire, corde de pendu, cartes à jouer, poudre d'amour, arrière-faix (placentas), coiffe d'un enfant né coiffé, etc. » (Petitfils, p. 20)

Guibourg consacrait aussi des hosties sacrilèges fabriqués à partir d'ingrédients impurs comme du sang menstruel et du sperme mélangés dans le calice avec de la farine afin de produire une pâte ferme et malléable (Ravaisson, p. 336). Mais pis encore, on allait apprendre que des enfants de tous âges – de la prénaissance à la jeune adolescence – étaient éventrés, éviscérés, ou égorgés au point culminant de la cérémonie et offerts en sacrifice au Prince des Ténèbres. De ses propres aveux, le prêtre en aurait sacrifié des centaines sur son hôtel impie. C'est ce rituel qui allait inspirer toutes les formes de satanisme qui allaient se développer par la suite au cours des siècles.

Mais Montvoisin fit plus que décrire en détail le rituel sacrilège. Elle nomma aussi les noms de plusieurs « dames de qualité » qui y participaient. C'est ainsi que le nom de madame de Montespan ressurgit, mais cette fois-ci, Montvoisin l'impliquait directement dans le rituel des messes noires et l'associait aux sacrifices d'enfants qui s'y déroulaient. Mossiker écrit : « Her mother told her that the lady was prepared to go to the limit to have her way, to impose her will, and sought to compel la Voisin to resort to means for which the latter had the great repugnance... » (Mossiker, p. 233). Dans les procès-verbaux de la chambre, on pouvait lire :

« [...] l'abbé Guibourg a dit des messes sur le ventre de femmes nues dont on ne voyait pas le visage, caché par leurs vêtements troussés par-dessus la tête. [...] Il y a environ trois ans, entre onze heures et minuit, Mme de Montespan s'est faite dire une de ces messes par Guibourg, en présence de Marie-Marguerite [la Voisin]. » (Lebigre-1995, p. 105)

Lorsque de la Reynie fut informé la première fois de ces détails, il raya immédiatement le nom de la marquise du procès-verbal, croyant qu'il devait s'agir d'une erreur. Après tout, il était impensable que cette grande dame qui fut longtemps la favorite du roi se soit engagée dans des activités aussi sombres et illicites. Mais voilà que l'abbé Guibourg et la Fillastre allaient, au cours de nouveaux témoignages, corroborer les dires de Montvoisin et confirmer ce que le lieutenant de police n'arrivait pas à croire. On allait également apprendre les différents emplacements où les messes avaient eu lieu : la première au Ménil, la seconde à l'église Saint-Denis et une troisième dans un endroit qui avait été gardé secret, probablement la résidence de la Voisin.

Après l'échec des poudres aphrodisiaques, la marquise aurait, selon Montvoisin, commandé trois messes sacrilèges afin de se débarrasser de la duchesse de Fontanges et retrouver les faveurs de Louis XIV. Selon le témoignage, Montespan participa à la première et la troisième messe, mais eut un empêchement pour la seconde; c'est la Voisin qui prit sa place par intérim. Au cours des deux cérémonies, madame de Montespan aurait tenu la fonction de la femme nue, étendue sur l'hôtel sacrilège et un enfant aurait été sacrifié à chacun de ces événements. Dans le rapport de la chambre ardente, on peut lire le compte-rendu de Marie Montvoisin :

« Guibourg a baptisé quelque enfant chez sa mère, de fille que la Lepère fit avorter. A vu faire consumer trois ou quatre enfants dans le four; présenté à la messe de Montespan, par l'ordre de sa mère, un enfant paraissant né avant terme, le mit dans un bassin, Guibourg l'égorgea, versa dans le calice, et consacra le sang avec l'hostie, acheva sa messe, puis fut prendre les entrailles de l'enfant, la mère Voisin porta le lendemain chez Dumesnil, pour distiller, le sang et l'hostie dans une fiole

de verre que madame de Montespan emporta. Le corps de l'enfant fut consumé dans le four par mère Voisin. » (Ravaisson, p. 334)

De la Reynie prit aussi en note l'incantation qui fut récitée par Guibourg au nom de madame de Montespan au cours du premier cérémonial :

« Astaroth et Asmodée, princes de l'amitié. Je vous conjure d'accepter le sacrifice que je vous présente de cet enfant pour les choses que je vous demande, et qui sont l'amitié du Roi, de Mgr le Dauphin me soit continué et être honorée des princes et princesses de la cour, que rien ne me soit dénié de tout ce que je demanderai au Roi, tant pour mes parents que pour mes serviteurs. Et nomma les noms du Roi et ceux de madame de Montespan, qui étaient dans la conjuration. (Ravaisson, p. 335)

Les rituels sataniques avaient été décrits en détail par Lesage, la Filastre, Montvoisin et Guibourg et les similitudes entre les différents témoignages étaient trop flagrantes pour que l'on puisse croire à une supercherie. De la Reynie écrivait à l'époque dans son rapport :

« Impossible moralement que Guibourg ait trompé en faisant sa déclaration, et qu'il ait inventé ce qu'il a dit du pacte. Il n'a pas l'esprit assez appliqué ni assez de suite pour une méditation que celle qu'il lui aurait fallu faire pour trouver à dire ce qu'il a dit sur ce sujet, parce que, quand il serait capable d'une telle application, il n'a pas assez de connaissance des nouvelles du monde, et n'aurait pu trouver tant de choses de suite à dire sur le fait de madame de Montespan. Il faut nécessairement qu'il ait vu, et plus d'une fois ce qu'il récite par cœur de ce prétendu pacte [...] » (Ravaisson, p. 337)

Il ajoute :

« Guibourg et la fille de la Voisin se sont rencontrés l'un et l'autre sur des circonstances si particulières et si horribles, qu'il est difficile de concevoir que deux personnes aient pu les imaginer et les forger toutes ressemblances à l'insu l'une de l'autre; il fait, se semble, que ces choses aient été faites pour être dites. » (Ravaisson, p. 393)

Agnès Walsh écrit :

« Le lieutenant de police [de la Reynie] est intimement persuadé que les accusés, gens frustes et peu cultivés, sont incapables d'inventer des histoires aussi incroyables que sordides. Il conclut qu'ils disent vrai. » (Walch, p. 226)

De la Reynie décida d'en aviser personnellement le roi. Ceci, évidemment, allait causer un sérieux dilemme; si l'on apprenait que madame de Montespan était impliquée dans de telles activités, elle devrait se soumettre aux questions du tribunal, ce qui était simplement impensable. Le roi opta donc, le 21 juillet 1682, pour la dissolution complète de la chambre. Ceci allait clore une fois pour toutes l'enquête de *l'affaire des poisons*.

Quelques années seulement avant son décès, Louis XIV allait entamer un dernier geste en relation avec ces événements. Le 13 juillet 1709, il ordonna la destruction systématique de tous les documents reliés à l'enquête. *L'affaire des poisons* devait tomber dans « l'éternel oubli », avait-il déclaré. Cette procédure allait servir en grande partie à protéger la réputation de son ancienne maîtresse qui avait trop audacieusement baigné dans les milieux occultes de Paris à la recherche de concoctions et de rituels qui lui permettait de conserver sa position privilégiée auprès du roi. Il fallait croire que cette série de crimes et d'activités illicites hantait toujours l'inconscient du Roi-Soleil. Le souverain fit apporter le coffre contenant tous les registres sur *l'affaire des poisons* à Versailles et assista en personne à l'incinération de documents. Heureusement, pour les tenants de l'histoire, de la Reynie avait volontairement omis d'inclure sa portion des dossiers dans le coffre en question. Sa part des documents allait demeurer à la Bastille et y rester enfermée pendant plus d'un siècle. En 1791, après la Révolution, plus de 2500 boîtes et registres contenant les informations sur les prisonniers de la célèbre prison remontant jusqu'à 1660 seront déménagés à la bibliothèque de l'Arsenal sous les ordres d'Hubert-Pascal Ameilhon, bibliothécaire et historiographe de la ville de Paris. Ils y resteront jusqu'au milieu du XIXe siècle. C'est alors que François Ravaisson, le

conservateur adjoint de l' Arsenal, entreprendra le classement de tous ces dossiers.

L'entreprise durera plus de cinquante ans, mais en vaudra le coup. Parmi les documents inventoriés, nous retrouverons des informations relatives non seulement à *l'affaire des poisons*, mais aussi à *l'homme au masque de fer*, au *complot contre la Pompadour* et à *l'affaire du collier de la reine*; toutes des causes criminelles ou politiques célèbres dans l'histoire de la France.

C'est ainsi que près d'un siècle et demi après les événements qui avaient marqué *l'affaire des poisons*, Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, allait involontairement devenir l'image d'un nouveau système de croyances et définir le rituel qui allait bientôt définir le satanisme moderne.

2-7 : LE MODÈLE DES REQUÊTES

« Oh! Que l'être humain est fou,
qui cherche avec entêtement sa damnation
et court à toute allure
vers le feu infernal et l'empire du démon. »

Zauberfest, Michael Herr

Dans l'article *Satanism and Psychopathology: Some Historical Cases*, Gabriel Andrade et Maria Redondo soumettent la question suivante : « Quel individu rationnel vouerait un culte à Satan, le représentant du mal absolu? » (Andrade/Redondo, p. 126)²³ Bien que l'article traite de cas modernes de satanisme, la question peut s'appliquer à toutes les périodes de l'histoire, y compris celle qui nous concerne, c'est-à-dire le XVII^e siècle. La réponse, en fait, est relativement simple, mais elle implique la prise en considération de deux éléments essentiels.

Le premier élément, comme nous avons déjà établi précédemment, est que Louis XIV avait créé l'environnement nécessaire pour permettre au satanisme de s'installer et de se développer dans la société française du XVII^e siècle. Malgré l'implantation systématique des dogmes catholiques et la présence dominante du clergé, les thèmes de compétition, de cupidité et de corruption - les trois C de la décadence - s'étaient promptement enracinés dans les mœurs de l'époque et allaient surpasser les normes de bienfaisance, de charité et de partage proposées par l'Église. De là, il ne restait qu'un pas

²³ « Who in their right mind would ever worship Satan, the representation of absolute evil? »

à faire pour changer de camps et aller placer ses demandes personnelles auprès du Prince des Ténèbres.

Nous allons identifier le second élément comme le *modèle de requête*; il s'agit du parcours auquel les individus se soumettent afin de faire exaucer un vœu spécifique, que ce soit la réussite d'un mariage, la découverte d'un trésor ou gagner aux jeux. Ce trajet, de nature transcendante, est élaboré par Lebigre (1995, p. 88-90) et par Petitfils (p. 18-21) et les deux auteurs dressent plus ou moins le même modèle intimement relié aux enseignements de l'Église.

Le premier stade du profil débute simplement avec la participation à la messe dominicale, aux prières et, bien sûr, à la communion. Le requérant se soumettait humblement à la volonté divine avec l'espoir de voir son désir exaucé. Cette étape est la plus commune et relève du quotidien chez les croyants. À l'ère du Grand Siècle, l'Église avait solidement implanté son dogme à travers l'Europe et presque tous les catholiques connaissaient un fondement de catéchisme. La messe, la prière et la communion faisaient partie des activités hebdomadaires des catholiques.

À cette étape initiale viendra s'ajouter la neuvaine, une dévotion de neuf jours spécifiquement destinés à une grâce ou une demande prédéterminée. Cette étape est souvent conjuguée à un saint ou une sainte en particulier auquel est associé un pouvoir spécifique relié à la demande : Saint-Denis qui réconcilie les couples; Sainte-Marguerite

qui accorde des accouchements moins douloureux; Saint-Rabon pour *rabonnir* (rendre meilleur) un homme.²⁴

Lorsque ces premières méthodes s'étaient avérées inefficaces, le client mieux nanti pouvait passer aux options plus efficaces, mais aussi plus onéreuses. Le processus était calqué sur le système des indulgences et combinait la dévotion et le versement d'un forfait monétaire au clergé. À partir d'ici, la présence d'un prêtre était – si ce n'était que pour ses conseils – impérative. La première méthode, la bénédiction, consistait à asperger d'eau bénite une personne ou un objet relié à la demande. Il pouvait s'agir d'un artefact de nature religieuse - un crucifix, une médaille sainte ou un billet sur lequel était inscrite une prière - ou d'un objet identifié à la demande - un jeu de cartes ou une figurine par exemple. Comme le mot l'indique, bénédiction signifie simplement « vouloir du bien » ou « donner du bien » à quelqu'un ou quelque chose.

S'ensuivait une quarantaine en prières avec bougies et encens dont les détails et la durée étaient aussi déterminés par un membre du clergé. Venaient subséquemment les requêtes écrites : un billet rédigé de la main du requérant que le célébrant plaçait sous le calice durant la cérémonie de l'eucharistie afin qu'il soit consacré au même moment que l'hostie. Il s'agissait plus ou moins d'un calque du « tour du billet brûlé » utilisé par Lesage pour usurper ses clients (vois section 2-5).

²⁴ Saint-Rabon est une déformation de *Rabbouni* (maître), terme utilisé par Marie-Madeline à sa rencontre avec Jésus après la résurrection (Petitfils, p. 19).

Finalement, l'étape ultime consistait à faire une « lecture des *Évangiles* sur la tête ». Comme l'expression l'indique, le requérant s'agenouillait devant le prêtre et tenait une Bible sur sa tête. Le célébrant faisait alors la lecture d'un texte préalablement déterminé selon la demande. Chaque demande était associée à un texte biblique spécifique et plus la demande était importante ou complexe, plus le texte était long. La lecture des *Évangiles* sur la tête était le point culminant du *modèle des requêtes* en ce qui avait attrait au modèle catholique.

Une fois cet assortiment religieux épuisé, le requérant se donnait l'option de passer dans le clan opposé; celui offert par l'Adversaire. « Quand Dieu et ses saints restent sourds, il faut bien se retourner vers Satan, Astaroth et Belzébuth... » écrit Arlette Lebigre (Lebigre-1995, p. 89). Le passage dans l'autre camp fournissait une nouvelle panoplie de méthodes qui allait permettre de faire exaucer ses requêtes. Beaucoup de ces méthodes étaient des images miroirs de celles offertes par le clergé. Petitfils écrit :

« Lorsque les prières se révélaient inefficaces, on recourait à la magie blanche pour forcer le destin. [...] De la magie blanche, on passait à la magie noire avec ses sabbats réels ou supposés, ses envoûtements maléfiques, ses pratiques ténébreuses, ses rites démoniaques, ses invocations à Satan, Baalberit, Belzébuth, Baalin, Astaroth ou Asmodée. » (Petitfils, p. 19-20)

Les méthodes les plus populaires relevaient de la sorcellerie et de la magie noire et étaient opérées par des voyantes ou des enchanteurs. Pour se débarrasser d'un particulier, on retrouvait le procédé des cierges noirs consacrés qui étaient censés écourter la vie de la victime en se consumant, les figurines de cire transpercées d'aiguilles ou brûlées, les crânes volés dans les cimetières et placés discrètement sur le sentier emprunté par la personne ciblée, la taupe égorgée, aspergée d'urine et enterrée dans le jardin avec des coquilles d'œufs afin qu'elle s'y putréfie et fasse pourrir du même

coup la victime. (Lebigre-1995, p. 88). Comme l'explique Petitfils : « Des siècles de christianisme n'avaient pas entamé le vieux fond de paganisme et de superstitions, où se mêlaient les croyances les plus incongrues, plus ou moins admises par l'Église. » (Petitfils, p. 19). Toutes ces méthodes – aussi originales qu'inusitées l'une que l'autre - avaient l'efficacité et la puissance équivalente à la foi accordée en ceux qui les exécutaient.

Mais, pour obtenir un résultat optimal et garanti, il fallait la présence de celui qui avait le pouvoir de transsubstantiation et qui pouvait produire la puissance de Dieu dans la sphère terrestre, c'est-à-dire le prêtre. C'est celui-ci qui faisait la différence entre une opération magique qui ne dépassait pas le domaine du monde matériel et celle qui engageait la présence divine. Il faut comprendre qu'à l'époque, les membres du clergé étaient considérés comme des super-magiciens qui établissaient des liens directs avec le Royaume des Cieux et leur participation à un rituel, qu'il soit de nature religieuse, magique, ou même satanique, ajoutait un élément de confiance et de certification à l'opération. Wood Mollenauer écrit :

« Widespread attendance at mass enabled an increasing number of Catholics to witness the weekly miracle performed by the priest as he elevated the host, transforming a simple wafer into the blood and body of Christ. Parishioners understood that the priest could perform this sacrament because they had been consecrated by the church and thus had unique access to the divine. Nicolas de la Reynie's investigation into the Affair of the Poisons, however, revealed that many Catholics in the late seventeenth-century France believed that the sacerdotal power that allowed priests to perform the miracle of the mass could also be diverted to illicit ends. Priests, they held, could infuse charms with a mystical power that strengthened the charms' inherent magical properties. Furthermore, clerics' cooperation in magical rituals was believed to ensure the efficacy of the ceremonies. While any sorceress or magician could tell one's fortune or create a simple love charm, a serious spell needed the collaboration of a priest. The very functioning of the business of old regime magic, in fact, had a sacral dimension that required priests' participation. » (Wood Mollenauer, p. 98)

C'est cet élément d'ailleurs qui démarquait le rituel satanique authentique d'une simple opération de sorcellerie ou de magie rituelle et qui lui donnait sa profondeur et sa complexité. Le prêtre était le fil conducteur qui, par la profanation et le blasphème, harmonisait ensemble la puissance divine et les forces du mal et venait assurer le bon fonctionnement des opérations dites magiques. Le second élément était la similarité – plus spécifiquement l'image miroir – des rituels sataniques avec ceux du catholicisme. Les cérémonies vouées au Prince des Ténèbres ne provenaient nullement de grimoires ou de manuels de sorcellerie, mais s'avéraient des reproductions inversées de tous les rituels et sacrements créés par l'Église. À partir d'ici, il n'y avait qu'à prendre n'importe quel élément imaginé au cours des siècles par la religion catholique pour retrouver une équivalence dans le satanisme. À titre d'exemple, l'une de ces méthodes était la lecture *inversée* des *Évangiles* sur la tête qui est simplement une version réfléchie du rituel que nous avons décrit ci-dessus. L'élément magique devenait sous-jacent aux rituels créés par l'Église et réimaginés par les adeptes de Satan.

CHAPITRE 3 : DÉVELOPPEMENTS

3-1 PROBLÉMATIQUE ET HISTORICITÉ

Je suis celui que tu écoutais dans l'ombre de minuit [...] celui dont tu voyais l'image en songe, celui dont le regard tue l'espoir, celui que personne n'aime, le fléau de mes esclaves terrestres, le roi de la connaissance et de la liberté, l'ennemi des cieux, le mal de la nature.

Mikhaïl Lermontov

Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence différents aspects du satanisme qui rendent son étude problématique. Mis à part les quelques groupes très modernes comme la *Satanic Church* d'Anton LaVey, le *Temple of Seth* de Michael Aquino ou le *Temple of Satan* de Lucien Greaves, le satanisme est toujours demeuré un mouvement clandestin. Pour cette raison, la documentation pertinente sur le culte est presque inexistante.

Dans *Lure of the Sinister* (Medway, p. 70-99), Gareth Medway énumère neuf cas de satanisme historique amplement cités et sur lesquels de nombreuses allégations sont aujourd'hui fondées. Ces cas sont les suivants :

- 1- Georgel et Delort, XIVe siècle.
- 2- Gilles de Rais, XVe siècle.
- 3- Messes noires dans le sud de la France, début du XVIIe siècle.
- 4- La chambre ardente, fin du XVIIe siècle.
- 5- Le Hell Fire Club, XVIIIe siècle.
- 6- Les Boucs, XVIIIe siècle.
- 7- La messe de Saint-Secaire, XIXe siècle.
- 8- Là-bas de Huysman, XIXe siècle.
- 9- Adriano Lemmi et Albert Pike, XIXe siècle.

L'auteur s'amuse ensuite à discréditer chacun de ces cas en démontrant leur impertinence et le manque de rigueur face à l'historicité. Il conclut son analyse en écrivant :

« Thus, out of nine supposed cases of historical Satanism, two turn out to be nineteenth-century forgeries; four are based primarily on work of fiction, with a little or no reason to suppose that any true story lay behind them; and the other three are from confessions made under torture. Only one of these was backed by physical evidence. » (Medway, p. 99)

À la fin de son analyse, un seul évènement tient encore la route tant par son authenticité que par son historicité; celui qu'il nomme « the Chamber Ardente affair », c'est-à-dire *l'affaire des poisons*. Nous avons mentionné précédemment que *l'affaire des poisons* était reconnue comme le premier cas de satanisme documenté de l'histoire (Introvigne-34, van Luijk-48). Medway vient confirmer ce fait et l'isoler en tant que tel dans la chronologie.

Nous allons analyser ici les cinq sources d'information sur l'histoire, le réseautage et les rituels reliées aux différents mouvements sataniques et démontrer en quoi elles ne sont pas toujours fiables. Ces sources sont les suivantes : 1- la documentation proposée par l'Église catholique, 2- la littérature romanesque, 3- les filons qui se seront avérées,

après vérification, tout simplement faux ou mensongers, 4- les renseignements douteux ou impossible à authentifier et finalement, 5- les causes policières et légales. Nous allons dresser quelques exemples pour chacun de ceux-ci.

L'Église fut la première source d'information importante en ce qui a attiré aux activités sataniques. Les documents produits par l'Inquisition et la chasse aux sorcières de même que les nombreux traités sur la démonologie et la démonolâtrie en témoignent. Par contre, malgré le fait que le clergé fut au centre du savoir pendant plus d'un millénaire, les renseignements recueillis sur les possibles cas de satanisme furent si mal documentés que l'information qui peut aujourd'hui en être tirée est simplement inutilisable pour ne pas dire risible. Ginzburg écrit :

« Les croyances dans les rassemblements nocturnes, facilement reconnaissables dans les « hallucinations » et les « idées absurdes nées de la crédulité populaire et de l'hystérie féminine », ne deviennent un objet d'enquête historiographique qu'à partir du moment où « des hommes cultivés » comme les inquisiteurs ou les démonologues ont su transformer en « un système intellectuel bizarre, mais cohérent » l'informe « crédulité paysanne déstructurée ». » (Ginzburg, p. 10)

Il ajoute :

« Tous ces récits laissaient entrevoir la crainte suscitée par le monde inconnu et menaçant qui planait au-delà des limites de la chrétienté. Chaque évènement inquiétant ou incompréhensible était attribué aux machinations des incrédules. À l'origine, il y a presque toujours un souverain ou un chef musulman, éventuellement inspiré par le diable : [...] » (Ginzburg, p. 67)

La tentative de rationalisation des mondes invisibles par le clergé allait rapidement s'embourber dans un sérieux dérapage. Au milieu du XVe siècle, un important document consacré à la chasse aux sorcières fut publié, le *Errores gazariorum*. L'auteur (anonyme) y expliquait comment, à leur premier sabbat, la sorcière recevait un

balai et le sorcier, une fourche et que c'est avec ces instruments qu'ils pouvaient se rendre aux assemblées subséquentes. Il avait aussi réussi à déterminer que le sorcier/sorcière utilisait l'âtre de la cheminée pour sortir de sa demeure et non celui de la serrure comme il avait préalablement été établi par certains démonologues (Villeneuve, p. 80). Jean Bodin, quant à lui, traitait des créatures appelées les « cambions », rejetons de l'union entre les incubes et les succubes et qui, écrivait-il, étaient beaucoup plus lourds que les enfants ordinaires et vidaient les seins de leurs nourrices sans jamais engraisser (Bodin, p. 210). Même Luther avait réussi à déterminer que ces créatures ne pouvaient vivre plus de sept ans (Bodin, p. 153).

À ceci allait s'ajouter le problème de la torture qui déjà, au XVI^e siècle, minait la crédibilité de l'orthodoxie catholique. Malgré la persistance d'un pouvoir absolu, les méthodes barbares de l'Église étaient devenues de plus en plus contestées et les renseignements qui en avaient été tirés, critiqués ou complètement désavoués. Avec le temps, les chasseurs de sorcières allaient graduellement perdre de leur autorité intellectuelle face à l'ascension progressive des idées anticléricales.

La littérature romanesque fut aussi longuement utilisée comme source d'information sur le satanisme, mais cette dernière allait souvent s'avérer douteuse et, dans la majorité des cas, inutilisable. L'exemple le plus illustre est évidemment celui de Joris-Karl Huysmans qui publia en avril 1891 son célèbre *Là-bas* dans lequel il décrivait en détail le déroulement d'une messe noire (chapitre XIX). « Là-bas » était une expression utilisée à l'époque pour désigner l'enfer. Le livre, publié dans les tumultes occultes et les expériences mystiques de la fin du XIX^e siècle en Europe, devint un succès immédiat.

Le roman, originalement publié en feuilletons dans *l'Écho de Paris*, raconte l'histoire de Durtal, un écrivain travaillant sur le personnage de Gilles de Rais²⁵ et qui, au cours de ses recherches, fréquenta les milieux occultes de Paris afin de s'entretenir avec des magiciens, des astrologues et des médiums. Éventuellement, il rencontre une dame mariée du nom de Hyacinthe Chantelouve avec qui il établit une relation amoureuse. Intéressée par ses écrits, Chantelouve lui avoue faire partie d'un groupe sataniste et invite l'auteur à participer à l'une de leurs célébrations. Le couple se rend dans une chapelle isolée afin d'assister à ladite messe noire²⁶. Mais le spectacle qui s'offre à Durtel s'avère impossible à supporter. Blasphème contre l'hostie et le Christ, femmes nues déchainées ou possédées, présence d'enfants en bas âge, la déchéance est totale. Dégoûté par la nature barbare et orgiastique des rituels auxquels il assiste, Durtel quitte le site à toutes jambes et refusera par la suite de revoir la dame de Chantelouve. Huysmans conclut le chapitre avec : « [...] il [Durtel] ne croyait pas fermement que le Sauveur résidât dans ce pain souillé, mais malgré tout, ce sacrilège auquel il avait participé sans le vouloir, l'attrista. » (Huysmans, p. 382).

De son vivant, Huysmans avait toujours laissé planer l'idée qu'il avait réellement participé à une messe noire et qu'il en avait décrit les détails de son déroulement. Ceci, évidemment, ajouta un attrait supplémentaire à la légende qui entourait le roman. Mais en

²⁵ Gilles de Rais est mentionné par Medway comme l'un des cas non reconnus de satanisme historique. Le personnage, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, est célèbre pour les horreurs qu'il aurait commises dans son château au XVe siècle – plus de 800 meurtres d'enfants selon la légende; 140 selon les documents officiels. Il fut condamné par l'Inquisition le 25 octobre 1440, puis excommunié et exécuté le lendemain.

²⁶ Huysmans utilise déjà le terme « Messe Noire » [en majuscule dans *Là-bas*], expression qui était apparue pour la première fois dans les documents légaux de *l'affaire des poisons*.

réalité, l'auteur avait simplement réesquissé différentes personnalités des milieux occultes de son époque, notamment Stanislas de Guaita, Oswald Wirth et Canon Roca (sur lequel son personnage du célébrant sataniste Docre est fondé). La cérémonie fut inspirée par les activités illicites de l'abbé Joseph-Antoine Boullan avec qui il avait établi une correspondance dès le début de son travail. Boullan était un prêtre-exorciste qui se spécialisait dans l'expulsion des démons des couvents. Ses méthodes controversées lui valurent maintes réprimandes de la part de ses supérieurs et il fut éventuellement accusé d'avoir établi une relation amoureuse avec une religieuse du nom d'Adèle Chevalier et d'avoir eu avec elle deux enfants. Il fut, malgré tout, éventuellement réhabilité dans le clergé.

Malgré toutes les légendes et les rumeurs qui auront circulé à propos de Huysmans et de son œuvre, cet auteur aura tout de même involontairement parrainé l'élaboration des rites sataniques modernes dès la fin du XIX siècle (source : Medway, p. 88-96). La cérémonie qui en verra le jour sera même baptisée « messe Huysmans », qui en réalité, n'est qu'un calque de la « messe Guibourg » (Medway, p. 79).

La troisième catégorie contient les sources qui se seront avérées, après vérification, tout simplement fausses ou mensongères. Nous allons nous pencher ici sur le cas de Léo Taxil - de son vrai nom Gabriel Jogand-Pagès - qui allait, à la fin du XIXe siècle, mettre à jour l'existence en Europe d'un culte satanique nommé le « Palladium » intimement lié à la Franc-Maçonnerie et qui comptait parmi ses membres des hauts placés du gouvernement et du Vatican. Pendant toute sa carrière, Taxil avait combattu le joug de l'Église et s'était toujours qualifié d'anticlérical, mais voilà qu'en 1886, après un virage idéologique radical, il se reconvertisse au catholicisme. Il publie alors un premier

titre, *Les mystères de la franc-maçonnerie dévoilés*, et quelques mois plus tard *Le Vatican et les francs-maçons* dans lesquels il avoua avoir été lui-même membre d'une secte secrète sous-jacente à la Franc-Maçonnerie et avoir pratiqué une forme de satanisme appelé *palladisme*. Évidemment, la nouvelle fera grand bruit et le Vatican se saisira aussitôt de l'affaire pour s'attaquer de plein front à ce fléau. Taxil réussira même à obtenir une audience avec le Pape Léon III qui lui offrira un support à la fois moral et financier. Il en profitera pour publier une seconde série de livres dont *La franc-maçonnerie dévoilée et expliquée* (1887), *Les assassinats maçonniques* (1887) et un dernier, sous le pseudonyme du Docteur Bataille, *Le diable au XIXe siècle* (1895). Dans ces écrits, il révéla le nom de la personne à la tête d'un culte satanique international, la grande prêtresse Diana Vaughan.

Mais voilà qu'en 1897, Taxil se rétracte et avoue, dans une prestation publique officielle, avoir inventé de toute pièce l'organisme nommé Palladium, les rituels sataniques qu'il avait pourtant si bien décrits dans ses textes, de même que la majorité des personnages impliqués dans cette affaire. Le scandale frappa de plein fouet le Vatican qui avait officiellement appuyé l'auteur dans ses démarches et ses dénonciations. Plusieurs membres du clergé refusèrent d'admettre qu'ils avaient été dupés et continueront d'utiliser les détails de ses révélations pour combattre les ennemis de l'Église. Déchu et malmené à la suite de sa confession, Taxil devra quitter Paris et finira ses jours à Sceaux où il mourra en 1907. La seule contribution de Taxil qui aura été retenue dans l'étude qui nous concerne aura été sa définition des termes *sataniste* et *luciférien* (voir section 3-2). Les termes *Palladium* et *palladisme*, quant à eux, disparaîtront du vocabulaire.

La quatrième catégorie d'information relative au satanisme provient de sources qui apparaissent plausibles à première vue, mais qui éventuellement s'avèrent impossibles à authentifier. Il s'agit en général d'écrits qui, avec le temps, seront démontrés improbables ou improuvables. La différence fondamentale entre cette catégorie et celle que nous venons d'étudier est que dans la précédente, les auteurs sont conscients du fait qu'ils usurpent leur auditoire et le font intentionnellement tandis qu'ici, les promoteurs croient dire la vérité.

Le cas le plus célèbre est celui de Michelle Smith (de son vrai nom, Michelle Proby) qui, en novembre 1980, publia, avec la collaboration de son psychiatre, le docteur Lawrence Pazder, un livre intitulé *Michelle Remembers* dans lequel elle raconte comment, dans sa jeunesse, elle aurait été amenée de force par sa mère en des lieux secrets où se déroulaient des rituels voués à l'évocation de Satan. Smith avait, pendant toute sa jeunesse, refoulé ces souvenirs, mais voilà en 1976, à la suite d'une fausse-couche suivie de problèmes de dépression et d'insomnie, elle fut invitée à consulter son médecin qui la référa sous peu à Pazder. Soumise au procédé d'hypnose régressive, elle se mit à exposer en détail les sinistres événements auxquels elle aurait été forcée de participer alors qu'elle n'était encore qu'une enfant.

Entre 1954 et 1955, alors qu'elle n'avait que cinq ans, Michelle fut contrainte par sa mère à assister à la « Fête de la Bête »²⁷, cérémonie d'une durée de quatre-vingt-un jours et qui eut lieu à Victoria en Colombie-Britannique. Selon les témoignages de Smith, la « Fête » est un rituel qui se produit tous les vingt-sept ans et qui rend hommage à

²⁷ « Feast of the Beast », Smith/Pazder, p. 211.

Satan. À la fin du cérémonial, la Bête s'invite aux festivités et invite chaque participant à présenter un enfant qui sera sacrifié, puis empilé au pied du démon. Les adeptes devaient aussi se couper un doigt en témoignage de reconnaissance. Pendant cette période, Michelle fut emprisonnée, torturée, abusée sexuellement et forcée à participer à des cérémonies rituelles blasphématoires. Elle fut aussi témoin de nombreux sacrifices humains dont ceux de plusieurs enfants ainsi que des pratiques barbares où étaient utilisées les résidus des cadavres. Au point culminant de la cérémonie, Satan en personne serait apparu à ses fidèles.

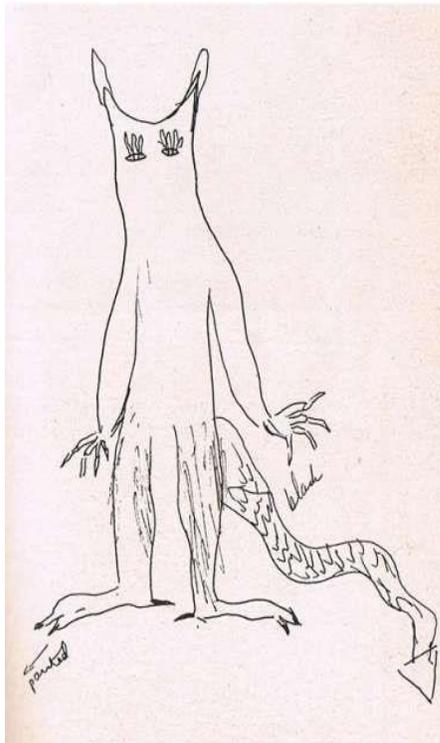


Illustration 3-1-1 : dessin de Satan tel que décrit par Michelle Smith sous hypnose (Smith/Pazder, p. 176)

Smith décrit la créature :

« [Pazder] “Can you describe him?”

“Big and ugly,” she said, making a face. “Really big.”

“Has he got a face?”

“No. His face is more like the fire. You think you see it, and by the time you look hard, it’s already changed. You really never get a good chance to look at it. [...] You never see him all at once—he’s always distorted and he’s not quite substantial, more like a vapor. You could not reach out and grab him. He doesn’t have any clothes on. It’s all fire. It’s just so scary.” » (Smith/Pazder, p. 201)

À sa sortie, le livre allait provoquer un tollé et ouvrir la porte à une série de révélations qui allaient enflammer le monde entier. De ceci allait naître la paranoïa satanique des années 80 et la création du terme *Satanic Ritual Abuse* (SRA). Au moment de la publication, la mère, Virginia Proby, était déjà décédée, mais le récit allait être sévèrement discrédité par le père et les deux sœurs de Michelle qui démentirent toute l’histoire. Mais le mal avait déjà été fait et en peu de temps, la droite religieuse (Étatsunienne en particulier) s’était emparée de l’affaire à son avantage. Une panoplie d’experts allaient capitaliser sur le récit et rapidement, une véritable chasse aux sorcières allait s’ouvrir, inculpant ainsi des dizaines d’individus qui allaient être incarcérés pour des raisons aussi injustifiées que farfelues.

Introigne écrit :

« Après quelques épisodes significatifs, mais isolés dans les années soixante-dix, les États-Unis – avec une exportation postérieure en direction de l’Angleterre, de l’Australie et d’autres pays – ont été dans la décennie suivante le théâtre d’une chasse aux satanistes sans précédent dans l’histoire : une chasse qui dépasse même les conséquences de la propagande de Léo Taxil et qu’on ne saurait comparer, à vrai dire, qu’aux moments les plus virulents de la chasse aux sorcières. » (Introigne, p. 310)

On n'a qu'à penser au célèbre *West Memphis Three*, trois adolescents (Wayne Echols, Lloyd Misskelly et Jason Baldwin) accusés en 1994 de plusieurs meurtres au premier degré et qui écopèrent de peines sévères : la prison à vie pour Misskelly et Baldwin, la mort pour Echols. Les principales preuves retenues contre eux étaient le fait que les trois individus écoutaient à l'époque la musique du groupe *Metallica*, portaient des t-shirts avec des slogans heavy métal et lisaient des romans de Stephen King. Les trois hommes furent libérés en 2011 après une longue bataille judiciaire qui allait démontrer que de nombreuses failles avaient été décelées dans les procédures légales du procès original (Kier-La/Corupe, p. 339-342).

Après dix années de « panique satanique », le président Ronald Reagan demanda au FBI de s'impliquer dans l'enquête. C'est l'agent Kenneth Lanning, un spécialiste des abus sexuels et de la protection des droits des enfants qui fut placé à la tête du projet. Dans son rapport final de 1992 intitulé *Investigator's Guide to Allegations of "Ritual" Child Abuse*, Lanning concluait qu'il n'existait pas assez de preuves pour soutenir la véracité des événements rapportés par les multiples témoins et victimes dans ces affaires et que ceci rendait les faits improbables. Il écrit :

« The most significant crimes being alleged that do not *seem* to be true are the human sacrifice and cannibalism. In none of the multidimensional child sex ring cases of which the author is aware have bodies of the murder victims been found—in spite of major excavations where the abuse victims had claimed the bodies were located. [...] Not only are no bodies found, but also, more importantly, there is no physical evidence that a murder took place.» (Lanning, p. 33)

Il ajoute :

« Until hard evidence is obtained and corroborated, the public should not be frightened into believing that babies are being bred and eaten, that 50,000 missing children are being murdered in human sacrifices, or that satanists are taking over America's day care centers or institutions. No one can prove with absolute certainty that such activity has *not* occurred. The burden of proof,

however, as it would be in a criminal prosecution, is on those who claim that it has occurred. »
(Lanning, p. 70)

Éventuellement, le modèle de satanisme à la Smith/Pazder allait se fondre dans le folklore de la fin du XXe siècle et doucement sombrer dans les souvenirs de la culture populaire, mais non sans avoir laissé des cicatrices profondes dans la vie de certaines d'innocents qui n'adhéraient pas aux mœurs et aux pratiques de la droite chrétienne de l'époque.

Aucune des catégories citées jusqu'à présent n'aide à l'exploration du satanisme en tant que domaine d'études dans les sciences des religions. Ce sont les causes judiciaires et policières qui viendront remplir le vide laissé par les quatre premiers groupes. Par contre, en entrée de jeu, il faut éliminer les cas sensationnalistes qui n'ont aucun lien avec satanisme, mais qui utilise son vocabulaire pour attirer l'attention. Dans les années 1970, par exemple, certains médias américains associèrent le nom de Charles Manson à celui de Satan. On pouvait lire en première page de certains journaux les titres suivants : « This Man They Call Satan » (The Sun), « Is Charlie the Devil? » (Los Angeles Examiner) et « 'Satan' is guilty of Sharon's murder » (The Daily Mirror). La secte n'avait pourtant aucun lien avec les satanistes de l'époque en quelque façon que ce soit, Manson se voyant plutôt comme un second messie. Ce genre de traitement de l'information ne fait que biaiser les faits et associer le nom de Satan à des activités criminelles qui ne sont pas les siennes.

Dans la catégorie des causes policières et légales, *l'affaire des poisons* est le prototype parfait de l'évènement relié à la justice et aux méthodes policières qui fut

rigoureusement documenté et qui a survécu à l'usure du temps. Si nous éliminons le potinage et les spéculations, l'information que l'on peut en retenir s'avère à la fois vérifiable et utilisable. Rhodes écrit :

« La Reynie challenged the Prince of Darkness of the 17th century with the weapons of a police and detective organization more formidable and efficient than any which had existed before. The direct result was the destruction of a criminal organization closely linked with Satanism. »
(Rhodes, p. 134)

Par contre, depuis les enquêtes de la chambre ardente, les seules causes légales reliées au satanisme qui se sont révélées authentiques se sont déroulées à la fin du XXe ou au début du XXIe siècle. Tracy Wilkinson nous cite le cas du démantèlement de la secte italienne *les Bêtes de Satan* au début du millénaire à la suite d'une série de meurtres commis entre 1998 et 2005 (Wilkinson, p. 157). Andrea Volpe, le leader du groupe, admit ouvertement sa culpabilité et écopa de trente ans de prison. À la fin du procès, le procureur général Antonio Pizzi déclara que les crimes commis « témoignaient d'un niveau de cruauté et de sauvagerie qu'il n'avait jamais rencontré » au cours de ses trente ans de carrière (Wilkinson, p. 159). Mentionnons aussi l'arrestation de Varg Vikernes, membre du groupe de musique métal noir norvégien²⁸ *Burzum*. En août 1993, Vikernes était accusé du meurtre de son compagnon Euronymous et écopa de vingt-et-une années de prison; la plus longue peine carcérale imposée en Norvège. Il fut aussi reconnu

²⁸ Métal noir norvégien (*Norwegian black metal*). Style musical moderne hautement inspiré par le satanisme et souvent associé au mouvement *black metal terrorism*.

coupable d'avoir incendié plusieurs églises, dont celle apparaissant sur la couverture de son album *Aske* sorti la même année.

Grâce à sa documentation rigoureuse et à sa dissociation de la cause religieuse, le modèle de l'enquête policière et judiciaire allait devenir un baromètre pour l'analyse du satanisme tant historique que rituel. C'est *l'affaire des poisons* qui, involontairement, avait donné le pas à l'examen d'un phénomène religieux qui avait été jusque-là dilué parmi des pratiques qui n'étaient pas les siennes.

3-2: MESSE NOIRE, SABBAT ET ÉVOCATION

« The sky is filled with good and bad that mortals never know. »

Led Zeppelin – *The Battle of Evermore*

3-2-1 Satanisme, sorcellerie et magie rituelle

Ce chapitre se divise en deux sections. Dans la première, nous définirons les différents termes qui font partie de notre question de recherche. Nous établirons les divergences entre le satanisme, la sorcellerie et la magie cérémoniale à partir du fondement même de leurs rituels assignés. Dans une seconde, nous examinerons les répercussions et les dissemblances entre ces pratiques à partir du XVIIIe siècle jusqu'à l'ère moderne.

Dans notre introduction, nous avons formulé notre question de recherche ainsi : avant le XVIIe siècle, les pratiques de la sorcellerie, de la magie rituelle et du satanisme se confondaient et tombaient toutes sous la coupole de l'hérésie telle que définie par l'Église. En quoi ces pratiques sont-elles différentes et qu'est-ce qui les distingue? Avant de répondre à cette question, nous nous devons de définir la terminologie que nous allons utiliser pour chaque élément que nous évaluerons.

Nous avons déjà défini le satanisme comme un culte voué à Satan et les activités rituelles reliées à ces croyances. Le rituel fondamental associé au satanisme est la messe noire. Le satanisme a toujours été intimement lié au catholicisme et deviendra, par le fait même, son image miroir. Mais en réalité, jusqu'au XVIIe siècle, les mots « satanisme » et

« satanique » n'étaient utilisés, selon Gareth Medway, qu'en tant que qualificatif pour insulter ou dénigrer les opposants à l'orthodoxie (Medway, p. 9). À l'époque de Louis XIV, les pratiques considérées sataniques tombaient sous l'égide de la sorcellerie qui, elle, relevait de l'hérésie. L'hérésie englobait toutes les formes de croyances ou pratiques opposées à l'orthodoxie et plus précisément, dans notre cas, au dogme de l'Église catholique. Cette définition avait été établie au second siècle de l'ère commune alors qu'Irénée de Lyon publiait son *Contre l'hérésie*. Dans *The Invention of Satanism*, les auteurs écrivent :

« Irenaeus also emphasized that heretics, unbelievers, and evil humans made up the army of the Devil, in practice accusing them of being a motley crew of "Satanists." (For nearly two millennia this view was all but the only one of what "Satanists" were). The rationale was that demons tempted human beings into sin, and whether they sinned by embracing the wrong ideas about God or they sinned by being tempted into other actions, they effectively joined the Devil's army and served as his "church." » (Dyrendal/Lewis/Petersen, p. 22)

La sorcellerie est plus difficile à définir puisque son interprétation varie selon l'époque et la géographie. Avant le XVIIe siècle, l'Église allait monopoliser le terme pour lui donner une connotation exclusivement négative et sacrilège. En 1580, Jean Bodin fut l'un des premiers penseurs à définir le terme « sorcier ». Il écrit : « Le sorcier est celui qui par moyens Diaboliques sciemment s'efforce de parvenir à quelque chose. » (Bodin, p. 29)²⁹ L'auteur ajoute que celui-ci aurait fait un pacte avec le diable, qu'il utilise la magie pour en arriver à ses fins et qu'il détient le pouvoir de nouer l'aiguillette (rendre impuissant), de provoquer la mort et de communiquer avec les défunts. Il a aussi

²⁹ « Le sorcier est celui qui par moyens Diaboliques sciemment s'efforce de parvenir à quelque chose. »

la faculté de se transporter à des assemblées de sorciers et de sorcières où il pratique la copulation avec les entités démoniaques. Quelques années plus tard, le père capucin Tranquille écrivait dans *Véritables relations...* : « On sait bien que les magiciens et sorciers font promesse au Diable de ne confesser jamais ce péché [du renoncement au salut] et il leur endure le cœur d'une telle sorte qu'ils vont à la mort stupides et tout à fait insensibles à leur malheur. » (Villeneuve, p. 216).

Les citations de Bodin et de Tranquille démontrent bien comment, à l'époque, les pratiques de la magie, de la sorcellerie et du satanisme étaient toutes entremêlées et tombaient sous la même coupole. Cette définition était évidemment basée sur un mariage d'ignorance, de superstitions et de « racines folkloriques » (Ginzburg, p. 21) combinées à des siècles de témoignages recueillis sous la torture. La justification de la chasse aux sorcières se base sur deux textes bibliques précis :

« Tu ne laisseras pas en vie la magicienne [sorcière]. » (*Exode* 22, 17)

Et :

« On ne retrouvera pas chez toi personne qui fasse passer au feu son fils ou sa fille, qui pratique incantation, divination, mantique ou magie, personne qui use de charmes, qui interroge les spectres ou les devins, qui invoque les morts. Car quiconque fait ces choses est en abomination à Yahvé ton Dieu et c'est à cause de ces abominations que Yahvé ton Dieu chasse ces nations devant toi. Tu seras sans tache vis-à-vis de Yahvé ton Dieu. Car ces nations que tu dépossèdes écoutaient enchanteurs et devins, mais tel n'a pas été pour toi le don de Yahvé ton Dieu. » (*Deutéronome* 18, 10-14)

La sorcellerie allait ainsi prendre un aspect unidimensionnel et péjoratif défini exclusivement par une faction masculine dominante et misogynne. S'ensuivront des siècles d'inquisition et d'exécutions basés sur ces convictions et cette ligne de pensée.

Dans *Le Sang des sorcières*, Carole Sandrel écrit :

« Or, il fallait trouver des responsables à tous les malheurs : les épidémies, à commencer par la peste, qui frappaient tel village ou telle région, à intervalles plus ou moins réguliers, et chaque fois décimaient familles et populations; [...] – avec leurs cortèges de famines, de maladies, de rapines et de pauvreté, auxquels s’ajoutaient les difficultés du quotidien, la mortalité infantile, les mauvaises récoltes et autres fatalités. Oui, il fallait trouver par quels moyens le Diable déchainait ces désastres; en bonne logique, c’était par l’intermédiaire des sorcières. » (Sandrel, p. 59)

Elle ajoute :

« Ce *matricide* [en italique dans le texte] englobait toutes les femmes mortes d’avoir refusé de mettre au monde un enfant de plus; mortes de manipulations hasardeuses entre des mains clandestines autant qu’inexpertes. Mortes, comme toutes les sorcières du passé, d’avoir osé transgresser l’Ordre. Sorcières, donc. » (Sandrel, p. 14)

Dans son article *La Fabrication d’un monstre*, l’historien médiéval Laurent

Vissière renchérit :

« Comment et pourquoi a-t-on tué, en Europe, du XVe au XVIIIe siècle, près de 40 000 personnes, à 80% des femmes. Qui est coupable? L’Église, l’État..., le diable? » [Nous soulignons] (Le Point Références, p. 21)

Pour les besoins de notre recherche, nous allons définir la sorcellerie en deux temps : son aspect social et sa dimension rituelle. Dans les sociétés préindustrielles, les personnes du genre féminin avaient souvent pour tâche de remplir les corvées généralement laissées à l’écart du courant social, mais pourtant essentielles à son bon fonctionnement. Dans *Le Sang des sorcières*, Carole Sandrel explique comment, dans les milieux ruraux éloignés, où le manque de ressource se faisait gravement ressentir, les tâches d’infirmières, d’homéopathe, de guérisseuses, de sage-femme, d’avorteuse ainsi que d’autres besognes qui n’arrivaient pas à trouver preneur allaient être remplies par nécessité par des femmes. Il ne fallait qu’un pas pour que l’Inquisition intervienne et redéfinisse ces fonctions en activités de sorcellerie afin de soumettre toutes ces tentatrices

à la torture et au bûcher. En 1632, le jésuite Friedrich von Spee écrivait dans son *Cautio Criminalis* :

« Le résultat est le même qu'elle [la sorcière] se confesse ou non. Si elle avoue, sa culpabilité est claire : on l'exécute! [...] Si elle n'avoue pas, la torture est répétée, deux, trois, quatre fois. Dans les cas exceptionnels, la torture n'est pas limitée en durée, en sévérité, ni en fréquence. [...] Une fois arrêtée et enchaînée, elle doit être coupable [...] » (Villeneuve, p. 212)

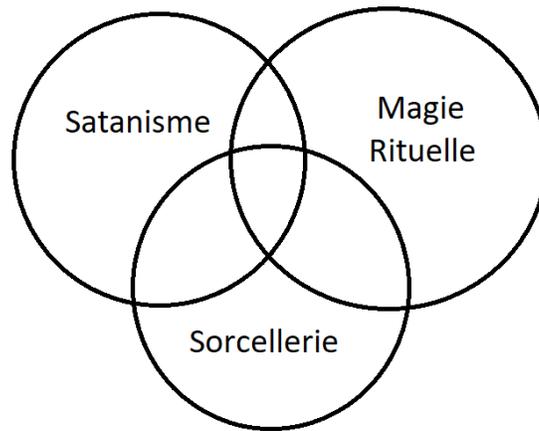
En 1659, dans ses *Manières admirables et moyens d'investiguer toutes sortes de crimes et de sortilèges*, le juriste et démonologue sieur Bouvet ajoutait: « [...] si un prisonnier niait sa culpabilité, c'était « une raison spécialement bonne pour devoir continuer la torture. » » (Villeneuve, p. 212).

L'activité rituelle associée à la sorcellerie est le sabbat. Malheureusement, comme celui-ci fut défini en grande partie par les inquisiteurs et les démonologues et que sa description fut compilée à partir de témoignages recueillis sous la torture, il est à peu près impossible aujourd'hui d'en déterminer sa nature ou son authenticité. Jusqu'au XVIIIe siècle, les termes sabbat et satanisme étaient intimement liés. On accusait les suspects de partir la nuit sur leurs balais ou leurs fourches pour aller s'adonner à des rituels blasphématoires, dévorer des enfants et forniquer avec le diable. Ce n'est qu'à partir du XXe siècle que les différents mouvements Wiccas et druidiques allaient lui mandater une direction plus noble. Par contre, un pratiquant de la sorcellerie ne peut pas forcément être considéré comme un sataniste puisqu'il n'y a pas nécessairement de soumission à Satan. Par conséquent, nous allons affirmer qu'un sataniste peut pratiquer la sorcellerie, mais qu'un sorcier ou une sorcière n'est pas nécessairement un sataniste. C'est là notre premier indice qui nous indique que le satanisme et la sorcellerie ne sont pas synonymes. À la suite à *l'affaire des poisons* d'ailleurs, les choses allient commencer à se clarifier, du

moins en France. Louis XIV allait proclamer l'Édit de 1682, une jurisprudence qui s'enlignait dans la logique de l'enquête et qui allait séparer les pratiques bénignes autrefois associées à la sorcellerie – cartomancie, chiromancie, astrologie entre autres – aux activités de nature criminelles – meurtre, empoisonnement, avortement, usurpation, etc. En éliminant les activités criminelles de la définition légale de la sorcellerie, cette dernière devenait strictement récréative et divertissante. Évidemment, ceci allait enlever une corde à l'arc des chasseurs de sorcières toujours présents en Europe et qui ne s'étaient jamais arrêtés à discriminer parmi les différentes pratiques.

En ce qui a attiré au sujet de la magie rituelle, Elizabeth M. Butler écrit : « The fundamental aim of all magic is to impose the human will on nature, on man or on the supersensual world in order to master them. To speak the words of Schopenhauer, magic is used in the service of the Will and is therefore akin to applied science [...] » (Butler, p. 3). Le rituel magique devient donc le procédé cérémonial pour atteindre ce but. C'est l'orientation la plus éduquée, la plus élaborée et la plus complexe de toutes les formes de magie. La magie rituelle s'exécute sous deux formes : la « théurgie » qui se définit comme un échange avec les esprits bénéfiques et la « goétie », un commerce avec des entités malfaisantes.

Avec la même logique que nous avons appliquée pour la sorcellerie, nous allons alléguer qu'un sataniste peut pratiquer la magie rituelle, mais qu'un magicien n'est pas nécessairement un sataniste. Comme pour la sorcellerie, le satanisme et la magie rituelle ne sont donc pas synonymes. Nous nous retrouvons ainsi avec l'organigramme ci-dessous qui sépare les trois activités tout en leur donnant des plages communes.



ORGANIGRAMME SATANISME-MAGIE RITUELLE-SORCELLERIE

Pour conclure cette section, nous allons simplement souligner que le satanisme, la sorcellerie et la magie rituelle sont trois pratiques distinctes qui détiennent leurs propres définitions, leurs activités spécifiques et leurs attributs singuliers. Les rituels qui leur sont assignés sont respectivement la messe noire, le sabbat et le rituel magique. Avant le XVIIe siècle, la sorcellerie et le satanisme étaient synonymes et tous deux tombaient sous l'égide de l'hérésie telle qu'elle fut définie au second siècle de notre ère par Irénée de Lyon. Les termes liés au satanisme - satanique, sataniste et satanisme - étaient pratiquement inexistantes ou du moins, n'étaient pas utilisés dans leurs sens propres (Medway, p. 9). Les sorciers et sorcières étaient considérés comme des adorateurs de Satan et le rituel qui leur était attribué était le sabbat. Toutes les coutumes liées à la sorcellerie avaient été définies par l'Église et plus particulièrement par les démonologues et les chasseurs des sorcières.

Avec *l'affaire des poisons*, un nouveau vocabulaire allait apparaître; celui des pratiques blasphématoires reliées au culte satanique. Les termes messe noire, messe anatomique, messe sur le ventre, messe sacrilège, messe nue et messe inversée allaient voir le jour. Cette terminologie tirait son origine des témoignages des différents inculpés dans l'enquête. Bien que les acteurs de l'époque ne s'étaient pas encore mis d'accord sur un terme commun pour décrire le rituel, c'est l'expression « messe noire » qui allait devenir d'usage. Comme nous le verrons dans la prochaine section, les rituels de la messe noire, du sabbat et ceux de la magie rituelle sont des rites uniques et originaux qui se différencient non seulement dans leur processus, mais aussi dans leurs objectifs. Bien que les trois pratiques puissent avoir des éléments en commun, elles ne sont nullement synonymes.

3-2-2 Messe noire, sabbat et rituels magiques

Nous allons débiter cette section par une affirmation que nous allons ensuite appuyer avec des faits. Le satanisme du XVIIe siècle, celui qui fut révélé par l'enquête de *l'affaire des poisons*, aura été la forme de satanisme la plus pure et la plus authentique que l'histoire aura connue. Pour faire cette démonstration, nous avons choisi une série d'illustrations qui représentent les différentes pratiques de notre étude. Pour chaque catégorie : messe noire, sabbat et magie rituelle, nous avons choisi trois images. Nous avons ajouté trois illustrations supplémentaires pour comparer la cérémonie décrite dans *l'affaire des poisons* à quelques exemples de messes noires contemporaines.



LA MESSE NOIRE DE L'ABBÉ GUIBOURG (FIN DU XVIII^e SIÈCLE)
(Enfant égorgé; l'autel c'est la Montespan.)

Illustration 3-2-1 : *La messe noire de l'abbé Guibourg* dans *Le Satanisme et la magie* de Jules Bois, p. 219.



Illustration 3-2-1 (détails) : *La messe noire de l'abbé Guibourg* dans *Le Satanisme et la magie* de Jules Bois, p. 219.



Illustration 3-2-2 : *La messe noire de l'abbé Guibourg* : source inconnue

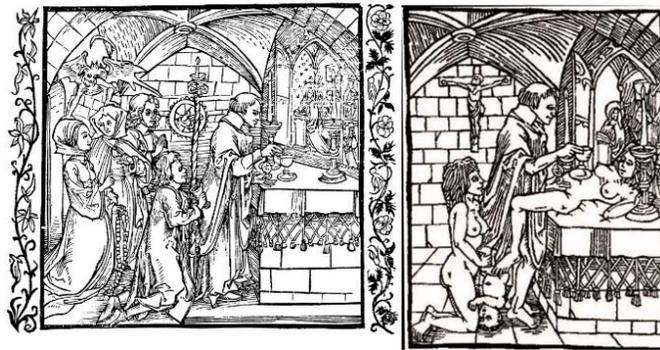


Illustration 3-2-2 (détails) : *Messes*, Xylogravure : source inconnue



Illustration 3-2-3 : *Messe Montespan* : source inconnue.

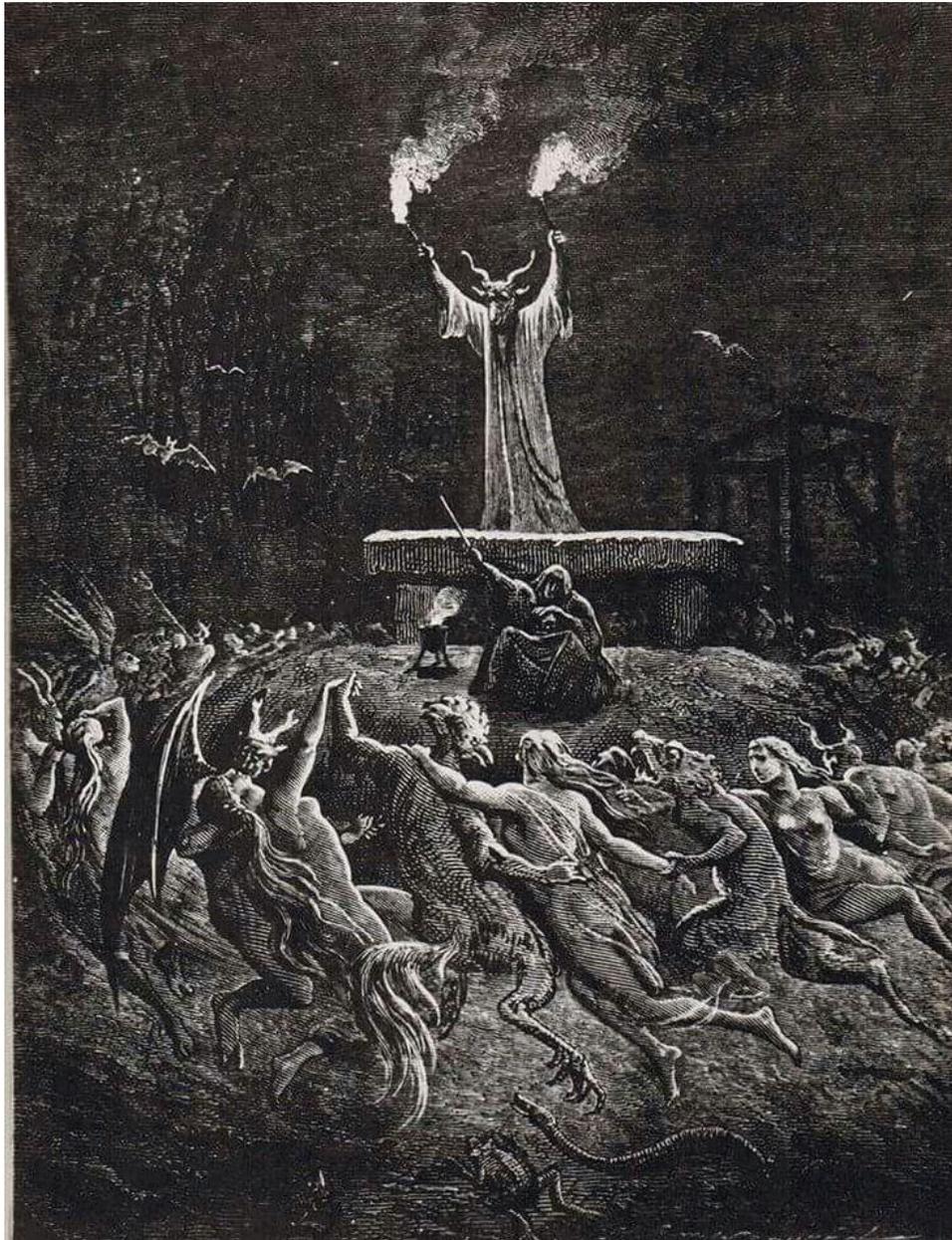


Illustration 3-2-4 : Émile-Antoine Brayard - *La Danse du sabbat* - 1870



Illustration 3-2-5 : *Sabbat des sorcières* - Francisco de Goya – 1823 - Musée du Prado (Espagne)



Illustration 3-2-5 (détails) : *Sabbat des sorcières* - Francisco de Goya



Illustration 3-2-6 : *Le Sabbat des sorcières* - source inconnue.



Illustration 3-2-7 : *Nécromancie*, dans *Mirror of Magic* – p. 304



Illustration 3-2-8 : Le docteur Faust évoquant Méphistophélès – (illustration du XVIIe siècle)

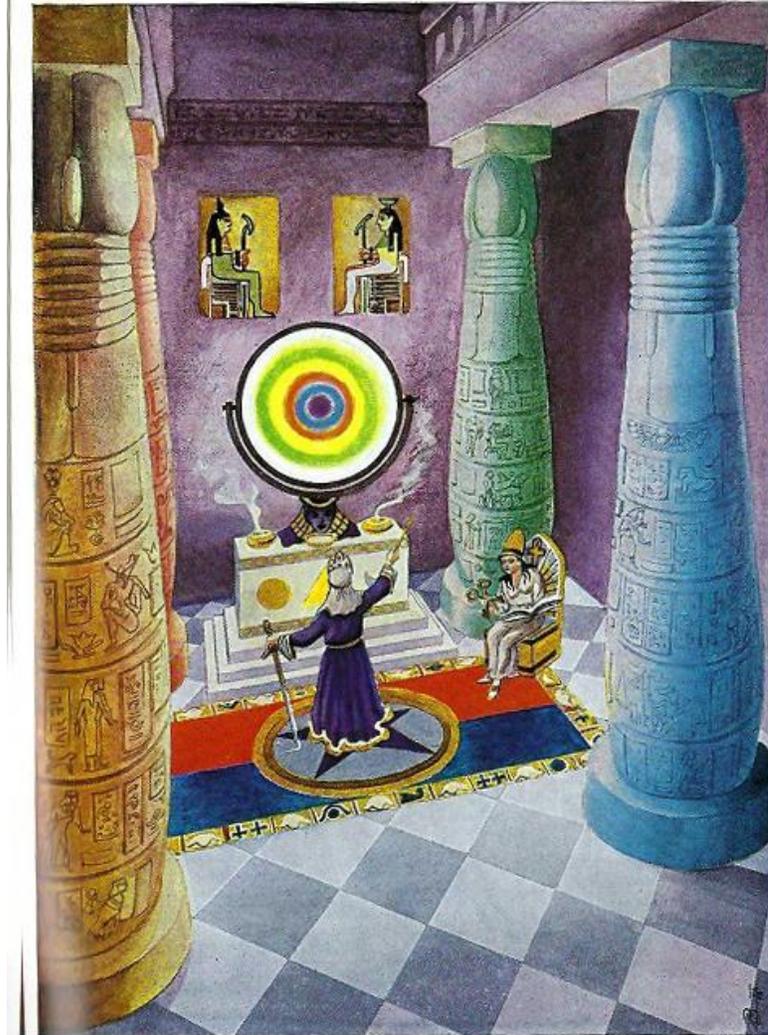


Illustration 3-2-9 : Cérémonie d'évocation, dans Franz Bardon,
The Practice of Magical Evocation – p. 336-a

Les trois premières illustrations (3-2-1, 3-2-2 et 3-2-3) représentent ce qui fut baptisé la « messe Guibourg », c'est-à-dire la cérémonie sacrilège qui fut performée par l'abbé Étienne Guibourg sur le corps nu de la marquise de Montespan à la fin du XVIIe siècle. L'illustration 3-1-1 est apparue dans *Le Satanisme et la magie* de Jules Bois originalement publiée en 1895 (Bois, p. 219). C'est vraisemblablement la première image connue représentant la scène qui s'était déroulée plus de deux cents ans auparavant. Au centre de l'image, nous retrouvons l'abbé Guibourg vêtu d'une étole à croix inversée et tenant dans ses mains un poignard ainsi qu'un enfant qui sera offert à Satan en guise de sacrifice. À sa gauche se tient Catherine Deshayes, dite la Voisin, qui assiste le prêtre pour la cérémonie. Sur l'hôtel, nous pouvons voir la marquise de Montespan nue, un calice sur la poitrine.

L'illustration 3-2-2 représente la même scène, mais avec un détail supplémentaire; la cérémonie semble se dérouler dans une église, ou du moins, dans un lieu voué au culte. Cette fois-ci, la Voisin est nue et c'est elle qui tient l'enfant sacrificiel. Cette image n'est ni signée ni datée, mais nous soupçonnons que son auteur a tenté une falsification en tentant de reproduire les méthodes xylographiques et le style artistique de l'époque de Louis XIV. Rappelons ici que c'est Ravaisson qui a révélé au monde les détails sataniques de *l'affaire des poisons* et que sa publication finale n'est apparue qu'à la fin du XIXe siècle. À l'époque, seuls le Roi Soleil et un groupe très restreint de son entourage connaissaient ces éléments de l'enquête et personne n'aurait osé s'opposer à la volonté du souverain de garder ces détails sous couvert. D'ailleurs, en observant l'illustration 3-2-2 (détails), nous pouvons suspecter que l'image de droite a été calquée à partir de celle de gauche. Cette image daterait donc vraisemblablement de la fin du XIXe

ou du début du XXe siècle et non de la fin du XVIIe comme certains (internautes) le prétendent. Malgré la tentative de mystification, nous l'avons conservé dans notre répertoire pour trois raisons fondamentales : 1- c'est une des rares illustrations qui représente la scène, 2- elle est plus ou moins semblable à la première et représente bien l'évènement tel que décrit dans *Les Archives de la Bastille* et 3- sur cette image, nous pouvons voir le sol; cet élément sera mis en évidence lorsque nous traiterons du sujet de la magie rituelle un peu plus loin.

L'illustration 3-2-3, beaucoup plus moderne, représente toujours la même scène, mais cette fois-ci, avec deux personnages supplémentaires : deux hommes en arrière-plan qui observent le déroulement de la cérémonie. Comme pour la seconde image, cette illustration n'est ni signée ni datée. À notre avis, cette mise en situation est invraisemblable puisque madame de Montespan n'aurait jamais permis à des témoins supplémentaires d'assister à un évènement aussi compromettant.

Les illustrations 3-2-4, 3-2-5 et 3-2-6 représentent différentes expressions du sabbat. La gravure d'Émile-Antoine Brayard (3-2-4) nous expose un rituel traditionnel tel qu'il aurait été décrit par des démonologues du XVIIe siècle. Au centre, un Baphomet tenant deux torches et qui anime la fête; en avant-plan, des créatures grotesques - démons et animaux disproportionnés - évoluent parmi les participants. Cette image se distingue de celle de Goya (3-2-5) où l'on ne retrouve, mise à part la figure ombragée du bouc, que des êtres humains dans leur plus grande simplicité. Le peintre, de par son style, enlève à la fois l'élément surnaturel et l'aspect compatissant à son œuvre en rendant les personnages plus que réels. Il donne à ceux-ci une teinte de vérité objective. L'illustration 3-2-6, plus moderne, nous montre un groupe de femmes dansant autour d'un feu de joie.

Il faut remarquer en bas dans le coin gauche la figure ombragée du musicien qui ressemble étrangement à la divinité grecque Pan. Cette image se rattache davantage aux mouvements Wiccas et druidiques modernes et au dieu cornu qu'il ne faut pas confondre avec Satan.

La troisième série d'images concerne la magie rituelle. L'illustration 3-2-7 représente le docteur John Dee et son assistant, Edward Kelly - deux illustres occultistes du XVI^e siècle - dans une cérémonie de nécromancie. L'image suivante (3-2-8) date du XVII^e siècle et montre le légendaire docteur Faust évoquant le démon Méphistophélès. Le personnage de Faust est une figure mythique dans le patrimoine de la magie rituelle; il personnifie l'abandon de l'âme éternelle au profit du désir immédiat. Il devient, par le fait même, l'antithèse de Job. Finalement, l'illustration 3-2-9, tiré de *The Practice of Magical Evocation* de Franz Bardon nous dépeint une cérémonie d'évocation (égyptienne) devant un miroir magique. Mentionnons dans ces trois représentations la présence de plusieurs instruments rituels utilisés par les différents magiciens : l'épée, les bruleurs d'encens, le miroir magique, le grimoire, la baguette, les torches (habituellement des chandelles), mais plus important encore, le cercle magique qui apparait dans les trois images. Le cercle est un élément essentiel dans les cérémonies magiques puisqu'il sert d'écran protecteur contre les entités évoquées.

C'est à partir de l'observation de ces images que les distinctions se font plus évidentes. Les trois premières illustrations (3-2-1, 3-2-2 et 3-2-3) sont toutes basées sur les témoignages entourant *l'affaire des poisons* et représentent une cérémonie qui n'avait jamais été citée ou décrite avant ces évènements : la messe noire. Ce rituel, d'une originalité irréfutable, allait pour la première fois dans l'histoire permettre au satanisme

et à la sorcellerie de se distinguer et de devenir deux pratiques distinctes. S'ensuivent trois interprétations du sabbat des sorcières (3-2-4, 3-2-5 et 3-2-6) qui diffèrent dans leurs styles, leurs représentations, mais aussi leur époque. Ces cérémonies n'affichent rien en commun avec la messe Guibourg ou les autres formes de messes noires qui se sont développées ultérieurement. En fait, le sabbat des sorcières ressemble davantage à un rassemblement festif qu'à une cérémonie ésotérique. Les illustrations de magie rituelle (3-2-7, 3-2-8 et 3-2-9) exposent trois types de cérémonies avec leurs points communs et leurs dissemblances. Le tableau II ci-dessous nous donne un exposé des distinctions fondamentales entre les trois catégories de rituels.

Comme notre tableau le démontre, les trois types de rituels ont peu de caractéristiques communes, ni dans leur aspect cérémonial, ni dans leur but, si ce n'est que pour quelques détails. À partir de ces éléments, nous en concluons que la messe noire, le sabbat et le rituel d'évocation sont trois pratiques cérémoniales distinctes et, de par le fait même, que le satanisme, la sorcellerie et la magie rituelle n'ont pas les mêmes instruments, les mêmes méthodes ou les mêmes objectifs.

TABLEAU II : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :
MESSE NOIRE - SABBAT – RITUEL MAGIQUE

ÉLÉMENTS DISTINCTIFS	MESSE NOIRE	SABBAT	RITUEL MAGIQUE
BUT	Évoquer les maîtres de l'Enfer : Satan, Belzébuth, Astaroth et Asmodée afin d'obtenir des faveurs généralement de nature matérielle	Fête ou rassemblement à fonction cérémoniale particulière.	Évoquer des esprits, des entités astrales ou des personnes défunes grâce à des rituels spécifiques.
CERCLE	Pas de cercle magique.	Cercle cérémonial créé par le rassemblement des participants.	Cercle magique de protection essentiel.
INSTRUMENTS	Utilisation d'instruments reliés à la messe œcuménique : le calice, l'étole, l'hôtel, les cierges. Certains de ces éléments sont inversés, par exemple la croix.	En général, les participants évoluent autour du Baphomet ou d'un feu (des torches dans le cas de Bayard).	Utilisation d'instruments rituels : baguette, chandelles, grimoire, etc.
NUDITÉ	Oui.	Oui.	Non. Sauf pour la magie sexuelle (non illustrée).
SACRIFICE HUMAIN	Sacrifice d'un enfant; spécifiquement, un enfant baptisé.	Le sacrifice humain est possible. Il est mentionné dans certains manuels de démonologie; le <i>Compendium Maleficarum</i> par exemple (p. 64).	Le sacrifice est possible, mais non essentiel. Très rarement un sacrifice humain.
PRÉSENCE	Présence essentielle du prêtre. Présence sollicitée des maîtres de l'Enfer. Présence du Christ par transsubstantiation.	Présence d'une entité énigmatique : une ombre, un Baphomet ou un démon, redéfini comme la Grande Déesse ou le dieu cornu dans les pratiques modernes.	Présence de l'entité évoquée : le défunt dans Dee/Edward, Méphistophélès pour Faust, une entité non définie pour Bardou.



Illustration 3-2-10 : Messe noire – *L'Assiette de beurre*³⁰ – décembre 1903.

³⁰ *L'Assiette de Beurre* est un magazine satirique français qui fut publié entre 1901 et 1936.



Illustration 3-2-11 : Messe noire – Church of Satan- fin du XXe siècle.



Illustration 3-2-12 : Messe noire – film *The Ninth Gate* (Roman Polanski – 1999)

Si nous comparons maintenant les trois images de la messe Guibourg (3-2-1, 3-2-2 et 3-2-3) à celles des messes noires contemporaines (3-2-10, 3-2-11 et 3-2-12), nous pouvons encore une fois constater une différence fondamentale. D'après les témoignages de *l'affaire des poisons*, c'est un prêtre qui officie la cérémonie. Sa présence est essentielle. Dans le contexte moderne, il s'agit d'un membre assigné par la secte (sauf dans *l'assiette de beurre* où il ne semble pas y avoir de célébrant (voir Illustration 3-2-10). Le représentant de l'Église est donc absent de ces scènes.

Selon l'hypothèse que nous avons développée plus tôt « le satanisme du XVII^e siècle, celui qui fut révélé par l'enquête de *l'affaire des poisons*, aura été la forme de satanisme la plus pure et la plus authentique que l'histoire aura connue » et c'est ici que cette affirmation prend toute son importance. Guibourg baignait dans une impureté et une transgression qui dépassait de loin l'acceptation sociale et sa présence au cours de la cérémonie impliquait trois éléments fondamentaux. Le premier était l'utilisation du rituel de la messe pour la consécration d'objets ou d'instruments à de fins impies : billets sacrilèges, dagydes, poudres ou potions, résidu humain ou animal, placenta, enfants sacrifiés; le catalogue baignait autant dans l'originalité que dans l'atrocité. Les objets se retrouvaient alors chargés d'une énergie divine et prêts pour leur utilisation magique.

Dans Ravaisson, nous retrouvons plusieurs exemples de cet état de fait dont le suivant :

« Pelletier lui a dit pareillement qu'elle avait porté à Saint-Denis des poudres sur lesquelles elle avait fait dire des messes par Guibourg, et il l'a vu donner par la Voisin à Pelletier un arrière-faix [un placenta] de femme accouchée pour le porter à Saint-Denis, à Guibourg, et faire dire la messe dessus. (Ravaisson, p. 256)

Le rituel de la messe dominicale devenait ainsi un instrument fondamental et privilégié pour les pratiquants du satanisme.

Comme second élément, nous avons la profanation du corps et du sang du Christ pendant la consécration sur l'hôtel; une façon inusitée d'offenser le Fils de Dieu. La pratique consistait à mélanger au vin et à l'hostie une série d'ingrédients impurs.

Ravaisson cite en exemple :

« [...] Des Œillets ayant ses mois n'en put donner, mais versa dans le calice de ses menstrues et l'homme qui l'accompagnait, ayant passé dans la ruelle du lit avec lui Guibourg, versa de son sperme dans le calice. Sur le tout, la des Œillets et l'homme mirent chacun d'une poudre de sang de chauve-souris et de la farine pour donner un corps plus ferme à toute la composition et après qu'il eut récité la conjuration il tira le tout du calice qui fut mis dans un petit vaisseau que la Des Œillets ou l'homme emporta. » (Ravaisson, p. 336)

Il s'agit là d'un affront extrême contre l'Église et ses doctrines qui voient ainsi le corps de leur Sauveur vandalisé par une série d'apports impurs.

Comme troisième élément, nous retrouvons la présence d'enfants à des fins à la fois rituelles et blasphématoires dans les cérémonies satanistes. Il faut rappeler ici les textes du *Nouveau Testament* (*Mathieu* 18, 2-4; *Mathieu* 19, 13-15 et *Luc* 18, 15-17) que nous avons étudié dans la section 1-2 et qui touche directement à l'amour inconditionnel qu'à Jésus pour les petits et à ce retour à l'enfance qu'il proclame afin d'accéder à la vie éternelle. Le fait que le satanisme incorpore ceux-ci dans leurs rituels n'est pas qu'un simple hasard. L'amour et le respect des enfants ont toujours été une des pierres angulaires du christianisme³¹ et sa transgression s'affiche logiquement dans le cérémonial de la messe noire. Mais il faut ajouter à cet élément le sacrifice des enfants baptisés qui vient amplifier l'affront perpétré contre le Christ. Lorsque le prêtre, dans sa messe impie, choisit de baptiser un nouveau-né avant de lui ouvrir les entrailles en offrande à Satan, il

³¹ À ne pas confondre avec les problèmes chroniques de pédophilie que connaît l'Église.

retire intentionnellement des mains du Sauveur un être pur et sans péchés qui aurait dû automatiquement accéder au paradis. Il s'agit d'un acte barbare dont les répercussions se font sentir non seulement dans le monde des humains, mais aussi jusqu'au paradis.

À ces trois éléments s'ajouteront deux autres principes doctrinaux qui viendront consolider la position des satanistes face aux enseignements de l'Église. Dans un premier temps, et de par leur convocation, la participation des Princes de l'Enfer était assumée : « Astaroth et Asmodée, princes de l'amitié. Je vous conjure d'accepter le sacrifice que je vous présente de cet enfant pour les choses que je vous demande [...]. » (Ravaisson, p. 335). C'est avec ces paroles que Guibourg conjurait l'aristocratie infernale et évoquait son soutien. Aucun participant à la cérémonie n'aurait douté de la présence des démons dans la salle parmi eux.

À ceci vient s'ajouter un second principe d'une importance fondamentale. De par la transsubstantiation, la présence du Christ à l'évènement était sans équivoque. Le prêtre était le seul individu qui avait le pouvoir d'invoquer les forces divines et de transformer le pain et le vin en corps et sang du Christ. Cette consécration confirmait la présence du Fils de Dieu à la cérémonie. Wood Mollenauer écrit :

« Nicolas de la Reynie's investigation into the Affairs of the Poisons, however, revealed that many Catholics, in the late seventeenth-century France believed that the sacerdotal power that allowed priests to perform the miracle of the mass could also be diverted to illicit ends. » (Wood Mollenauer, p. 98)

Au cours de son rituel, Guibourg réunissait dans une même pièce à la fois les participants à la cérémonie, les Princes des Ténèbres et le Fils de Dieu. En d'autres termes, il joignait en un même lieu la sphère divine, le monde terrestre et le domaine

souterrain. L'outrageux blasphème perpétré au cours de la messe noire ne se faisait pas simplement contre le Christ; il se faisait en sa présence. La forme de satanisme la plus pure et la plus authentique était celle qui était perpétrée en présence du corps et du sang de celui que le Dieu tout puissant avait envoyé pour sauver les êtres humains du péché, son Fils unique.

À la clôture de la chambre ardente, en juillet 1682, le satanisme allait sombrer dans une clandestinité qui allait durer presque deux siècles. Rhodes écrit :

« But he [de la Reynie] did not destroy Satanism itself; it was merely forced further underground than ever before. This is the main reason for the great scarcity of evidence concerning the Black Mass in the 18th century. If it were celebrated, the rites were performed with such secrecy that no reliable evidence concerning them is available. » (Rhodes, p. 134)

Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle qu'il fera à nouveau surface, mais souvent dans des formats beaucoup plus tamisés et édulcorés.

L'affaire des poisons allait marquer l'histoire de plusieurs façons. Avec ses 442 inculpations et ses quatre années de procédure judiciaires, elle allait devenir la cause criminelle la plus importante de l'histoire de France. Mais plus important pour nous, elle allait aussi définir un nouveau type de pratiques religieuses jusque-là inconnu et séparer celles-ci de ce qui avait toujours été considéré comme de la sorcellerie. C'est à la marquise de Montespan que nous devons la commande spéciale qui avait pour but d'obtenir les faveurs du roi, à la Voisin et Guibourg la description détaillée du rituel, à de la Reynie la compilation secrète des documents et à Ravaisson la publication finale. Sans cette séquence spécifique d'évènements, les pratiques sataniques du XVII^e siècle seraient demeurées dans l'ombre pour l'éternité.

3-3 : RÉPERCUSSIONS

« Satan agit plus que jamais; il s'efforce encore de conduire le plus grand nombre d'âmes possible à la mort éternelle. »

Cardinal Gabriele Amorth

3-3-1 Magiciens, sorcières, médiums et théosophes

À la mort de Louis XIV, en 1715, un nouveau monde allait voir le jour; le siècle des Lumières. L'Église, qui avait depuis toujours dicté l'intellect, allait perdre une grande partie de son influence, tant sur le plan social que rationnel, et la science allait enfin se faire prévaloir. À partir de cette même époque, les pratiques occultes allaient petit à petit sombrer dans l'ombre, phénomène qui allait s'amplifier avec la Révolution française. Le mysticisme du XVIIIe siècle allait surtout se faire connaître pour ses sociétés secrètes et quelques célébrités comme Mesmer et Gagliostro³².

Il faudra attendre le XIXe siècle pour que les pratiques occultes reviennent en force alors que l'Europe allait graduellement s'ouvrir à la spiritualité de l'Orient. La magie rituelle allait connaître un bond fulgurant avec les travaux de Francis Barrett, Éliphas Levi, Papus (Gérard Encausse) et Arthur E. Waite entre autres. C'est aussi à cette époque que fut fondé *l'Ordre kabbalistique de la Rose-Croix, The Hermetic Order of the*

³² Plusieurs sociétés franc-maçonnnes et rose-croix virent le jour à cette époque. Franz Anton Mesmer développa une méthode de guérison par magnétisme animal. Gagliostro (de son vrai nom, Joseph Balsamo) fonda la branche égyptienne de la Franc-Maçonnerie.

Golden Dawn et la *Société théosophique* de madame Blavatski, trois organisations illuminées qui allaient donner naissance à une importante progéniture. Le centenaire allait aussi connaître la montée du spiritisme avec les travaux d'Allan Kardec et une préincursion dans le mouvement Wicca avec les œuvres de Jules Michalet, *La Sorcière* (1862) et de Charles G. Leland, *Arabie, or the Gospel of the Witches* (1899). Ces penseurs de l'époque se voyaient comme détenant la clé d'une connaissance que la science ne pouvait contenir. Tobias Churton écrit :

« The overall aim was to challenge Science with the thought that it remained incomplete as a basis for understanding humankind and the universe in which we live, and to establish a Theosophical, higher scientific view of religions and spirituality common to the races of the earth. » (Churton, p. 99)

Le XXe siècle allait laisser sa place à une nouvelle vague de magiciens et de sorciers qui allaient mettre sur pied une série de nouveaux mouvements. Aleister Crowley allait développer un système de magie moderne et fonder successivement l'*Argentum Astrum* et l'*Ordo Templi Orientis*. Cet auteur – très prolifique – allait laisser sa marque sur tous les mouvements occultes et mystiques qui allait lui succéder. Gerald Gardner et Alex Sanders allaient plus tard fonder deux mouvements Wiccans toujours en activité aujourd'hui; le gardeniarisme et l'alexandrinisme (ou xandrinisme). Au cours des années 70, une nouvelle vague de magiciens allait défier le monopole de Crowley en créant la *Chaos Magic* inspirée par les travaux artistiques d'Austin Osman Spare.

Les pratiques occultes qui étaient en vogue à l'époque du Roi Soleil s'étaient dissociées à partir du XVIIIe siècle pour prendre différentes directions et se restructurer. Déjà, au XIXe siècle, les factions s'étaient tellement spécialisées que les membres

respectifs refusaient d'être associés aux expériences qui n'étaient pas les leurs. Dans ce méandre, le satanisme allait aussi connaître une série de changements.

3-3-2 Satanistes et lucifériens

À cause de sa relation intime avec le monde criminel, le satanisme existe et survit de par sa clandestinité. Cette forme de croyance a toujours été entourée de discrétion, de mystères, mais aussi de mensonges. C'est pourquoi son examen académique ne peut se faire que par tâtonnement et par vérification continue. Au XIXe siècle, et malgré son audacieuse usurpation, Léo Taxil allait nous donner les premiers extraits d'une philosophie du satanisme. Cet auteur divisait le mouvement en deux factions distinctes : le satanisme et le luciférisme. Le premier, plus faustien, est à la recherche de la domination, du pouvoir et la satisfaction du désir immédiat. C'est un satanisme classique semblable à celui qui était pratiqué à l'époque du Roi-Soleil. C'est aussi le satanisme qui est intimement relié aux pratiques de la messe noire et au pacte diabolique.

Le luciférisme est la forme de satanisme qui promulgue la supériorité de la race humaine par la connaissance. C'est le détachement des enseignements et de la soumission à l'Église et l'acceptation du fait que l'*homo sapiens* puisse aspirer à une conscience supérieure. Les premiers extraits de cette philosophie allaient apparaître chez les philosophes du XIXe siècle. En 1882, dans *Le Gai Savoir*, Friedrich Nietzsche avait osé écrire :

« Ne sentons-nous rien encore de la décomposition divine ? – les dieux aussi se décomposent ! Dieu est mort ! Dieu demeure mort ! Et nous l'avons tué ! Comment nous consolons-nous, nous, assassins entre les assassins ? Ce que le monde possédait alors de plus saint et de plus puissant, nos couteaux l'ont vidé de son sang, - qui nous lavera de ce sang ? Avec quelle eau pourrions-nous

nous purifier ? Quelles cérémonies expiatoires, quels jeux sacrés nous faudra-t-il inventer ? La grandeur de cet acte n'est-elle pas trop grande pour nous ? Ne nous faut-il pas devenir nous-mêmes des dieux pour apparaître seulement dignes de lui ? » (Nietzsche, p. 183)

La même année, Mikhaïl Bakounine publiait *Dieu et l'État* dans lequel il écrivait :

« Satan est le premier libre penseur et sauveur de ce monde. Il libère Adam et imprime sur son front le sceau de l'humanité et de la liberté en le faisant désobéir. » (Villeneuve, p. 80) Ce raisonnement allait se poursuivre jusqu'au XXe siècle. En 1920, dans *Schöpferische Konfessions*, le peintre et poète Paul Klee écrivait : « Le mal n'est plus cet ennemi qui nous écrase ou nous humilie, mais une force collaborant à l'ensemble. Partenaire dans la procréation et l'évolution des choses. » (Villeneuve, p. 61). Finalement, en 1969, Anton LaVey publiait sa célèbre *Satanic Bible* dans laquelle il écrivait : « I AM A SATANIST! BOW DOWN, FOR I AM THE HIGHEST EMBODIMENT OF HUMAN LIFE. » [En majuscule dans le texte] (LaVey-1969, p. 45).

Pour comprendre cette philosophie, il faut se référer aux textes que nous avons étudiés dans la section 1-1. Dans l'interprétation satanique de la *Genèse*, par exemple, le serpent n'est plus l'initiateur de la tentation, mais plutôt celui qui offre à l'être humain l'opportunité d'acquérir la connaissance. Le texte est d'ailleurs très clair à ce sujet. En un premier temps :

« Et Yahvé Dieu fit à l'homme ce commandement : « Tu peux manger de tous les arbres du jardin, mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal tu ne mangeras pas, car le jour où tu en mangeras, tu deviendras passible de mort. » » (*Genèse 2, 16-17*)

Le récit se poursuit.

« Le serpent répliqua à la femme : « Pas du tout! Vous ne mourrez pas! Mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux, qui connaissent le bien et le mal. » La femme vit que l'arbre était bon à manger et séduisant à voir, et qu'il était, cet arbre,

désirable pour acquérir le discernement. Elle prit son fruit et mangea. Elle en donna aussi à son mari, qui était avec elle, et il mangea. (*Genèse* 3, 4-6)

À ceci, s'ajoute le texte d'Hénoch qui raconte comment Azâzêl (l'équivalent hénochien de Lucifer) et ses acolytes auraient révélé aux humains les secrets de la métallurgie, de l'orfèvrerie, de l'art esthétique, de la magie et des enchantements, de la botanique, de l'astrologie et de l'astronomie (voir les références dans la section 1-1). Ce don du savoir - qui initialement n'était pas destiné à la race humaine - allait devenir l'un des éléments instigateurs de la chute des anges. Selon cette conception, Lucifer devient un antihéros qui vient libérer l'être humain de son ignorance et de sa soumission à Yahvé.

À partir de la fin du XXe siècle, le satanisme allait prendre de nouvelles directions et s'ouvrir sur le monde. Il allait aussi se fractionner en quatre catégories : le satanisme criminel, le satanisme pathologique, le satanisme d'adaptation sociale, et le satanisme de revendications sociales.

L'affaire des poisons est évidemment le cas le plus manifeste dans cette première catégorie et c'est aussi celle-ci qui aura mis à jour le satanisme tel que nous le connaissons aujourd'hui. Plus près de nous, nous avons déjà mentionné le procès d'Andrea Volpe, le leader du groupe *les Bêtes de Satan* qui, au début du siècle, fut condamné à trente ans de prison pour son double meurtre. Dans son journal intime, il avait écrit :

« Nous sommes des êtres méchants. Nous tourmentons les gens et nous jouons avec leurs vies. Nous n'éprouvons aucune pitié. Nous éliminerons nos ennemis et les purifierons impitoyablement; nous offrirons leurs centres à celui qui est assis sur le trône. » (Wilkinson, p. 160)

Les cas associés à cette catégorie sont assez flamboyants puisqu'ils combinent à la fois criminalité et satanisme. Les médias vont souvent décider d'un traitement plus spectaculaire.

La seconde catégorie contient les cas (assez rare) d'individus qui sont persuadés que Satan leur donne des instructions spécifiques à travers différents médiums. Le cas le plus célèbre est probablement celui de David Berkowitz, mieux connu sous le nom de *Son of Sam*, et qui, au cours des années 70, assassina six personnes et en blessa plusieurs autres au cours de randonnées nocturnes. À son interrogatoire, il expliqua aux enquêteurs que Satan lui parlait à travers les aboiements du labrador noir de son voisin et que c'était lui qui commandait les meurtres. Berkowitz fut condamné à 365 années consécutives de prison.

La troisième de ces catégories fit son apparition en 1966 dans une Amérique déchirée et à la recherche de nouvelles identités sociales et religieuses. Devant l'opportunité qui se présentait devant lui, Anton LaVey fonda la première institution satanique ajustée à la structure sociale et qui se conformait aux règles collectives tout en proclamant une philosophie ancrée dans la transgression; la *Church of Satan*. LaVey inventa un nouveau satanisme accessible au grand public et qui s'adaptait aux conditions sociétales de l'époque. Dans son premier livre, *The Satanic Bible*, il écrit :

« To become a Satanist, it is unnecessary to sell your soul to the devil or make a pact with Satan. This threat was devised by Christianity to terrorize people so they would not stray from the fold. »
(LaVey-1969, p. 61)

Il ajoute :

« Therefore, Satanism *does not* [en italique dans le texte] advocate rape, child molesting, sexual defilement of animals, or any other form of sexual activity that entails the participation of those who are unwilling or whose innocence or naïveté would allow them to be intimidated or misguided into doing something against their wishes. » (LaVey-1969, p. 70)

Pour pouvoir attirer de nouveaux membres vers son église, il ne pouvait pas dévier du droit chemin, de la légalité et du bon comportement. La *Church of Satan* avait déjà été (faussement) associé à la série de meurtres perpétrés par les disciples de Charles Manson et (injustement) nommé par le docteur Pazder dans *l'affaire Michelle Smith*,

ne pouvait plus risquer d'être jumelé à des individus ou des pratiques inquiétantes. Il allait donc créer un satanisme modéré auquel tout membre de la société pouvait s'identifier et se joindre. Nous ne voulons pas laisser présager ici qu'Anton LaVey n'est pas un sataniste authentique, mais simplement mettre en évidence les différences notoires entre les activités de son église et les pratiques à la fois criminelles et blasphématoires du réseau la Voisin. La *Church of Satan* présentait un satanisme apprivoisé et ouvert au public en général.

Dans la quatrième catégorie, nous retrouvons les organisations sataniques qui s'efforcent de lier leurs activités à une cause sociale précise. Le *Satanic Temple* en est un exemple évident. Fondé en 2013 et confortablement installé à travers les États-Unis et le Canada, l'organisme s'est donné pour mission de faire accepter le satanisme comme religion officiellement reconnue dans les lois américaines. Le porte-parole, Lucien Greaves, évoque que le premier amendement de la constitution reconnaît le droit à la liberté de religion, mais sous-entend une connivence obligée avec le christianisme. De par ce fait, toutes les lois qui s'ensuivent relèvent uniquement de cette croyance; ils citent entre autres l'exemple de la prière dans les écoles.



Illustration 3-3-1 : le Baphomet du *Satanic Temple* et la sculpture des dix commandements devant le Oklahoma State Capitol.



Illustration 3-3-2 : le Baphomet du *Satanic Temple* devant l'Arkansas State Capitol.

Dans leur contestation, l'organisme a exhibé dans les dernières années une imposante statue du Baphomet devant des institutions légales américaines en Oklahoma et en Arkansas où se trouvaient déjà des œuvres reliées à la foi chrétienne, notamment une représentation des dix commandements. Le groupe s'efforce de faire approuver l'installation permanente de leur monument devant ces édifices (voir les Illustrations 3-2-1 et 3-2-2).

Contrairement aux catégories criminelles et pathologiques, le satanisme moderne tente plutôt de s'adapter au monde contemporain en faisant ressortir les traits plus idéalistes de Lucifer. Sous ce nouveau visage, le culte voué à Satan devient plus accessible, mieux adapté socialement et plus humain. Évidemment, tant que les participants exerceront leurs pratiques et leurs rituels dans la convenance et la légalité, ces communautés n'auront pas à se soucier de l'image néfaste qu'ils peuvent propager. Par contre, il existera toujours une sous-classe de pratiquants qui, par recherche de pouvoir ou souci d'authenticité, évolueront constamment dans la criminalité et dans la clandestinité.

CONCLUSION

« J'absous l'ange rebelle pour justifier la liberté,
et dans la chute généreuse d'Adam,
je trouve la cause du salut du monde. »

Abbé Constant, *Bible de la liberté*

Notre travail s'est divisé en trois étapes distinctes. Dans notre premier chapitre, nous avons démontré la complexité du personnage de Satan en étudiant son développement dans les textes bibliques à partir du *Livre de Job* jusqu'à sa transmutation monstrueuse dans *l'Apocalypse* de Jean au début de l'ère chrétienne. Le but de l'étude était d'illustrer les différentes étapes de la métamorphose de l'Adversaire et d'expliquer cette transformation en rapport avec les besoins du christianisme émergent. Dès le début de l'ère commune, Satan allait devenir l'antithèse du Christ et un cheval de bataille pour l'Église en pleine expansion. Nous avons aussi analysé l'évènement de la chute des anges mentionné dans les écrits bibliques et exposé en détail dans les textes apocryphes d'Hénoch et le *Livre des Jubilés*. Ce récit mythologique est essentiel dans l'étude du satanisme puisqu'il expose la dissociation originelle entre les forces de Yahvé et l'ange déchu qui avait voulu devenir son égal. La chute des anges et l'expulsion d'Adam et Ève du jardin d'Éden sont les moments les plus fondamentaux dans l'histoire de l'origine du satanisme.

Nous avons ensuite divisé les forces de l'enfer en quatre catégories distinctes afin de démontrer que, contrairement à la croyance populaire, les démons ne sont pas tous des

anges déçus. Nous avons isolé quatre entités particulières – Satan/Lucifer, Belzébuth, Asmodée et Astaroth - et suivi leur cheminement à partir de leurs origines bibliques jusqu'à leurs manifestations dans *l'affaire des poisons*.

Nous avons ensuite étudié les grandeurs et les démesures de la démonologie, cette science du Moyen-Âge qui avait servi aux inquisiteurs et aux chasseurs de sorcières à justifier leurs cruelles pratiques. Pendant plusieurs siècles, la quête de connaissances et d'informations sur le personnage Satan et ses suppôts avait rempli les pages d'innombrables études au point d'en devenir spéculative pour ne pas dire risible; nous avons donné entre autres l'exemple des « cambions », ces rejetons diaboliques dont Bodin avait réussi à déterminer le poids, et Luther, l'âge. À partir du XVIIIe siècle, la suprématie académique de l'Église allait d'ailleurs en prendre un sérieux coup alors que l'envol du siècle de Lumières allait enfin permettre à la science de se faire prévaloir.

Finalement, nous avons présenté le concept d'image miroir à partir de l'idée de van Luijk qui qualifiait le satanisme « d'invention du christianisme » (van Luijk, p. 16). Selon nos recherches, le culte voué à Satan s'est développé conjointement avec les rites et les croyances de l'Église, devenant ainsi son antithèse; une opposition et/ou une inversion face aux enseignements du catholicisme. Nous avons donné les exemples de la messe noire, des lectures inversées et de la débaptisation. Le satanisme de *l'affaire des poisons* ne peut d'ailleurs exister qu'en osmose avec les doctrines et les rites de l'Église.

Dans le second chapitre, nous avons étudié l'origine du culte voué à Satan à travers les événements entourant *l'affaire des poisons*. Les recherches d'Introvigne, de Medway et de van Luijk nous ont démontré que l'affaire constituait le premier cas de

satanisme documenté de l'histoire (Introvigne, p. 34, Medway, p. 99 et van Luijk, p. 48). Ceci nous permettait de donner un point de départ précis à notre exploration. Au début de notre étude, nous avons démontré le lien intime qui existait entre les décisions prises par le Roi Soleil au début de son règne et les conséquences qu'elles eurent sur l'ensemble de la communauté française à la fin du XVIIe siècle. Selon notre hypothèse, c'est Louis XIV qui aurait créé l'environnement social qui aurait permis à *l'affaire des poisons* de se développer.

Nous avons divisé *l'affaire des poisons* en trois épisodes distincts. Le premier débute en juillet 1672 et implique la marquise de Brinvilliers et ses complices. C'est à partir de ces événements que le peuple français allait prendre conscience de l'existence d'une série de pratiques illicites à l'intérieur de ses frontières : fratricide, parricide et empoisonnement figuraient parmi les plus crapuleuses. L'intrigue allait se conclure avec la mise à mort de la marquise le 17 juillet 1676. Par contre, il n'y aura aucun lien entre le satanisme et le cas Brinvilliers; il faudra attendre quelques années encore avant que Satan manifeste sa présence.

La seconde étape débute en décembre 1678 avec un souper festif au cours duquel la divinatrice Marie Bosse révèle avoir fourni de la « poudre de succession » aux épouses de plusieurs politiciens importants afin que celles-ci puissent se débarrasser de leurs maris incommodants. Ce fait divers allait mettre à jour l'existence du réseau la Voisin, un filet d'empoisonneuses solidement installé à Paris et opérant à travers toutes les couches de la société française. À partir de cet événement anodin, les développements de l'enquête allaient devenir à la fois spectaculaires et exponentiels. La police allait rapidement découvrir que le cartel marchandait non seulement avec des nobles et des

hauts placés de la bourgeoisie française, mais aussi des membres de l'entourage immédiat de Louis XIV. Exaspéré par l'ampleur des révélations, le roi décida de réinstaurer l'ancienne cour extraordinaire fondée par François Premier au XVI^e siècle : la chambre ardente. Celle-ci traitait exclusivement des causes criminelles reliées à l'État.

Mais c'est au cours de la troisième étape de l'affaire que Satan allait se manifester. Les interrogatoires soutenus auprès des membres de l'organisation la Voisin allaient révéler non seulement l'existence d'un réseau bien établi de vente et d'achat de poisons, mais aussi d'un organisme qui pourvoyait un service de requêtes intimement lié aux Princes des Ténèbres. Ces révélations allaient, pour la première fois dans l'histoire, mettre à jour des pratiques de nature religieuses liées au culte de Satan. L'implication de l'ancienne maîtresse en titre du roi, madame de Montespan, dans ces rituels blasphématoires allait compliquer les choses pour Louis XIV. En juillet 1682, le roi dut se résoudre à clore les activités de la chambre ardente afin d'éviter l'interrogatoire et la possible incrimination de la mère de plusieurs de ses enfants légitimes. Vingt-sept années plus tard, toujours hanté par les événements, le roi ordonnait la destruction systématique de tous les documents reliés à l'affaire, ceci afin qu'elle tombe dans « l'éternel oubli ». C'est grâce au lieutenant de police de la Reynie, qui esquiva cette directive du roi, et à la ténacité du conservateur adjoint de la bibliothèque de l'Arsenal, François Ravaisson, si nous avons accès aujourd'hui à ces textes autrefois prohibés.

Dans le troisième chapitre, nous avons comparé trois rituels qui tombaient autrefois sous l'égide de la sorcellerie telle que définie par les Pères de l'Église, c'est-à-dire le sabbat, le rituel magique et la messe noire. Cette étape nous a permis d'illustrer que les trois pratiques en question sont non seulement différentes dans leurs méthodes,

mais aussi dans leurs fondements et leurs objectifs. Ceci nous a amenés à conclure que les pratiques du satanisme, de la sorcellerie et de la magie rituelle ne sont pas synonymes. Nous avons ensuite analysé les détails de la messe Guibourg afin de démontrer que le satanisme qui fut révélé au cours de l'enquête de *l'affaire des poisons* est la forme rituelle la plus pure et la plus authentique de l'histoire en ce qui a attiré au culte voué à Satan. Finalement, nous avons mis en évidence les événements et les révélations entourant *l'affaire des poisons* qui ont eu une influence directe sur le développement du satanisme contemporain et avons donné quelques exemples des différentes directions prises par le culte depuis le XVIIe siècle.

L'étude du satanisme n'est pas une tâche facile. La clandestinité, les mystifications et les falsifications qui l'entourent rendent l'analyse du phénomène difficile à authentifier. Charles Baudelaire aura le mieux défini les contraintes qui entourent l'examen du sujet avec sa phrase célèbre : « La plus belle ruse du Diable est de vous persuader qu'il n'existe pas. » (Baudelaire, poème XXIX, *Le Joueur généreux*). C'est la combinaison des efforts de de la Reynie et de Ravaisson qui aura permis de mettre à jour les premières ébauches de l'examen du phénomène. Sans ces rapports minutieux, il est difficile d'évaluer à quel stade nos connaissances sur le sujet en seraient aujourd'hui. La réponse ne peut être que spéculative.

BIBLIOGRAPHIE

Clavicules de Salomon, Perthuis, Paris, 1966, 96 pages. Cette édition fut originalement publiée en 1825, mais la version originale précède cette date.

Grimoires et rituels magiques, Éditions Pierre Belfond, Paris, 1972, 245 pages.

Holman Illustrated Bible Dictionary, Holman Reference, Nashville, 2003, 1717 pages.

La Bible de Jérusalem, Éditions Anne Sigier/Novalis, 1988, 2172 pages.

La Magie sacrée ou livre d'Abramelin le Mage, Éditions Bussières, Paris, (cette édition n'est pas datée), 252 pages. Originalement rédigé au XVe siècle.

La Sainte Bible, Alliance biblique universelle, Corée, 2016, 1804 pages.

Le Dragon rouge ou l'art de commander les esprits célestes, aëriens, terrestres, infernaux, ce document ne contient aucune information sur sa publication. Originalement publié entre le XVe et le XVIe siècle.

Le Grand Larousse de l'Histoire de la France, Larousse, Turin, 2011, 646 pages.

Le Point Références, Hors-série, Numéro : 4, Les sorcières, histoire d'une renaissance, Paris, novembre-décembre 2019, 98 pages.

Nouvel index biblique, Le Bon Livre, Les Bons Semeurs, Bruxelles, 1968, 203 pages.

Source Q, Cours SRS-3585 Jésus de Nazareth, donné par le professeur Pierluigi Piovanelli, Université d'Ottawa, hiver 2017.

Amorth, Gabriele, *Confessions*, Michel Lafon, Ile de la Jatte, 2010, 300 pages. Originalement publié en italien en 2010.

Andrade, Gabriel; Redondo, Maria Susana Campo, *Satanism and Psychopathology, Some Historical Cases*, The Journal of Psychohistory 47 (2) Fall 2019.

Bardon, Franz, *The Practice of Magical Evocation*, Dieter Rüggeberg, Wuppertal, 1984, 492 pages. Originalement publié en 1956.

Barrett, Francis, *The Magus*, Citadel, Secaucus, 1967, Livre I : 175 pages; Livre II, 198 pages. Originalement publié en italien en 1801.

Baroja, Julio Caro, *Les Sorcières et leur monde*, Gallimard, Paris, 1972, 303 pages.

Baudelaire, Charles, *Le Spleen de Paris*, Michel Levy, Paris, 1869.

Belanger, Michelle, *Dictionnaire of Demons*, Llewellyn Publications, Minnesota, 2010, 362 pages.

Blavatsky, Helena P. *The Secret Doctrine, Volumes I and II*, Theosophical University Press, Californie, 1963, 676 et 798 pages.

Bodin, Jean, *De la démonomanie des sorciers*, Scholar Select. Originellement publié en 1580. Scholar Select est une maison d'édition qui présente des ouvrages dans leur version originale sans indiquer les détails de la nouvelle publication.

Bogdan, Henrik/Starr, Martin P., *Aleister Crowley and Western Esoterism*, Oxford University Press, New York, 2012, 406 pages.

Bois, Jules, *Le Satanisme et la magie*, Léon Chailley, Paris, 1895, 427 pages.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61722p/f1.image>

Burnet, Régis, *Le Nouveau Testament*, Presse universitaire de France, Paris, 2014, 127 pages.

Butler, E. M., *Ritual Magic*, Sutton Publishing, 1998, 336 pages. Originellement publié en 1949.

Cavendish, Richard, *The Black Arts*, Tarcher Peregee Books, New York, 2017, 351 pages. Originellement publié en 1967.

Charles, R.H. (traducteur), *The Book of Enoch*, SPCK, Londres, 1982, 154 pages. Originellement publié en 1917.

Churton, Tobias, *Occult Paris, The Lost Magic of the Belle Époque*, Inner traditions, Toronto, 2016, 493 pages.

Cohn, Norman Rufus Colin, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen-Âge*, Bibliothèque historique Payot, Paris, 1982, 317 pages. Originellement publié en anglais en 1975.

Collins, John J. *Introduction to the Hebrew Bible, Third Edition*, Fortress Press, Minneapolis, 2018, 646 pages.

Crowley, Aleister; MacGregor Mathers, S.L.; Conybear, F.C., *The Three Magical Books of Solomon, The Testament of Solomon & his Greater & Lesser Keys in One Volume*, Mockingbird Press, Bristol, 2017, 273 pages.

Davies, Owen, *Grimoires, A History of Magic Books*, Oxford University Press, New York, 2009, 368 pages.

_____, *The Oxford Illustrated History of Witchcraft & Magic*, Oxford University Press, New York, 2017, 310 pages.

Dyrendal, Asbjorn; Lewis, James R.; Peterson, Jesper AA., *The invention of Satanism*, Oxford University Press, New York, 2015, 254 pages.

Faivre, Antoine, *Accès à l'ésotérisme occidental, Volumes I et II*, Gallimard, Paris, 406 pages, 1986.

Faxneld, Per, *Satanic Feminism*, Oxford, University Press, New York, 2017, 566 pages.

Flowers, Stephen E., *Original Magic*, Inner traditions, Toronto, 2017, 182 pages.

Funck-Brentano, Frantz, *Le Drame des poisons*, Librairie Hachette, Paris, 1899, 309 pages.

Ginzburg, Carlo, *Le Sabbat des sorcières*, Gallimard, Paris, 1992, 423 pages.

Gowler, David B., *The Historical Jesus*, Paulist Press, New York, 2007, 190 pages.

Guazzo, Francesco Maria, *Compendium Maleficarum*, The Book Tree, San Diego, 2004, 206 pages. Originellement publié en 1608.

Hutton, Ronald, *The Triumph of the Moon*, Oxford University Press, New York, 2019, 516 pages. Originellement publié en 1999.

Huysmans, Joris-Karl, *Là-bas*, Forgotten Books, Londres, 2015, 441 pages. Originellement publié en 1891.

Introvigne, Massimo, *Enquête sur le satanisme*, Dervy, Paris, 1997, 413 pages.

Jean-Baptiste, Patrick, *Dictionnaire universel dieux, déesses, démons*, Seuil, Paris, 2016, 919 pages.

Jones, Marie D; Flaxman, Larry, *Demons, the Devil, and Fallen Angels*, Visible Ink, Detroit, 2018, 368 pages.

Jotischky, Andrew, *The Crusades*, Oneworld, Londres, 2015, 180 pages.

Kelly, Henry Ansgar, *Satan, a biography*, Cambridge University Press, New York, 2006, 360 pages.

Kier-La, Janisse; Corupe, Paul (éditeurs), *Satanic panic, Pop-Cultural Paranoia in the 1980s*, Spectacular Optical Publications, Toronto, 347 pages.

Kramer, Heinrich; Sprenger, James, *Malleus Maleficarum*, Dover Publications, New York, 1971, 277 pages. Originellement publié en 1486.

Kugelberg, Johan, *True Norwegian Black Metal*, Powerhouse, New York, 2008, pas de pagination.

Lanning, Kenneth, *Investigator's Guide to Allegations of "Ritual" Child Abuse*, <https://sacred-texts.com/pag/lanning.htm>, 1992, 73 pages.

LaVey, Anton Szandor, *The Satanic Bible*, Avon, New York, 1969, 272 pages.

_____, *The Satanic Witch*, Avon, New York, 1971, 284 pages.

_____, *The Satanic Rituals*, Avon, New York, 1972, 220 pages.

Lebigre, Arlette, *La Justice du roi*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1995, 315 pages. (Originellement publié en 1988 chez Albin Michel)

_____, *1679-1682, L'Affaire des poisons*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1995, 173 pages.

Lecouteux, Claude, *The Book of Grimoires*, Inner traditions, Toronto, 2013, 264 pages. Originellement apparu en 2002 sous le titre *Le Livre des grimoires*.

Légué, De. Gabriel, *Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle*, Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1895, 280 pages.

Lemoine, Jean, *Madame de Montespan*, Librairie Henri Leclerc, Paris, 1908, 53 pages.

Levy, Joel, *Poison, A Social History*, The History Press, Stroud, 2011, 223 pages.

Malan, Dan, *Gustave Doré, Masterpieces of Art*, Flame Tree Publishing, London, 2019, 127 pages.

Maral, Alexandre, *Le Roi-Soleil et Dieu*, Perrin, Paris, 2012, 367 pages.

MacGregor Mathers, S.L., *The Grimoire of Armadel*, Weiser Books, Boston, 2001, 79 pages. Originellement publié au XVIIe siècle.

Maxwell-Stuart, P.G. *The Malleus Maleficarum*, Manchester University Press, Manchester, 2007, 266 pages. Originellement publié en 1486.

Medway, Gareth, J. *Lure of the Sinister*, New York University Press, New York, 2001, 463 pages.

Milton, John, *The Heroic Milton, Paradise Lost, Paradise regained, Samson Agonistes*, Coachwhip Publications, Landisville, 20096, 481 pages.

- Mossiker, Frances, *The Affair of the Poisons*, Alfred A. Knopf, New York, 1969, 334 pages.
- Nietzsche, Friedrich, *Le Gai Savoir/par-delà bien et mal*, Flammarion, Paris, 2008, 807 pages. Originellement publié en 1882.
- Norelli, Enrico, *La Naissance du christianisme*, Bayard, Montrouge, 2015, 382 pages.
- Ostorero, Martine; Modestin, Georg; Tresp, Kathrin Utz, *Chasses aux sorcières et démonologie*, Sismel, Ville, 2010, 447 pages.
- Page, Sidney H.T. *Powers of Evil, A Biblical Study of Satan and Demons*, Barker Books, Grand Rapids, 1995, 295 pages.
- Pernot, Michel, *La Fronde (1648-1653)*, Paris, Tallandier, 2012, 528 pages.
- Petitfils, Jean-Christian, *L’Affaire des poisons. Crimes et sorcellerie au temps du Roi-Soleil*, Perrin, Paris, 2013, 392 pages.
- Plancy, Collin de, *Dictionnaire infernal*, Slatkine, Paris, 1993, 648 pages. Réimpression de l’édition de Paris 1863.
- Quétel, Claude, *L’Affaire des poisons. Crime, sorcellerie et sandale sous le règne de Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2015, 316 pages.
- _____, *Une ombre sur le Roi-Soleil*, Larousse, Paris, 2007, 287 pages.
- Ravaisson, François, *Archives de la Bastille*, A. Durand et Pedone-Laurell, Paris, 1873, 508 pages.
- Ravaisson, François, *Archives de la Bastille*,
https://books.google.ca/books/about/Archives_de_la_Bastille.html?id=VT9NAAAAMA_AJ
- Rehmus, E.E., *The Magician’s Dictionary, An Apocalyptic Cyclopaedia of Advanced Magic(k)al Arts and Alternate Meanings*, Feral House, Los Angeles, 1990, 301 pages.
- Rhodes, Henry T.F, *The Satanic Mass*, Arrow Books, London, 1973, 254 pages. Originellement publié en 1955.
- Romaine, sœur Françoise, *Traité de l’enfer*, éditions Saint-Rémi, Cadillac, sans année de publication, 56 pages. Originellement publié en 1414.
- Sandrel, Carole, *Le Sang des sorcières*, Éditions François Bourin, Paris, 2016, 324 pages.
- Sarmant, Thierry; Stoll, Mathieu, *Régner et gouverner*, Persin, France, 2010, 661 pages.

Savard, P; Dussault H. *Histoire générale II, de 1328 à 1815*, Centre éducatif et culturel inc. Montréal, 1967, 320 pages.

Seligmann, Kurt, *The Mirror of Magic*, Inner Traditions, Rochester, 2018, 502 pages. Originellement publié en 1948.

Smith, Michelle; Pazder, Lawrence, M.D., *Michelle Remembers*, Congdon & Lattès, New York, 1980, 272 pages.

Somerset, Anne, *The Affair of the Poisons, Murder, Infanticide, and Satanism at the Court of Louis XIV*, St-Martin Press, New York, 2004, 377 pages.

Unger, Merrill F. *Biblical Demonology, A Study of Spiritual Forces at Work Today*, Kregel publications, Grand Rapids, 1994, 250 pages.

Van Luijk, Ruben, *Children of Lucifer*, Oxford University Press, New York, 2016, 613 pages.

Villeneuve, Roland, *Dictionnaire du diable*, Omnibus, Lonrai, 1998, 1084 pages. Originellement publié en 1961.

Waite, Arthur E., *The Book of Black Magic and Pacts*, Weiser, San Francisco, 2008, 326 pages. Originellement publié en 1898.

_____, *The Book of Ceremonial Magic, A Complete Grimoire*, Citadel Press Secaucus, 1973, 336 pages. Originellement publié en 1913.

Walch, Agnès, *Duel pour un roi, Mme de Montespan contre Mme de Maintenon*, Éditions Tallandrier, Paris, 2014, 334 pages.

Wilkinson, Tracy, *Les Exorcistes du Vatican*, Québec Amérique, Montréal, 2007, 209 pages. Originellement publié en anglais en 2006 sous le titre *The Vatican's Exorcists*.

Wood Mollenauer, Lynn, *Strange Revelations, Magic, Poison, and Sacrilege in Louis XIV France*, Pennsylvania State University Press, University Park, 2007, 213 pages.

Wraym T.J., Mobley, Gregory, *The Birth of Satan, Tracing the Devil's Biblical Roots*, Palgrave Macmillan, New York, 2005, 211 pages.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Page 16 : Illustration 1-1-1 : *Béhémoth*, Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, p. 86.
Dessin de Louis Le Breton.

Page 17 : Illustration 1-1-2 : *le Léviathan*, Gustave Doré dans *Gustave Doré, Masterpieces of Art*, p. 47.

Page 21 : Illustration 1-1-3 : *Satan* – Gustave Doré (*The Heroic Milton*, p. 97).

Page 59 : Illustration 2-1-1 : *Madame de Brinvilliers subit la question : le supplice de l'eau* (1847). Bibliothèque de l'Arsenal.

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=3EmtM9Ib&id=78A950E68566F3F0794D34B091786ADB903E242E&thid=OIP.3EmtM9IbtAs_8OMjzXvoQAHaKJ&mediarurl=https%3a%2f%2fblog-001.west.edge.storage-yahoo.jp%2fres%2fblog-87-d9%2fcarmineblood%2ffolder%2f501362%2f84%2f7376184%2fimg_0&exph=492&expw=359&q=brinvilliers&simid=608050837879589851&ck=39B04BD23C02A21868F1721557B9282D&selectedIndex=368&ajaxhist=0

Page 59 : Illustration 2-1-2 : *la question : le supplice de l'eau*. Musée de la torture, Italie (Photo : Fred37).

<http://fred37.over-blog.com/tortures-suppliques-et-autres.du-moyen-age-a-nos-jours.html>

Page 60 : Illustration 2-1-3 : *la question : le brodequin* (1541)

<http://fred37.over-blog.com/tortures-suppliques-et-autres.du-moyen-age-a-nos-jours.html>

Page 130 : Illustration 3-1-1 : *dessin de Satan* tel que décrit par Michelle Smith sous hypnose (Smith/Pazder, p. 176)

Page 143 : Illustration 3-2-1 : *La messe noire de l'abbé Guibourg*, dans *Le Satanisme et la magie* de Jules Bois, p. 219.

Page 143 : Illustration 3-2-1 (détails) : *La messe noire de l'abbé Guibourg*, dans *Le Satanisme et la magie* de Jules Bois, p. 219.

Page 144 : Illustration 3-2-2 : *La messe noire de l'abbé Guibourg* : Xylogravure de source inconnue

<http://leseditionsdufaune.com/2017/04/27/de-lautel-charnel-de-la-messe-noire/>

Page 144 : Illustration 3-2-2 (détails) : *La messe noire de l'abbé Guibourg* : source inconnue avec *Messe*. Xylogravures de source inconnue

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=sQZ%2bs078&id=1F59A01DED054688DF1C06183358F5BDE440E10F&thid=OIP.sQZ-s078NhxZ8psjMwlbXwHaGY&mediurl=http%3a%2f%2fimages.zeno.org%2fKunstwerke%2fi%2fbig%2f316D011a.jpg&exph=1614&expw=1873&q=messe+guibourg&simid=608012548648665536&ck=1883C9E7C3EC37971C3A3EDC6CCC8DB7&selectedIndex=68&FORM=IRPRST&ajaxhist=0>

Page 145 : Illustration 3-2-3 : *Messe Montesperan* : source inconnue.

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=yXMs9L7p&id=6883DCDDCD153A1856CBAD446046EFBC98FE14D0&thid=OIP.yXMs9L7pDAe1D-nGrdbalAHaEs&mediurl=https%3a%2f%2fthavmapub.files.wordpress.com%2f2017%2f10%2fblack_mass_2.jpg%3fw%3d640&exph=406&expw=640&q=messe+noire&simid=608012574382754220&ck=72837D21ABB2712800FAB9CC762A3F5A&selectedIndex=7&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

Page 146 : Illustration 3-2-4 : - *La Danse du sabbat* – Émile-Antoine Brayard - 1870

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=3IXMZmXV&id=ED63C7C5431E3D23F7826BB953B63CB3B0DC315D&thid=OIP.3IXMZmXVFXhF2IN1j6VB_AHaJn&mediurl=https%3a%2f%2fi.pinimg.com%2foriginals%2f75%2fa5%2f6b%2f75a56b5e68c476f2666f7a28b876f5b4.jpg&exph=960&expw=739&q=%c3%89mile-Antoine+Brayard+-+La+Danse+du+sabbat+&simid=608054506066347298&ck=AAE51399889FBEBB59ACABA30BE25009&selectedIndex=0&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

Page 147 : Illustration 3-2-5 : *Sabbat des sorcières* - Francisco de Goya – 1823 - Musée du Prado (Espagne)

Page 148 : Illustration 3-2-6 : *Sabbat des sorcières* – Source inconnue.

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=Kit2Udgp&id=7D2CD0E20FE6F17241BE216113112F73604D428C&thid=OIP.Kit2UdgpPvsBVMbp_QboTAHaEz&mediurl=https%3a%2f%2fi.pinimg.com%2foriginals%2f9a%2fe5%2fc7%2f9ae5c7215cae26e012152ab93309ec5a.jpg&exph=327&expw=504&q=sabbat+des+sorcières&simid=608022186499968250&ck=5E0FA69EFD088A2C7EDAF7B7C46D12E9&selectedIndex=23&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

Page 149 : Illustration 3-2-7 : John Dee, *Nécromancie*, dans *Mirror of Magic* – p. 304

Page 150 : Illustration 3-2-8 : *Le docteur Faust évoquant Méphistophélès* – (illustration du XVIIIe siècle)

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=WREKaWxV&id=823215AB6A5C283120906FB50F3321EFA1DF430C&thid=OIP.WREKaWxVCUZWG3RPu2iqigHaFj&mediurl=http%3a%2f%2facratophorus.files.wordpress.com%2f2012%2f05%2fdr-faustus-in-a-magic-circle-frontispiece-of-gent-s-translation-of-dr-faustus-published-1648.jpg&exph=355&expw=473&q=evocation&simid=608025944533893266&ck=0E4>

[64E09BCB6894D9B8DEECEB43C0DC4&selectedIndex=105&form=IRPRST&ajaxhist=0&first=1&scenario=ImageBasicHover](https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=a%2fHh5GGA&id=7E9619462A53F3A5E00A74A9C5C1B4216AFF8B62&thid=OIP.a_Hh5GGAAA95WpKVRIkCqAHaE_&mediurl=https%3a%2f%2fs-media-cache-ak0.pinimg.com%2f736x%2fe1%2f8c%2fd9%2fe18cd9f018cdb89100bff1902796d5bc.jpg&exph=404&expw=600&q=black+mass+anton+la+vey&simid=608047041443725395&ck=007917AFA8D03214DF7992FD34E6336E&selectedIndex=6&FORM=IRPRST&ajaxhist=0)

Page 151 : Illustration 3-2-9 : *Cercle magique d'évocation*, dans Franz Bardon, *The Practice of Magical Evocation* – p. 336-a

Page 157 : Illustration 3-2-10 : *Messe noire – L'Assiette de beurre* – décembre 1903.

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=a%2fHh5GGA&id=7E9619462A53F3A5E00A74A9C5C1B4216AFF8B62&thid=OIP.a_Hh5GGAAA95WpKVRIkCqAHaE_&mediurl=https%3a%2f%2fs-media-cache-ak0.pinimg.com%2f736x%2fe1%2f8c%2fd9%2fe18cd9f018cdb89100bff1902796d5bc.jpg&exph=404&expw=600&q=black+mass+anton+la+vey&simid=608047041443725395&ck=007917AFA8D03214DF7992FD34E6336E&selectedIndex=6&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

Page 158 : Illustration 3-2-11 : *Messe noire – Church of Satan*- fin du XXe siècle.

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=g14pAWwk&id=8D727A1C9956982ADF518CCE511CD8046C039171&thid=OIP.g14pAWwk2C7AL2XWp64fsAHaE9&mediurl=https%3a%2f%2fimgix.ranker.com%2fuser_node_img%2f50064%2f1001279597%2foriginal%2falter-photo-u1%3fw%3d650%26q%3d50%26fm%3dpjpg%26fit%3dcrop%26crop%3dfaces&exph=436&expw=650&q=black+mass+temple+of+satan&simid=608009396128842337&ck=31558DF1BD0D5F87F207276DB51AB1B4&selectedIndex=158&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

Page 158 : Illustration 3-2-12 : *Messe noire* – scène tirée du film *The Ninth Gate* (Roman Polanski – 1999)

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=gjuhPQAZ&id=B446868CB618D67E0378F436956D12BA74224248&thid=OIP.gjuhPQAZfCezhx7FNXPICgHaEp_&mediurl=https%3a%2f%2findiawowalpurgnacht.files.wordpress.com%2f2011%2f12%2fthe-ninth-gate-black-mass1.jpg&exph=565&expw=900&q=messe+noire+the+ninth+gate&simid=608054939915258961&ck=F6EB5BD0E0577FFD9F9F11EFC0DFD8DB&selectedIndex=0&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

Page 170 : Illustration 3-3-1 : *le Baphomet du Satanic Temple* et la sculpture des *dix commandements* devant le Oklahoma State Capitol.

<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=knP3pHlo&id=BDD076324106558F29462AA695D1CEB45E77EB80&thid=OIP.knP3pHloHyU2yhcxYdAdTgHaFh&mediurl=http%3a%2f%2fnewsbite.it%2fpublic%2fimages%2farticles%2fsatanic-temple-baphomet-statue-oklahoma-statehouse-satanic-monument-lucifer.jpg&exph=503&expw=674&q=satanic+temple+baphomet+oklahoma&simid=608017599443175853&ck=98CC95524F99CF5FEC2C42247258856F&selectedIndex=7&FORM=IRPRST&ajaxhist=0>

Page 170 : Illustration 3-3-2 : le *Baphomet* du *Satanic Temple* devant l'Arkansas State Capitol.

https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=1qzQrN3d&id=D667C45404615494BC82A6DAF1CBAA1A52BA7AFC&thid=OIP.1qzQrN3dImvN9l4L6spq7AHaEK&mediurl=https%3a%2f%2fstatic-25.sinclairstoryline.com%2fresources%2fmedia%2f2a96d5d6-2bc6-448f-94e5-8074bf49bce9-large16x9_satanic.jpg%3f1534450706786&exp=555&expw=986&q=satanic+temple+baphomet+oklahoma&simid=608017397589806490&ck=A0C90D1C4012D80EDE47FE891D4F26D4&selectedIndex=30&FORM=IRPRST&ajaxhist=0

ANNEXE I
TITRES ARISTOCRATIQUES ET DE NOBLESSE

Hiérarchie formelle de la cour³³

Personnes de première qualité/de premier rang

Roi-reine

Dauphin-dauphine

Fils et fille de la France

Petit-fils et petites filles de la France

Princes et princesses de sang – cardinaux

Princes et princesses étrangers – bâtards royaux

Duc et duchesses

Personnes de qualité sans rang

Marquis et marquises

Comtes et comtesses

Vicomte et vicomtesse

Barons et baronnes

Roturiers (sans noblesse) et troisième état

³³ Cette information est empruntée à Wood Mollenauer (p. 114). Notre traduction.

ANNEXE II
CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE DES POISONS

1630, 22 juillet : Naissance de Marie-Madeleine d'Aubray.

1638, 16 septembre : Naissance de Louis XIV.

1643, 14 mai : Mort de Louis XIII. Louis XIV devient roi de France à l'âge de 5 ans. Le royaume est dirigé par sa mère, Anne d'Autriche, et son ministre Mazarin.

1648 : Période de contestation de l'autorité royale connue sous le nom de « l'épreuve de la fronde ».

1651 : Marie-Madeleine d'Aubray épouse Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers.

1652 : Instauration des principes d'absolutisme et du droit divin : le roi est placé à la tête du corps mystique du royaume.

1659 : Marie-Madeleine d'Aubray rencontre Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix. Ils deviennent amants.

1660, 9 juin : Louis XIV épouse Marie Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV d'Espagne (sa cousine germaine).

1661 : Louis prend une première maîtresse : Louise de la Vallière.

____, 9 mars : Mort de Mazarin. Louis prend le pouvoir absolu du royaume.

1662, 5 juin : Louis XIV prend l'appellation Roi-Soleil.

1663 : Sainte-Croix est arrêté et incarcéré parce qu'il refuse de cesser de voir sa maîtresse, la marquise de Brinvilliers. En prison, il rencontre un alchimiste italien du nom d'Eggidio qui lui enseigne la fabrication des poisons. À sa sortie de prison, Sainte-Croix s'installe un laboratoire d'alchimie.

____ : Françoise de Rochechouart de Mortemart épouse Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, capitaine de l'armée du roi, et devient marquise de Montespan.

1664 : Débuts des constructions à Versailles. Première phase : 1664-1668. Deuxième phase : 1669-1672. Troisième phase : 1678-1684. Quatrième phase : 1699-1710. Versailles allait devenir le centre du pouvoir politique en France.

1666, 10 septembre : Antoine Dreux d'Aubray père meurt empoisonné.

____ : Madame de Montespan rencontre Louis XIV. Elle devient rapidement sa maîtresse.

1668, 15 mars : Lesage (Dubuisson) et l'abbé Mariette emprisonnés à la Bastille pour *impiétés et sacrilèges*.

____, 19 août : Lesage condamné aux galères. Mariette condamnée à neuf ans de bannissement.

1670, 17 juin : Mort d'Antoine, frère aîné de la marquise de Brinvilliers.

____, 30 juin : Mort d'Henriette d'Angleterre.

____, 13 novembre : Mort de François, second frère de la marquise de Brinvilliers.

1672-1678 : Guerre de Hollande.

1672, 31 juillet : Mort de Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix. Le scandale éclate. Début de *l'affaire des poisons*.

1673, 24 mars : Mme de Brinvilliers condamné à mort par contumace et exécuté en effigie.

____, 24 mars : Exécution de la Chaussée, complice de Sainte-Croix et de la marquise de Brinvilliers.

____, juin : Libération de Lesage des galères.

____, juin : Mort du comte de Soissons. La comtesse Olympe Mancini soupçonnée de l'avoir empoisonné.

1674, 19 avril : Louise de la Vallière, ancienne maîtresse du roi, entre chez les Carmélites (rue St-Jacques, Paris).

____, 27 novembre : Le chevalier de Rohan exécuté pour crime de lèse-majesté.

1675

____, mars à juin : Le comte et la comtesse de Bachimont séjournent à Turin pour rencontrer Chasteuil. Vanens se rend à Turin.

____, avril : Séparation de Louis XIV et de Mme de Montespan.

____, 4 au 2 juin : Maladie et mort de Charles Emmanuel II, duc de Savoie.

____, septembre à décembre : second séjour à Turin pour le comte et la comtesse de Bachimont.

1676

____, 25 mars : La marquise de Brinvilliers arrêté à Liège.

____, 16 juillet : Exécution publique de Mme de Brinvilliers.

____, été : Vanens à la Bastille pour fabrication de fausse monnaie.

____, été : Première visite de la Voisin (Catherine Deshayes) se rend à Saint-Germain-en-Laye.

____, été : Vanens est libéré. Il se lie avec madame Chappelain et prépare *des eaux pour le roi*.

____, été : Guibourg exécute un charme contre le roi.

____, septembre : On enlève des enfants à Paris pour les sacrifier.

1677

____, janvier : Mademoiselle de la Grange révèle à Louvois un complot contre le roi.

____, 25 février : Arrestation de mademoiselle de la Grange.

____, juin : Acquittement de Penautier.

____, août : Exécution de l'abbé Bernard Tournet accusé de sortilèges et de maléfices.

____, septembre : Le mystérieux billet trouvé dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine et qui parle de conspiration contre le roi.

____, novembre à décembre : Varens et ses complices incarcérés.

1678

____, mai : Comte et comtesse de Bachimont arrêté.

____, été : Dénonciation de Varens.

____, été : Procès de mademoiselle de la Grange et de l'abbé Nail.

____, décembre : Deuxième visite de la Voisin à Saint-Germain-en-Laye.

____, décembre : Souper au cours duquel Marie Bosse se vante d'avoir vendu des poisons à de hauts placés de la société française.

1679

____, janvier : Arrestation de la Bosse et de la Vigoureux. La Bosse dénonce la Voisin.

____, février 6 et 8 : Exécution mademoiselle de la Grange et de l'abbé Nail.

____, 11 février : Arrestation de Mme de Poulailhon.

____, mars : Troisième visite de la Voisin à Saint-Germain-en-Laye.

____, 8 mars : Louvois annonce à de la Reynie la décision de créer une cour extraordinaire de justice.

____, 22 mars : Arrestation de Lesage.

____, 7 avril : Instauration de la chambre ardente de l'arsenal. Louis demande à de la Reynie d'exécuter une justice « sans distinction de personne, de condition et de sexe. »

____, 17 avril : Première séance de la chambre ardente.

____, 6 mai : La Vigoureux et la Bosse condamnée à mort.

____, 7 mai : La Vigoureux meurt pendant la question.

____, 8 mai : La Bosse brûlée vive.

____, mai : La Trianon arrêtée.

____, 6 juin : Mme de Poulailhon condamnée au bannissement.

____, 9 et 10 juin : Exécution de Belot et Philbert, complices de la Bosse.

____, 17 juin : Exécution de Chéron, complice de la Bosse.

____, 13 juillet : Exécution de la femme Potterau.

____, 12 août : Exécution de la Lepère, complice de la Voisin.

____, 23 septembre : Arrestation de Vertemart.

____, 17 novembre : Arrestation de Madeleine Chappelain.

____, octobre : Lesage et la Voisin dénoncent des personnalités proches du roi. Racine dénoncé.

____, décembre : Arrestation de Françoise Filastre.

1680

____, janvier : Lesage et la Voisin continuent de dénoncer des personnalités proches du roi.

____, janvier 11 : Louvois envisage l'arrestation de Jean Racine.

____, janvier 22 : Décrets de prise de corps contre la comtesse de Soissons, le marquis d'Alluyes, la vicomtesse de Polignac, le marquis de Cessac et le maréchal de Luxembourg.

____, janvier 24 : Le maréchal de Luxembourg se rend à la Bastille.

____, janvier : La comtesse de Soissons en fuite. Les Bachimont transférés à Besançon.

____, 19 février : La Voisin condamnée à la peine de mort.

____, 22 février : La Voisin est brûlée vive sur la place de la Grève. Elle refusa de prononcer l'amende honorable et repoussa son confesseur.

____, 24 février : Extension des compétences de la chambre : sacrilèges, impiétés, profanation, fabrication et exposition de fausse monnaie.

____, 27 février : Arrestation de l'abbé Mariette à Toulouse.

____, fin février : L'abbé Mariette meurt en prison avant jugement.

____, 28 mars : Mademoiselle des Œillets cités par Marie-Marguerite Voisin.

____, 5 avril: Exécution de la Leroux, complice de la Voisin

____, 7 avril : Condamnation de Mme Leféron au bannissement de Paris et à 1500 livres d'amende.

____, 14 mai : Acquittement du maréchal de Luxembourg.

____, 23 juin : L'abbé Guibourg arrêté.

____, été : Marie-Marguerite Voisin révèle les messes pour Montespan.

____, 15 septembre : Le berger Galet admet avoir préparé des poudres destinées au roi pour Montespan.

____, 30 septembre : La Filastre mentionne le nom de madame de Montespan au cours de la question.

____, 30 septembre : La Filastre et l'abbé Cotton exécutés.

____, 30 septembre : Le roi suspend la chambre ardente.

____, 9 octobre : Marie-Marguerite Voisin révèle les sacrifices d'enfants.

____, 10 octobre : Guibourg confirme les messes, les sacrifices et le charme destiné au roi.

____, 22 novembre : Mademoiselle des Œillets reconnue par les détenus de Vincennes (Lesage, Guibourg et la fille Monvoisin). Elle nie tout.

1681

____, janvier : Arrestation des bergers Lépine et Debray.

____, mars : Suicide de la Trianon en prison.

____, mars : La duchesse de Fontanges est atteinte d'une maladie incurable.

____, 19 mai : La chambre ardente reprend séance.

____, 20 juin : Exécution de La Chanfrain, pendue sur la place de Grève.

____, 25 juin : Exécution de la dame de Carada.

____, 25 juin : Mort de la duchesse de Fontanges.

____, 9 juillet : Exécution de l'abbé Gilles Davot.

____, août : Arrestation de Maillard (complot du chevalier de la Brosse).

____, 6 septembre : Exécution de Barenton.

____, 9 septembre : Exécution du berger Debray.

1682

____, 21 février : Maillard condamné et décapité.

____, mars : Reprise de l'instruction contre Vanens et ses complices.

____, 28 avril : Vanens condamné aux galères à perpétuité (arrêt non exécuté).

____, 16 juillet : dernière condamnation de la chambre de l'arsenal (Lachaboissière, valet de Vanens).

____, 21 juillet : Le roi dissout la chambre ardente de l'arsenal.

____, juillet : Édit de juillet sur la répression et prévention contre les crimes d'empoisonnement.

____, décembre : Les *prisonniers retenus* seront incarcérés à vie dans diverses institutions.

1683-1684 : Guerre des réunions contre l'Espagne.

1686 : Mort de l'abbé Étienne Guibourg en prison.

1688-1697 : Guerre de la Ligue d'Augsbourg.

1709, 16 juillet : Louis XIV fait brûler tous les documents relatifs à l'affaire afin qu'ils tombent dans « l'éternel oubli. »

1701-1714 : Guerre de la Succession d'Espagne.

1715, 1 septembre : Mort de Louis XIV.

XIXe siècle : François Ravaisson est conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal au milieu du XIXe siècle. Il entreprend un premier classement des documents, alors laissés à l'abandon. Il en tire une importante publication, *Archives de la Bastille, documents inédits* (Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866-1884), dans laquelle il décrit aussi des documents conservés dans d'autres institutions. Cette publication est interrompue par son décès. L'inventaire du fonds est finalement repris et terminé par Frantz Funck-Brentano qui en publie le catalogue en 1892.

ANNEXE III

PRINCIPAUX PERSONNAGES DE L’AFFAIRE DES POISONS

Angleterre, Henriette de (1644-1670) : belle-sœur de Louis XIV, elle eut à son service la marquise de Montespan pendant une courte période de temps.

Anne d’Autriche (1601-1666) : épouse de Louis XIII, mère de Louis XIV.

Marie-Thérèse d’Autriche (1638-1683) : épouse de Louis XIV.

Aubrey : voir Brinvilliers.

Françoise d’Auvignon : voir Maintenon

Bachimont; comte et comtesse : empoisonneurs et fabricant de fausses monnaies, complices de l’alchimiste Vanens, les trois sont impliqués dans *l’affaire des poisons*.

Belleau, Catherine : avorteuse à la solde de la Voisin.

Blessis, Denis, Sieur de : alchimiste et amant de la Voisin.

Bosse, Marie : fille de la Bosse et complices dans le réseau la Voisin.

Briancourt, Jean-Baptiste : amant de la marquise de Brinvilliers après le départ de Sainte-Croix.

Brinvilliers, marquise de (1630-1676) : Marie Madeleine Dreux d’Aubrey. Première accusée et l’une des principales actrices dans *l’affaire des poisons*.

Brinvilliers, marquis de (1619-1666) Antoine Gobelin est le mari de la marquise de Brinvilliers.

Carrières, Bruant des : policier et homme de main de François Desgrez. Impliqué dans l’affaire Brinvilliers.

Chanfrain, Jeanne : maîtresse de l’abbé Guibourg et membre du réseau la Voisin, elle est directement impliquée dans les activités de satanisme.

Chappelain, Madelaine : voir la Chappelain.

Charles II : roi d’Angleterre de 1661 à 1685, il fut indirectement lié à l’affaire Brinvilliers.

Coeret, Adam du : voir Lesage.

Colbert, Jean-Baptiste (1619-1683) : contrôleur général des finances sous Louis XIV.

Cotton, Jacques-Joseph, abbé : prêtre impliqué dans des cérémonies de nature satanique avec la Filastre.

Davot, Gilles, abbé : prêtre défroqué travaillant pour le réseau la Voisin.

Desgrez, François : policier et l'un des principaux collaborateurs de Nicolas de la Reynie.

Deshayes, abbé : prêtre défroqué travaillant pour le réseau la Voisin.

Deshayes Catherine : voir la Voisin.

Des Œillets, Claude de Vin : femme de chambre de madame de Montespan impliquée dans le complot de régicide.

Dreux d'Aubray, Antoine (-1666) : père de Marie Madeleine Dreux d'Aubrey, marquise de Brinvilliers, de deux fils des noms d'Antoine et François et d'une fille devenue religieuse dont le nom nous est inconnu.

Dreux d'Aubray, Antoine-fils (-1666) : frère de la marquise de Brinvilliers.

Dreux d'Aubray, François (-1666) : frère de la marquise de Brinvilliers.

Dreux d'Aubray : voir Brinvilliers.

Dubuisson : voir Lesage.

Eggidio, Nicolo (aussi Exili ou Saint-Gilles) : alchimiste italien, acolyte de Sainte-Croix.

Faurye, maître : victime de mademoiselle de la Grange et de l'abbé Nail qui avaient usurpés son identité.

Filastre, Françoise : voir la Filastre.

Fontanges, duchesse de Fontanges (1661-1681) : Marie-Angélique de Scorailles de Roussille, elle remplace madame de Montespan comme maîtresse de Louis XIV.

François Premier (1494-1547) : roi de France de 1515 à 1547, il est l'instigateur de la chambre ardente.

Glaser, Christophe (1629-1672) : chimiste français, auteur de *Traité de la chymie* (1663), il eut une grande influence sur le développement de la chimie moderne.

Gobelin, Antoine : voir Brinvilliers, marquis de.

Grange, mademoiselle de la : avec son principal complice, l'abbé Nail, elle est accusée d'empoisonnement, de fabrication de faux documents et d'usurpation de l'identité de maître Faurie en relation avec *l'affaire des poisons*.

Grondin, Louis Henri de Pardailan de (1640-1691) : marquis de Montespan, mari de madame de Montespan.

Guéniveau, Marie : voir Grange.

Guibourg, Étienne, abbé (1610-1686) : prêtre qui performa des messes noires au compte du réseau la Voisin. Il fut le célébrant des messes blasphématoires pour la marquise de Montespan.

Hamelin, Jean : voir la Chaussée.

Jehan, Marguerite de : voir Poulaillon.

La Bergerot : Catherine Martin, Voyante et distributrice de poison à la solde du réseau la Voisin.

La Bosse : Marie Bosse, aussi Marie Marais (-1679) : Voyante et distributrice de poison à la solde du réseau la Voisin. Mère de Marie, François, Belamour et Guillaume.

La Chappelain : Madelaine Chappelain. Voyante et distributrice de poison à la solde du réseau la Voisin.

La Chaussée (Jean Hamelin) : tueur à gages et homme de main de Sainte-Croix et de la marquise de Brinvilliers.

La Filastre : Françoise Filastre, membre du réseau la Voisin.

La Grange, Madelaine de : voir Grange.

Lamoignon, Guillaume de : juge en charge des procédures au procès de madame de Brinvilliers.

La Trianon : distributrice de poisons et membre du réseau la Voisin.

La Vigoureux : voyante et artiste des poisons, elle est le numéro 2 dans le réseau la Voisin.

La Voisin (1640-1680) : Catherine Deshayes est à la tête d'un réseau d'entrepreneurs occultes dont les principales activités tournent autour de la production et de la distribution de poisons, de philtres aphrodisiaques, d'avortements et de production de fausse monnaie.

Lécuyer, abbé : confesseur de Versailles.

Lepreux, Michel, abbé : prêtre défroqué travaillant pour le réseau la Voisin.

Lesage : magicien membre du réseau la Voisin. Il prétendait détenir le pouvoir de communiquer directement avec Satan. Il est impliqué dans *l'affaire des poisons* et dans les activités sataniques.

Louis XIII (1601-1643) : roi de France de 1610-à 1643. Père de Louis XIV.

Louis XIV (1638-1715) : roi de France de 1642 à 1715, aussi connu sous le nom de Roi-Soleil.

Luxembourg, maréchal de (16258-1695) : François-Henri de Montmorency, célèbre général et héros de guerres pour Louis XIV. Il est entré en contact avec le magicien Lesage afin de pouvoir communiquer avec le diable.

Maintenon, Françoise, marquise de (1635-1719) : seconde épouse de Louis XIV après le décès de la reine, Anne d'Autriche, en 1683.

Mariette, François, abbé : prêtre défrôqué travaillant pour le réseau la Voisin et assigné au magicien Lesage.

Mancini, Olympe : voir Soissons, comtesse de.

Mazarin, Jules (cardinal) (1602-1661) : principal ministre d'État pendant la régence d'Anne d'Autriche.

Mesmes, Antoinette de : voir Vivonne.

Montespan, (marquis) : Louis-Henri de Pardailan de Gondrin : époux de madame de Montespan

Montespan, marquise de (1640-1707) : Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart. Maîtresse en titre de Louis XIV de 1667 à 1675. Elle est impliquée dans *l'affaire des poisons* et dans l'origine du satanisme.

Montvoisin, Marie Marguerite : fille de la Voisin.

Mortemart, Françoise Athénaïs de Rochechouart de : voir Montespan.

Nail, Léonard (abbé) : avec sa principale complice, madame de la Grange, il est accusé d'empoisonnement, de fabrication de faux documents et d'usurpation de l'identité de maître Faurye en relation avec *l'affaire des poisons*.

Nivelle, maître : avocat de la marquise de Brinvilliers.

Noirmoutier, marquis de : premier fiancé de madame de Montespan, il dû s'exiler au Portugal à cause de son implication dans un duel.

Papillon : fabricant de cierges utilisés au cours des messes noires.

Pelletier : complice de la Voisin et de Guibourg.

Pennautier, Pierre-Louis Reich de : le receveur général du Clergé et trésorier général des états du Languedoc, il est soupçonné d'avoir empoisonné son prédécesseur, maître Laurens.

Pirot, Edme (abbé) : grand vicaire du cardinal de Noailles. Philosophe, intellectuel et professeur de théologie à la Sorbonne. Confesseur de la marquise de Brinvilliers.

Polignac, vicomtesse de : aspirante au titre de maîtresse en titre de Louis XIV.

Poulaillon, Alexandre : époux et victime de madame de Poulaillon.

Poulaillon, madame de (-1697) : épouse d'Alexandre de Poulaillon et maîtresse du marquis de la Rivière, elle tenta d'éliminer son mari lorsque celui-ci tenta de l'empêcher de revoir son amant.

Reynie, Gabriel Nicholas de la (1625-1709) : lieutenant-général de la police de Paris de 1667 à 1697, il fut le cadre supérieur de la police durant *l'affaire des poisons*.

Rivière, marquis de la : amant de madame de Poulaillon.

Rochechouart de Mortemart, Françoise Athénaïs de, marquise de Montespan : voir Montespan.

Roure, comtesse du : aspirante au titre de maîtresse en titre de Louis XIV.

Rousille, Marie-Angélique de Scorailles de : voir Fontanges, duchesse de Fontanges

Sainte-Croix Jean-Baptiste Godin de (-1672) : aventurier, alchimiste, artiste des poisons, et pour un certain temps, amant de madame de Brinvilliers.

Saint-Gilles : voir Eggidio, Nicolo

Saint-Laurens, monsieur de : ancien receveur général du Clergé, remplacé par Pennautier (qui fut soupçonné de l'avoir fait empoisonner).

Scorailles, Marie-Angélique de Scorailles de Rousille : voir Fontanges.

Sévigny, madame de (1626-1696) : épistolière (personne qui écrit des lettres) célèbre à l'époque de Louis XIV.

Soissons, comtesse de (1638-1708) : Olympe Mancini, maîtresse de Louis XIV pour un court moment, elle est soupçonnée d'avoir fréquenté le réseau la Voisin et d'avoir tenté d'empoisonner Louise de la Vallière. Impliquée dans *l'affaire des poisons*, elle quitte Versailles en 1680.

Trianon, Catherine (la Trianon) : voir la Trianon

Vallière, Louise de la (1644-1710) : première maîtresse de Louis XIV. Elle sera remplacée par la marquise de Montespan.

Vanens, Louis de (1647-1685) : alchimiste impliqué dans *l'affaire des poisons*. Complice du comte et de la comtesse de Bachimont.

Vigoureux : voir la Vigoureux.

Visconti, Primi : écrivain italien.

Vivonne, duchesse de : Antoinette de Mesmes, épouse du frère de madame de Montespan.

Voisin, Catherine : voir la Voisin.